GUIDE DE PREMIÈRES MESURES D'URGENCE 1992

CANUTEC
(613) 996-6666

Tableau des plaques et des étiquettes en usage au Canada*

*DIVISIONS 1.1, 1.2 ou 1.3

GUIDE 02

GUIDE 03

GUIDE 02

GUIDE 02

GUIDE 04

GUIDE 06

GUIDE 05

GUIDE 07

GUIDE 12

GUIDE 11

GUIDE 18

GUIDES 20 et 22

GUIDE 25

GUIDE 27

GUIDE 29

GUIDE 35

* Les Guides recommandés sur cette page ne devraient être utilisés que dans les cas où le produit ne peut être identifié autrement.

Tableau des plaques et des étiquettes en usage au Canada*

GUIDE 38

GUIDE 36

(étiquette seulement)

GUIDE 43

GUIDE 44

GUIDE 38

GUIDE 49

GUIDE 49

chargement mixte
(plaque seulement)

GUIDE 01

**

** VOIR GLOSSAIRE

NOTE :

1. **Les plaques et les étiquettes trouvées sur les envois internationaux provenant de l'extérieur ou destinés hors du Canada peuvent avoir une apparence légèrement différente.**
2. **Lorsque plus d'une plaque est utilisée, la plaque sur laquelle figure le numéro de classe indique le danger primaire.**
3. **Pour obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec CANUTEC au (613) 996-6666 à frais virés.**

92-05651/

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Vedette principale au titre :

Marchandises dangereuses guide de premières mesures d'urgence 1992

Éd. rév.
Publ. aussi en anglais sous le titre: Dangerous goods initial emergency response guide 1992.

1. Substances dangereuses — Sécurité — Mesures — Guides, manuels, etc. 2. Substances dangereuses — Transport — Sécurité — Mesures — Guides, manuels, etc. I. CANUTEC (CANADA)

HE199.5D3D3614 1992 363.17 C92-099552-7

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des
Librairies associées
et autres libraires
ou par la poste auprès du
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue T22-44/1992F
ISBN 0-660-93590-2

REMERCIEMENTS

L'édition de 1992 est une édition entièrement révisée de la version 1986 du Guide de premières mesures d'urgence.

Cette version améliorée a été réalisée grâce à la persévérance et sous la direction du Chef de **CANUTEC**, Michel Cloutier. Elle a été rendue possible grâce aussi à l'effort et au dévouement de l'équipe des conseillers en intervention d'urgence, Martin Boulanger, Patricia Charlebois, Josée Lamoureux, Éric LeBreton, Marc Prévost, Dr. Jacques Savard, Fred Scaffidi et Claude Thouin.

De nombreuses personnes, organisations et associations, dont particulièrement l'Association canadienne des chefs de pompiers ont contribué à la réalisation du présent guide, en fournissant des données techniques ainsi que des suggestions tout au long de la compilation.

Une reconnaissance profonde est aussi attribuée à toutes les autres personnes qui ne sont pas mentionnées mais qui ont contribué à la réalisation et à la production du présent manuel.

TABLE DES MATIÈRES

Page

- Tableau des plaques et des étiquettes en usage au Canada ..... verso de la couverture avant
- Système de classification international 1
- Comment se servir de ce manuel 3
- Cinq étapes de l'intervention d'urgence 6
- Introduction 7
- CANUTEC 10
- Alphabet phonétique 12
- Aide-mémoire 13
- Index alphabétique 14
- Index numérique 74
- Pages-guides 130
- Glossaire I
- Tableau des formes de wagons et de remorques ..... recto de la couverture arrière

SYSTÈME DE CLASSIFICATION INTERNATIONAL

Les neuf classes du système avec leurs subdivisions, le cas échéant, et une description succincte de leurs caractéristiques sont données ci-dessous.

Classe 1 - Explosifs

1.1 - Substance ou article qui présente un danger d'explosion en masse.

1.2 - Substance ou article qui présente un danger de projection de fragments, mais non un danger d'explosion en masse.

1.3 - Substance ou article qui présente un danger d'incendie ainsi qu'un danger mineur de détonation ou un danger mineur de projection ou les deux, mais non un danger d'explosion en masse.

1.4 - Substance ou article qui ne présente aucun danger important; les effets de l'explosion sont en grande partie limités à l'emballage et on ne doit prévoir ni projection ni fragments de taille appréciable à distance.

1.5 - Substance très insensible qui néanmoins présente un danger d'explosion en masse comme celle des substances du point 1.1.

1.6 - Substance extrêmement peu sensible, ne présentant pas de risque d'explosion en masse.

Classe 2 - Gaz

2.1 - Gaz inflammable.

2.2 - Gaz ininflammable, non toxique, non corrosif.

2.3 - Gaz toxique.

2.4 - Gaz corrosif.

Classe 3 - Liquides inflammables

3.1 - Liquide avec un point d'éclair en vase clos inférieur à -18° C.

3.2 - Liquide avec un point d'éclair en vase clos égal ou supérieur à -18° C mais inférieur à 23° C.

3.3 - Liquide avec un point d'éclair en vase clos égal ou supérieur à 23° C mais inférieur à 61° C.

Classe 4 - Solides inflammables; substances qui peuvent s'enflammer spontanément; substances qui au contact avec l'eau émettent des gaz inflammables

4.1 - Solide qui dans les conditions normales de transport, s'enflamme facilement et peut brûler violemment ou de façon persistante; ou bien entraîner un incendie ou y contribuer par la friction ou par la chaleur conservée de la fabrication ou du traitement; ou qui constitue en lui-même une substance réactive.

4.2 - Substance qui peut s'enflammer spontanément dans les conditions normales de transport ou, lorsqu'elle est en contact avec l'air, peut provoquer un échauffement spontané jusqu'au point d'inflammation.

4.3 - Substance qui, en contact avec l'eau, émet des quantités dangereuses de gaz inflammable ou devient spontanément inflammable au contact avec l'eau ou la vapeur d'eau.

Classe 5 - Substances oxydantes et peroxydes organiques

5.1 - Substance qui provoque la combustion d'autres matières ou y contribue en formant de l'oxygène ou d'autres substances oxydantes, que la substance elle-même soit combustible ou non.

5.2 - Composé organique qui renferme la structure bivalente "-0-0-" qui est un fort agent oxydant et qui peut se décomposer explosivement ou qui peut être sensible à la chaleur, aux chocs ou à la friction.

Classe 6 - Substances toxiques et substances infectieuses

6.1 - Solide ou liquide qui est toxique par l'inhalation de ses vapeurs, par le contact avec l'épiderme ou par ingestion.

6.2 - Organismes qui sont infectieux ou que l'on soupçonne d'être infectieux pour les hommes ou les animaux.

Classe 7 - Matières radioactives

Matières radioactives selon le sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et dont l'activité est supérieure à 74 kBq/kg.

Classe 8 - Substances corrosives

Substance qui provoque la nécrose visible de la peau ou qui corrode l'acier ou l'aluminium non cuirassé.

Classe 9 - Divers produits ou substances

9.1 - Divers matériaux dangereux; substance ou produit présentant des dangers suffisants pour justifier la réglementation de son transport mais que l'on ne peut pas attribuer à l'une des autres classes.

9.2 - Substance dangereuse pour l'environnement.

9.3 - Déchets dangereux.

I - Identification du produit et repérage du Guide approprié

A. Si les documents d'expédition sont disponibles :

Les documents d'expédition portant l'appellation réglementaire ou le numéro d'identification du produit (NIP) de 4 chiffres se trouvent habituellement :

a) dans la cabine d'un véhicule moteur;

b) en la possession du conducteur de locomotive ou d'un membre autorisé de l'équipage;

c) en la possession du capitaine du navire ou d'un membre autorisé de l'équipage;

d) en la possession du pilote de l'aéronef; ou

e) en la possession du répartiteur à l'entrepôt ou au terminal, ou dans les bureaux de la cour de triage, du maître de port ou du fret aérien.

Route - Acheminement		No du wagon, de la remorque ou du conteneur			
PACKAGES COLIS	DESCRIPTION OF ARTICLES AND SPECIAL MARKS DESCRIPTION DES ARTICLES ET MARQUES SPÉCIALES		Mass (subject to correction) Masse (sujette à rectification)	RATE TARIF	Transportation Charges Frais de transport
10	[illegible] [illegible]17 Classe 2.4		10 000 kg		

Le Guide approprié peut être identifié :

- en consultant l'index alphabétique

ex. : Chlore ⟶ **GUIDE 12**

ou

- en consultant l'index numérique

ex. : UN 1017 ⟶ **GUIDE 12**

B. Si les documents d'expédition ne sont pas disponibles :

Le NIP de 4 chiffres peut figurer sur la plaque en forme de losange ou sur les panneaux oranges adjacents aux plaques apposées sur les extrémités et les côtés d'une citerne, d'un véhicule, d'un wagon, etc. Dans le cas des explosifs, le guide 02 ou 03 devrait être consulté.

ou

Le Guide approprié peut être identifié :

- en consultant l'index numérique

ex. : 1017 ⟶ **GUIDE 12**

NOTE : Pour certains produits, le NIP peut ne pas être requis sur les véhicules ferroviaires.

C. Si ni l'appellation réglementaire ni le NIP ne sont disponibles :

Il est possible de faire correspondre la plaque figurant sur la citerne, le véhicule, le wagon, etc., ou l'étiquette se trouvant sur les colis, avec les plaques et les étiquettes illustrées à l'intérieur de la page couverture avant du présent manuel, puis de consulter le(s) Guide(s) recommandé(s).

ex.:

→ **GUIDE 12**

D. Si le produit ne peut être identifié à partir de l'appellation réglementaire, du NIP, de la plaque ou de l'étiquette :

(i) **Envois en vrac :**

Il est possible de faire correspondre la forme du wagon ou de la remorque avec l'une des formes illustrées à l'intérieur de la page couverture arrière du présent manuel, puis de consulter le(s) Guide(s) recommandé(s).

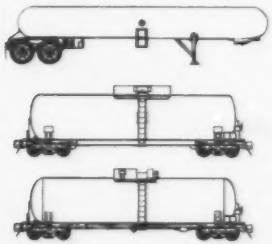

→ **GUIDES 05 et 12**

→ **GUIDE 18**

(ii) **Colis seulement :** → **GUIDE 01**

NOTE: Il est aussi possible d'identifier le produit en communiquant avec **CANUTEC**, à condition de pouvoir fournir un des renseignements suivants :

le n° du vol (transport aérien)
l'indicatif d'appel (transport maritime)
la marque et le n° du wagon (transport ferroviaire)
le nom du transporteur et le n° du camion ou de la remorque (transport routier)
le nom du transporteur et le n° d'immatriculation (transport routier)

II - Consultation du guide approprié

Les pages-guides ont des entêtes qui identifient les dangers généraux des marchandises dangereuses qu'elles couvrent. Ces entêtes fournissent une information immédiate concernant les propriétés générales des matières en cause dans l'incident.

Chaque page-guide est en outre subdivisée en trois sections principales; la première décrit les risques possibles que le produit peut présenter au point de vue de l'incendie/l'explosion et des effets possibles sur la santé après exposition. L'intervenant d'urgence doit en première instance parcourir rapidement cette section étant donné qu'elle indique de façon succincte les dangers possibles du produit. L'intervenant pourra ainsi prendre des décisions appropriées pour la protection des membres de l'équipe d'intervention d'urgence et la population avoisinante.

La deuxième section décrit brièvement les mesures d'urgence recommandées selon la situation. Cette section fournit des renseignements généraux sur l'isolation du site d'incident, le niveau recommandé des vêtements de protection et des appareils respiratoires. Les distances d'évacuation suggérées sont ensuite énumérées pour les petits épanchements et les grands épanchements ou pour les cas d'incendie. Il est fortement recommandé de contacter **CANUTEC** en vue d'obtenir les renseignements particuliers et détaillés concernant le produit en cause, la compatibilité de l'équipement de protection et les distances d'évacuation appropriées.

La troisième section traite des mesures d'intervention d'urgence et décrit les précautions spéciales à prendre en cas d'incendie, d'épanchement ou d'exposition aux produits chimiques. Chaque partie énumère plusieurs recommandations pour vous aider dans votre décision. N'oubliez surtout pas qu'une aide supplémentaire peut être obtenue **n'importe quand auprès de CANUTEC**.

> **NOTE** : Les entêtes de chaque page-guide ne correspondent pas nécessairement à la classification des produits telle qu'établie en vertu du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*.

En dehors des situations d'urgence, vous pouvez aussi obtenir de l'information générale sur **CANUTEC** ou sur le présent manuel, 24 heures par jour; les appels à frais virés sont acceptés sur la ligne d'information de **CANUTEC**, au (613) 992-4624.

III - Pour tout renseignement supplémentaire ou pour toute assistance, communiquez avec CANUTEC à frais virés au (613) 996-6666 (24 heures par jour).

CINQ ETAPES DE L'INTERVENTION D'URGENCE

Les étapes suivantes sont recommandées dans le cas d'une urgence mettant en cause des marchandises dangereuses :

Protéger la zone :

Établir une zone de danger pour protéger le personnel. Il peut être nécessaire de patrouiller la zone pour garder les curieux à une distance sécuritaire.

S'approcher avec circonspection :

Ne pas foncer à l'aveuglette si vous ne voulez pas ajouter votre nom à la liste des victimes. S'approcher en amont du vent pour ne pas venir en contact avec les vapeurs. N'oubliez-pas que de nombreuses vapeurs et gaz sont inodores et incolores et plus lourds que l'air et peuvent donc s'accumuler dans les dépressions de terrain.

Identifier les produits :

Les symboles des plaques et/ou des étiquettes fourniront des renseignements quant au genre de danger en cause. L'identité exacte des produits en cause peut être trouvée en examinant les documents d'expédition. D'autres marques telles que le numéro de wagon ou le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule peuvent être utilisées pour retracer l'expédition et en déterminer le contenu.

Évaluer la situation :

Il faut prendre en considération les points suivants :

- Y-a-t-il un incendie?
- Y-a-t-il un épanchement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- À quoi ressemble le terrain?
- Qui est en danger : les gens, les biens ou l'environnement?
- Que faut-il faire? Est-il nécessaire d'évacuer? Est-ce qu'il est nécessaire d'ériger des digues? Quelles sont les ressources nécessaires (humaines et matérielles) et quelles sont celles qui sont facilement disponibles?
- Que peut-on faire tout de suite?

Intervention :

Intervenir de façon appropriée. Établir un poste de commande et des lignes de communication. Porter secours aux victimes lorsque c'est possible et évacuer s'il y a lieu. Assurer la surveillance du site. Réévaluer continuellement la situation et modifier l'intervention en conséquence. La première obligation est d'envisager la sécurité des personnes dans le voisinage immédiat, y compris votre propre sécurité.

INTRODUCTION

Transports Canada a mis au point le manuel intitulé **Marchandises dangereuses, Guide de premières mesures d'urgence** en vue de promouvoir la sécurité publique lors du transport des marchandises dangereuses. Les conseillers d'intervention d'urgence de **CANUTEC** ont révisé chaque entrée de produits chimiques pour vérifier l'exactitude des données techniques et des procédures d'intervention d'urgence recommandées. Cette révision a entraîné l'ajout de plusieurs produits chimiques tirés de la liste des marchandises dangereuses dressée par les Nations-Unies ainsi que d'autres règlements internationaux. En outre, plusieurs nouvelles pages-guides apparaissent dans l'édition de 1992, qui proposent des mesures d'intervention axées d'avantage sur les produits chimiques que dans les éditions précédentes.

Le présent manuel a pour objet de fournir des renseignements généraux et des conseils aux personnes qui sont appelées à intervenir dans des situations d'urgence mettant en cause des marchandises dangereuses. Celui-ci ne remplace pas la formation en intervention d'urgence, l'expérience ou le bon sens; cependant, s'il est utilisé de façon appropriée, il facilitera le processus d'intervention d'urgence et aidera à empêcher qu'un accident ne devienne une catastrophe. Il ne faut pas oublier qu'une page-guide peut représenter des douzaines de produits chimiques aux propriétés chimiques et physiques légèrement différentes et, dès lors, le bon sens jouera un rôle clé dans le processus d'intervention d'urgence. **CANUTEC** peut aussi aider les premiers intervenants en fournissant des renseignements particuliers et détaillés sur le produit à partir de ses banques de données ou à partir des fiches de sécurité du produit du fabricant. Ces renseignements sont disponibles 24 heures par jour en appelant **CANUTEC** à frais virés au (613) 996-6666.

Il est essentiel de comprendre les caractéristiques ou méthodes utilisées dans le présent manuel. Pour des fins de brièveté, les noms des produits chimiques présentés dans les index ne sont pas nécessairement identiques à ceux trouvés dans les listes du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*; ainsi, la description relative à la concentration n'est pas toujours donnée dans les index. De plus, la classe et la division prescrites par le Règlement TMD et inscrites sur les plaques ne reflètent pas nécessairement tous les risques possibles dont il faut tenir compte lors d'une situation d'urgence. Par exemple, certaines matières qui, dans le Règlement TMD, ne font pas partie de la classe 4.3 (qui réagissent au contact de l'eau) peuvent néanmoins réagir violemment à l'eau et produire des gaz toxiques ou corrosifs; de sorte que, certaines pages-guides regroupent des matières dont les classifications sont différentes, mais qui présentent des dangers similaires lorsqu'elles sont en cause dans des accidents.

Les explosifs ne sont pas présentés individuellement par appellation réglementaire ou par NIP. Ils sont réunis sous la rubrique "Explosifs" dans l'index alphabétique.

Certaines matières peuvent exploser ou se décomposer en explosant à des températures élevées. Celles-ci sont identifiées par la lettre **E** dans les deux

index, (par exemple : Crotonylène; page-guide 14**E**). De la même façon que les matières qui peuvent se polymériser violemment dans certaines conditions sont identifiées par la lettre **P** (ainsi : Acroléine, inhibée; page-guide 16**P**). Pour une définition, veuillez consulter le glossaire à la fin du présent manuel, sous les lettres **E** et **P**.

Lorsque le présent manuel est utilisé dans le cas d'accidents mettant en cause un chargement mixte, l'intervention d'urgence appropriée aux marchandises dangereuses qui présentent le plus grand danger devrait être appliquée. Il faut être particulièrement prudent lors de tels accidents parce que les produits découlant d'une réaction peuvent être encore plus dangereux que les matières initialement transportées. Communiquez avec **CANUTEC** pour plus d'information sur l'incompatibilité chimique.

Vêtements de protection

De nombreux types de vêtements de protection sont disponibles et on recommande fortement de consulter le fabricant du vêtement de protection, le fabricant des produits chimiques ou **CANUTEC** en vue de s'assurer que le vêtement de protection offre le niveau de protection voulue.

Évacuation

Des distances d'évacuation ont été fournies dans le manuel, cependant, là-encore,il faut faire preuve de bon sens. **Il est important de se rappeler que les conseils sur l'évacuation sont donnés à titre de directives pour l'évacuation initiale seulement**, puisqu'un grand nombre de facteurs doivent entrer en ligne de compte avant de déterminer l'étendue de l'évacuation des lieux. Il faut notamment considérer la population en danger, les quantités et les propriétés du produit, la saison, les conditions climatiques locales, le terrain. Il est donc important de prendre une décision fondée sur les circonstances de l'incident et des renseignements fiables étant donné que, dans certaines circonstances, une évacuation peut entraîner d'importantes souffrances humaines. **CANUTEC** peut être consulté à tout moment pour obtenir une assistance à ce sujet.

Lutte contre l'incendie

Il existe sur le marché différents types de mousses pour combattre les incendies d'origine chimique. Dans le présent manuel, on n'en prévoit que deux, soit la mousse "ordinaire", telle que celle qui forme un filtre flottant (AFFF) ou mousse protéinée, et la mousse "antialcool" (mousse résistante à l'alcool). L'utilisation de la mousse antialcool est conseillée pour certains liquides miscibles avec l'eau et certains liquides inflammables non miscibles qui tendent à désagréger d'autres mousses. En cas de doute sur l'utilisation ou l'efficacité de la mousse antialcool, il est conseillé de se servir de la mousse "ordinaire", ce qui ne signifie pas pour autant que la mousse antialcool n'est pas appropriée dans ces cas. Inversement, si la mousse "antialcool" est recommandée mais non disponible, on peut utiliser une mousse "ordinaire". Il se peut que des quantités plus élevées soient nécessaires pour atteindre les mêmes résultats que ceux obtenus avec les mousses "antialcool". C'est aux pompiers présents sur les lieux que revient ultimement le choix d'un agent extincteur.

Premiers soins

Sous "Premiers soins" à chaque page-guide, on recommande de façon générale d'obtenir des soins médicaux. Il est en effet difficile d'être plus précis sur le type de soins médicaux qui s'imposent, étant donné les nombreux facteurs pouvant varier considérablement d'un cas à l'autre, tel le degré d'exposition, les produits chimiques en cause, l'étendue et la nature des blessures et la proximité des services médicaux ou, plus particulièrement des services d'urgence. Lorsqu'une personne a été exposée à un produit dangereux, il faut immédiatement enlever les vêtements et chaussures contaminés et obtenir des soins médicaux de la région pour déterminer l'étendue des blessures, le traitement nécessaire ou le besoin d'hospitalisation. Des soins médicaux peuvent être administrés sur les lieux par des personnes qualifiées, telle une équipe paramédicale.

Gestion efficiente d'une intervention d'urgence

En vue de gérer de façon efficace une intervention d'urgence mettant en cause des produits chimiques, de nombreuses questions doivent être réglées. Voici quelques-uns des points à envisager lorsqu'on est présent sur les lieux d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses:

a) Identifier les produits en cause, en utilisant les documents d'expédition, ou tout au moins les risques, à partir des plaques.
b) Minimiser l'exposition aux produits chimiques en travaillant en amont du vent, porter des vêtements de protection appropriés et éviter d'inhaler des gaz, des vapeurs ou de la fumée.
c) Décider du type d'intervention ou de l'évacuation selon les renseignements sur les propriétés physiques et chimiques.
d) De nombreux produits chimiques toxiques sont incolores et n'ont pas d'odeur nauséabonde; il ne faut pas pour autant supposer qu'ils sont inoffensifs.
e) Ne pas oublier que certains gaz légers, lorsqu'ils sont refroidis, peuvent en fait être plus lourds que l'air.
f) Décontaminer l'équipement, les vêtements et le personnel, y compris les victimes sur place. (Consulter le glossaire pour les méthodes de décontamination.)
g) Éliminer l'équipement contaminé sous la supervision d'un spécialiste.
h) Si une personne a été exposée à un produit dangereux, avertir dès que possible les services de santé de la région.

Le présent manuel sera révisé périodiquement. Toute observation ou suggestion sur sa présentation ou son contenu peut être envoyée à l'adresse suivante :

Chef de **CANUTEC**
Affaires réglementaires
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Tél. : (613) 992-4624 (Information)
Télécopieur : (613) 954-5101

CANUTEC

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport**. Ce service situé à Ottawa relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

CANUTEC offre un service national de consultation bilingue; le Centre est doté de chimistes professionnels qui ont l'expérience et la formation pour interpréter les informations techniques et pour donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

En cas d'urgence, CANUTEC peut être rejoint à frais virés au (613) 996-6666 (24 heures par jour).

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'informations au (613) 992-4624 (24 heures par jour).

Lorsque **CANUTEC** reçoit un appel d'urgence, le conseiller d'intervention d'urgence obtient les données essentielles sur l'accident et propose les mesures à adopter, afin de protéger le public puis de stabiliser et de contenir les marchandises dangereuses en cause. Le conseiller en service fournit des renseignements techniques sur les propriétés physiques, chimiques, toxicologiques et autres des produits; il recommande des mesures correctives à prendre en cas d'incendie, d'épanchement ou de fuite; il fournit des conseils sur les vêtements de protection à porter et les premiers soins à donner; puis il communique avec l'expéditeur, le fabricant ou tout organisme que lui-même ou la personne qui appelle juge nécessaire de rejoindre. Le personnel d'intervention d'urgence doit tout faire pour garder une ligne téléphonique libre de façon à ce qu'il puisse être rejoint sans retard. Si nécessaire et si possible, **CANUTEC** établira les communications au nom des responsables des opérations d'intervention et pourra également offrir un service d'interprétation anglais/français.

Pour faciliter la communication avec CANUTEC, il est essentiel :

- de bien épeler le nom du produit pour éviter toute erreur relativement à l'identification de ce dernier; par exemple :

  Nitrate d'amyle : oxydant

  Nitrite d'amyle : inflammable et toxique

- de donner le nom du produit au complet afin de l'identifier avec exactitude. Par exemple :

  acétone : inflammable

  cyanhydrine d'acétone : inflammable et toxique

Les informations suivantes peuvent aussi être utiles :

- nom/organisme
- numéro de téléphone/lieu
- appellation réglementaire/NIP
- détails de l'urgence
- type de véhicule/emballage
- nombre de blessés/morts
- heure de l'urgence
- lieu de l'urgence
- terrain/conditions climatiques
- aide sur place/requise
- expéditeur/origine de l'envoi
- fabricant
- transporteur
- destinataire/destination
- indicatif d'appel du navire/marque et n° du wagon/n° du camion/de la remorque/du vol
- n° du connaissement/de la feuille de route

Pour plus de renseignements au sujet des services offerts par CANUTEC, s'adresser au :

Chef de **CANUTEC**
Affaires réglementaires
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Tél. : (613) 992-4624 (Information)
Télécopieur : (613) 954-5101

POUR DE L AIDE EN CAS D URGENCE METTANT EN CAUSE DES MARCHANDISES DANGEREUSES AUX ÉTATS-UNIS

Vous pouvez rejoindre **CANUTEC** en téléphonant à frais virés au (613) 996-6666, sur la ligne d'urgence. Vous pouvez aussi communiquer avec **CHEMTREC** au 1-800-424-9300 (483-7616, district de Columbia).

CHEMTREC est un service offert par la Chemical Manufacturer's Association (CMA). **CANUTEC** et **CHEMTREC** s'aident mutuellement pour répondre de façon rapide et efficace à des demandes d'information requises par les intervenants d'urgence.

ALPHABET PHONÉTIQUE

Lors d'une communication avec CANUTEC, il serait avantageux d'utiliser l'alphabet phonétique suivant, afin d'assurer une épellation exacte du(des) nom(s) du(des) produit(s) chimique(s).

A Alfa	N Novembre
B Bravo	O Oscar
C Charlie	P Papa
D Delta	Q Québec
E Écho	R Roméo
F Foxtrot	S Sierra
G Golf	T Tango
H Hôtel	U Uniforme
I India	V Victor
J Juliette	W Whisky
K Kilo	X X-Ray
L Lima	Y Yankee
M Mike	Z Zoulou

Exemple

Le mercaptan éthylique s'épellera de la façon suivante :

M Mike	**É** Écho
E Écho	**T** Tango
R Roméo	**H** Hôtel
C Charlie	**Y** Yankee
A Alfa	**L** Lima
P Papa	**I** India
T Tango	**Q** Québec
A Alfa	**U** Uniforme
N Novembre	**E** Écho

Bien que les renseignements et les conseils nécessaires puissent être obtenus de **CANUTEC**, il existe des règlements fédéral et provinciaux qui exigent que certaines autorités soient avisées de tout accident mettant en cause des marchandises dangereuses.

À titre d'information, voici une liste des organismes provinciaux et leurs numéros de téléphone ainsi que celui du National Response Centre, en cas d'accident survenant aux États-Unis.

Province	**Autorité compétente ou numéro de téléphone en cas d'urgence**
Alberta	Police locale
Colombie-Britannique	Police locale ou (604) 387-5956
Manitoba	Police locale ou corps de pompiers, selon le cas, ou (204) 945-4888
Nouveau-Brunswick	Police locale ou 1-800-565-1633*
Terre-Neuve	Police locale ou (709)772-2083
Territoires du Nord-Ouest	(403) 920-8130
Nouvelle-Écosse	Police locale ou 1-800-565-1633* ou (902) 426-6030
Ontario	Police locale
Île-du-Prince-Édouard	Police locale ou 1-800-565-1633*
Québec	Police locale
Saskatchewan	Police locale ou 1-800-667-7525
Yukon	(403) 667-7244
États-Unis (National Response Centre)	1-800-424-8802 ** ou (202) 267-2675 (Washington, et le district de Columbia)

* Ce numéro n'est pas accessible en dehors du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

** Ce numéro n'est pas accessible en dehors des États-Unis.

NOTE :

1. L'organisme fédéral intéressé doit être avisé dans le cas d'un accident ferroviaire, aérien ou maritime.
2. Le détachement de la police locale le plus proche doit être avisé dans le cas où des explosifs, des matières infectieuses ou radioactives sont égarés, perdus ou volés.
3. **CANUTEC doit être avisé :**
   a. lorsque des matières infectieuses sont égarées, perdues ou volées;
   b. lors d'un accident mettant en cause des matières infectieuses ou radioactives; ou
   c. lorsque les documents d'expédition, accompagnant des envois mis en cause dans un accident, portent un numéro de téléphone d'urgence qui est celui de **CANUTEC**, (613) 996-6666.

2,4-D	37	NA2765
2,4,5-T	37	NA2765
2,4,5-TP	37	NA2765
Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide	39	UN2800
Accumulateurs électriques remplis d'électrolyte liquide acide	39	UN2794
Accumulateurs électriques remplis d'électrolyte liquide alcalin	39	UN2795
Accumulateurs électriques secs contenant de l'hydroxyde de potassium solide	39	UN3028
Accumulateurs sous pression	06	NA1956
Acétal	14	UN1088
Acétaldéhyde	18	UN1089
Acétaldoxime	19	UN2332
Acétate d'allyle	19	UN2333
Acétate d'ammonium	49	NA9079
Acétates d'amyle	18	UN1104
Acétates de butyle	18	UN1123
Acétate chromique	49	NA9101
Acétate cuivrique	49	NA9106
Acétate de cyclohexyle	18	UN2243
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	19	UN1172
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	19	UN1189
Acétate d'éthylbutyle	19	UN1177
Acétate d'éthyle	18	UN1173
Acétate d'isobutyle	18	UN1213
Acétate d'isopropényle	18P	UN2403
Acétate d'isopropyle	18	UN1220
Acétate de mercure	36	UN1629
Acétate mercureux	36	UN1629
Acétate mercurique	36	UN1629
Acétate de méthylamyle	19	UN1233
Acétate de méthyle	18	UN1231
Acétate de phénylmercure	36	UN1674
Acétate phénylmercurique	36	UN1674
Acétate de plomb	36	UN1616
Acétate de propyle	18	UN1276
Acétate de n-propyle	18	UN1276
Acétate d'uranyle	44	NA9180
Acétate de vinyle stabilisé	18P	UN1301
Acétate de zinc	49	NA9153
Acétoarsénite de cuivre	36	UN1585
Acétone	14	UN1090
Acétonitrile	17	UN1648
Acétylène ou Acétylène dissous	04E	UN1001
Acétylméthylcarbinol	15P	UN2621
Acétylure de lithium et éthylènediamine, complexe	26	NA2813
Acide acétique et trifluorure de bore, complexe de	40	UN1742
Acide acétique glacial	19	UN2789
Acide acétique en solution	38	UN2790
Acide acétique en solution contenant plus de 10 pour cent (masse) mais au plus 80 pour cent d'acide.	38	UN2790
Acide acétique en solution contenant plus de 80 pour cent (masse) d'acide	19	UN2789
Acide acrylique stabilisé	19P	UN2218
Acide adipique	38	NA9077
Acide alkylsulfonique liquide contenant au plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2586
Acide alkylsulfonique liquide contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2584

Acide alkylsulfonique solide contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2585
Acide alkylsulfonique solide contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2583
Acide alpha-chloropropionique	38	UN2511
Acide arsénique liquide	39	UN1553
Acide arsénique solide	39	UN1554
Acide arsénique en solution	39	UN1553
Acide arylsulfonique liquide contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2586
Acide arylsulfonique liquide contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2584
Acide arylsulfonique solide contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2585
Acide arylsulfonique solide contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2583
Acide benzoïque	38	NA9094
Acide blanc	39	NA1760
Acide bromacétique	41	UN1938
Acide bromhydrique en solution	39	UN1788
Acide butyrique	38	UN2820
Acide cacodylique	36	UN1572
Acide caproïque	38	NA1760
Acide caproïque	38	UN2829
Acide chloracétique fondu	38	UN3250
Acide chloracétique liquide	38	UN1750
Acide chloracétique solide	38	UN1751
Acide chloracétique en solution	38	UN1750
Acide chlorhydrique et acide nitrique, mélange d'	42	UN1798
Acide chlorhydrique ou Acide chlorhydrique en solution	42	UN1789
Acide chlorique en solution aqueuse	30	UN2626
Acide chloro-3 peroxybenzoïque	33	UN2755
Acide chloroplatinique solide	39	UN2507
Acide alpha-chloropropionique	38	UN2511
Acide chlorosulfonique	42	UN1754
Acide chromique solide	30	NA1463
Acide chromique solide	30	UN1463
Acide chromique en solution	39	UN1755
Acide crésylique	38	UN2022
Acide crotonique	38	UN2823
Acide cyanhydrique liquéfié	05E	NA1051
Acide cyanhydrique en solution aqueuse	39E	NA1613
Acide cyanhydrique en solution aqueuse	39E	UN1613
Acide dichloracétique	38	UN1764
Acide dichloroisocyanurique sec	30	UN2465
Acide dichloro-2,4 phénoxyacétique	37	NA2765
Acide dichloro-2,2 propionique	38	NA1760
Acide difluorophosphorique anhydre	39	UN1768
Acide diperoxyazélaïque	35	UN2958
Acide diperoxydodécanedioïque	35	UN3063
Acide dodécylbenzènesulfonique	38	NA2584
Acide éthylène-diaminotétraacétique	49	NA9117
Acide éthylsulfurique	41	UN2571
Acide fluoborique	39	UN1775

Acide fluoracétique	41	UN2642
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	42	UN1786
Acide fluorhydrique en solution	42	UN1790
Acide fluoroborique	39	UN1775
Acide fluorophosphorique anhydre	39	UN1776
Acide fluorosilicique	39	UN1778
Acide fluorosulfonique	42	UN1777
Acide fluosilicique	39	UN1778
Acide formique	38	UN1779
Acide fumarique	49	NA9126
Acide hexafluoro-phosphorique	39	UN1782
Acide hexanoïque	38	NA1760
Acide hexanoïque	38	UN2829
Acide hydrofluorosilicique	39	UN1778
Acide iodhydrique en solution	39	UN1787
Acide isobutyrique	17	UN2529
Acide isopentanoïque	38	NA1760
Acide maléique	41	NA2215
Acide maléique	41	UN2215
Acide méthacrylique stabilisé	38P	UN2531
Acide muriatique	42	UN1789
Acide naphténique	49	NA9137
Acide nitrique (à l'exclusion de l'acide nitrique fumant ou rouge)	42	UN2031
Acide nitrique et acide chlorhydrique, mélange d'	42	UN1798
Acide nitrique fumant	42	UN2032
Acide nitrique fumant rouge	42	UN2032
Acide nitrobenzène-sulfonique	38E	UN2305
Acide nitrochlorhydrique	42	UN1798
Acide orthophosphoreux	39	UN2834
Acide peracétique en solution	34	NA2131
Acide peracétique en solution	34	UN2131
Acide perchlorique	31	UN1873
Acide perchlorique	30	UN1802
Acide peroxyacétique	34	UN2131
Acide peroxyacétique	34	UN3045
Acide peroxyacétique et peroxyde d'hydrogène en mélange	30	UN3149
Acide peroxyazélaïque	35	UN2958
Acide phénolsulfonique liquide	38	UN1803
Acide phosphorique	39	UN1805
Acide picrique humidifié	02	NA1344
Acide pour gravure liquide, n.s.a.	42	NA1790
Acide propionique	19	UN1848
Acide propionique et trifluorure de bore, complexe de	41	UN1743
Acide résiduaire de raffinage	38	UN1906
Acide sélénique ou Acide sélénique liquide	39	UN1905
Acide sulfamique	39	UN2967
Acide sulfochromique	39	UN2240
Acide sulfonitrique (acide mixte)	42	UN1796
Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire	42	UN1826
Acide sulfonitrique résiduaire	42	UN1826
Acide sulfureux	39	UN1833
Acide sulfurique	42	UN1830
Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	42	UN1786
Acide sulfurique fumant	42	UN1831
Acide sulfurique résiduaire	42	UN1832
Acide thioacétique	18	UN2436

Acide thioglycolique	38	UN1940
Acide thiolactique	38	UN2936
Acide toluènesulfonique liquide contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2586
Acide toluènesulfonique liquide contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2584
Acide toluènesulfonique solide contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2585
Acide toluènesulfonique solide contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre	38	UN2583
Acide trichloracétique	38	UN1839
Acide trichloracétique en solution	38	UN2564
Acide trichloro-isocyanurique sec	30	UN2468
Acide trichloro-2,4,5 phénoxyacétique	37	NA2765
Acide trichloro-2,4,5 phénoxypropionique	37	NA2765
Acide trifluoracétique	39	UN2699
Acide trinitrobenzoïque humidifié	02	UN1355
Acide valérique	38	NA1760
Acridine	38	UN2713
Acroléine dimère stabilisée	19P	UN2607
Acroléine stabilisée	18P	UN1092
Acrylamide	38P	UN2074
Acrylate de butyle stabilisé	19P	UN2348
Acrylate d'éthyle stabilisé	18P	UN1917
Acrylate d'isobutyle	19P	UN2527
Acrylate de méthyle stabilisé	18P	UN1919
Acrylonitrile stabilisé	16P	UN1093
Adhésifs, contenant un liquide inflammable	14	UN1133
Adiponitrile	38	UN2205
Aérosols	12	UN1950
Air comprimé	10	UN1002
Air liquide réfrigéré, pressurisé ou non pressurisé	10	UN1003
Alcaloïdes liquides, n.s.a., toxiques	36	UN3140
Alcaloïdes solides, n.s.a., toxiques	36	UN1544
Alcools, n.s.a.	14	UN1987
Alcool allylique	17	UN1098
Alcools amyliques	16	UN1105
Alcool alpha-méthylbenzylique	38	UN2937
Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	40	UN3205
Alcoolates de métaux alcalins, n.s.a.	40	UN3206
Alcools dénaturés	16	NA1986
Alcool éthylique	14	UN1170
Alcool éthylique, solutions d'	14	UN1170
Alcool furfurylique	38	UN2874
Alcool isobutylique	17	UN1212
Alcool d'isopropyle	16	UN1219
Alcool isopropylique	16	UN1219
Alcool méthallylique	17	UN2614
Alcool méthylamylique	17	UN2053
Alcool alpha-méthylbenzylique	38	UN2937
Alcool méthylique	16	UN1230
Alcool propargylique	16	NA1986
Alcool propylique normal	16	UN1274
Alcools toxiques, n.s.a.	16	UN1986
Aldéhydate d'ammoniac	20	UN1841
Aldehydes, n.s.a.	18	UN1989
Aldéhyde chloracétique	38	UN2232

Aldéhyde crotonique stabilisé	18P	UN1143
Aldéhyde d'éthylbutyrique	18	UN1178
Aldéhyde éthyl-2 butyrique	18	UN1178
Aldéhyde d'isobutyle	18	UN2045
Aldéhyde isobutylique	18	UN2045
Aldéhydes octyliques inflammables	19	UN1191
Aldéhyde propionique	18	UN1275
Aldéhydes toxiques, n.s.a.	16	UN1988
Aldol	38	UN2839
Aldrine	36	NA2761
Aldrine en mélange liquide	18	NA2762
Aldrine en mélange sec	36	NA2761
Aldrine, solide coulé	36	NA2761
Alkylaluminiums	25	UN3051
Alkylamines, n.s.a.	18	UN2733
Alkylamines, n.s.a.	18	UN2734
Alkylamines, n.s.a.	38	UN2735
Alkyllithiums	25	UN2445
Alkylmagnésiums	25	UN3053
Alkylphénols, n.s.a.	38	UN2430
Alkylphénols, n.s.a., liquides	38	UN3145
Alkylphénols solides, n.s.a.	38	UN2430
Allène	04P	UN2200
Alléthrine	36	NA2902
Alliages de calcium	26	UN1401
Alliages de magnésium	26	UN1869
Alliages de magnésium en poudre	26	UN1418
Alliages pyrophoriques, n.s.a.	23	UN1383
Allume-feu solide avec un liquide ayant un point d'éclair inférieur à 61 °C	20	UN2623
Allume-feu solide avec un liquide inflammable	20	UN2623
Allumettes de sûreté	20	UN1944
Allumettes non "de sûreté"	20	UN1331
Allumettes-bougies	20	UN1945
Allumettes-tisons	20	UN2254
Allylamine	18	UN2334
Allyltrichlorosilane stabilisé	40E	UN1724
alpha-Méthylvaléraldéhyde	18	UN2367
alpha-Monochlorhydrine du glycérol	38	UN2689
alpha-Naphtylamine	38	UN2077
alpha-Pinène	14	UN2368
Aluminate de sodium solide	39	UN2812
Aluminate de sodium en solution	39	UN1819
Aluminium-alkyles	25	UN3051
Aluminium en poudre enrobé	52	UN1309
Aluminium en poudre non enrobé, non pyrophorique	26	UN1396
Aluminium triisobutyle	25	UN1930
Aluminium tripropyle	25	UN2718
Alumino-ferro-silicium en poudre	27	UN1395
Amiante blanc	49	UN2590
Amiante blanc (chrysotile, actinolite, anthophyllite, tremolite)	49	UN2590
Amiante bleu	49	UN2212
Amiante bleu (crocidolite)	49	UN2212
Amiante bleu ou Amiante brun	49	UN2212
Amiante brun (amosite, mysorite)	49	UN2212
Amiante brun ou Amiante bleu	49	UN2212
Amidure de lithium	27	UN1412
Amidure de sodium	27	UN1425
Amine, ester ou sel de l'acide trichloro-2,4,5 phénoxyacétique	37	NA2765
Amino-2 chloro-4 phénol	36	UN2673

Amino-2 diéthylamino-5 pentane	38	UN2946
(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	38	UN3055
N-Aminoéthylpipérazine	38	UN2815
Aminophénols	37	UN2512
Aminopropyldiéthanolamine	38	NA1760
N-Aminopropylmorpholine	38	NA1760
Aminopyridines	38	UN2671
Ammoniac anhydre liquéfié	07	UN1005
Ammoniac en solution aqueuse contenant plus de 50 pour cent d'ammoniac	07	UN1005
Ammoniac en solution aqueuse contenant plus de 35 pour cent mais moins de 50 pour cent d'ammoniac	07	UN2073
Ammoniac en solution aqueuse contenant plus de 10 pour cent mais au maximum 35 pour cent d'ammoniac	39	UN2672
Ammonium dinitro-o-crésolate	29	UN1843
Amylacétate de méthyle	19	UN1233
Amylamine	18	UN1106
n-Amylène	14	UN1108
Amylméthylcétone	15	UN1110
Amyltrichlorosilane	40	UN1728
Anhydride acétique	40	UN1715
Anhydride butyrique	41	UN2739
Anhydride isobutyrique	40	UN2530
Anhydride maléique	41	UN2215
Anhydride phosphorique	42	UN1807
Anhydride phtalique	41	UN2214
Anhydride propionique	41	UN2496
Anhydrides tétrahydrophtaliques	41	UN2698
Aniline	38	UN1547
Anisidines, liquides ou solides	38	UN2431
Anisole	15	UN2222
Antidétonants, mélanges pour carburants	16E	UN1649
Antimoine, composés inorganiques liquides d', n.s.a.	42	UN3141
Antimoine, composés inorganiques solides d', n.s.a.	42	UN1549
Antimoine en poudre	52	UN2871
Argon comprimé	08	UN1006
Argon liquide pressurisé	08	UN1951
Argon liquide réfrigéré	08	UN1951
Arsanilate de sodium	39	UN2473
Arséniates, n.s.a.	37	UN1556
Arséniate d'ammonium	36	UN1546
Arséniate de calcium	36	UN1573
Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange solide	36	UN1574
Arséniate de fer II	36	UN1608
Arséniate de fer III	36	UN1606
Arséniate ferreux	36	UN1608
Arséniate ferrique	36	UN1606
Arséniates liquides, n.s.a.	37	UN1556
Arséniate de magnésium	36	UN1622
Arséniate de mercure II	36	UN1623
Arséniate mercurique	36	UN1623
Arséniates de plomb	36	UN1617
Arséniate de potassium	36	UN1677
Arséniate de sodium	36	UN1685
Arséniates solides, n.s.a.	37	UN1557
Arséniate de zinc	36	UN1712
Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	36	UN1712
Arsenic	37	UN1558
Arsenic, composés liquides de l', n.s.a.	37	UN1556
Arsenic, composés solides de l', n.s.a.	37	UN1557
Arsénites, n.s.a.	37	UN1556
Arsénite d'argent	36	UN1683

Arsénite de Bordeaux liquide	36	NA2759
Arsénite de Bordeaux solide	36	NA2759
Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange solide	36	UN1574
Arsénite de calcium solide	36	NA1574
Arsénite de cuivre	36	UN1586
Arsénite de fer III	36	UN1607
Arsénite ferrique	36	UN1607
Arsénites liquides, n.s.a.	37	UN1556
Arsénites de plomb	36	UN1618
Arsénite de potassium	36	UN1678
Arsénite de sodium solide	36	UN2027
Arsénite de sodium en solution aqueuse	36	UN1686
Arsénites solides, n.s.a.	37	UN1557
Arsénite de strontium solide	36	UN1691
Arsénite de zinc	36	UN1712
Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange	36	UN1712
Arsine	05	UN2188
Asphalte à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	16	NA1999
Azinphos-méthyle en mélange liquide	37	NA3018
Azinphos-méthyle solide	37	NA2783
Azo-2,2' bis (diméthyl-2,4 méthoxy-4 valéronitrile)	22	UN2955
Azo-2,2' bis (diméthyl-2,4 valéronitrile)	22	UN2953
Azo-1,1' bis (hexahydro-benzonitrile)	21	UN2954
Azo bis (isobutyronitrile)	22	UN2952
Azo-2,2' bis (méthyl-2 butyronitrile)	22	UN3030
Azodicarbonamide	21	UN3242
Azote ou Azote comprimé	08	UN1066
Azote liquide pressurisé	08	UN1977
Azote liquide réfrigéré	08	UN1977
Azote en mélange avec des gaz rares	08	UN1981
Azoture de baryum humidifié	02	UN1571
Azoture de potassium	41E	NA9056
Azoture de sodium	41	UN1687
Bains arsénicaux liquides	37	NA1557
Baryum	26	UN1400
Baryum, alliages de	26	UN1399
Baryum, alliages pyrophoriques de	25	UN1854
Baryum, composés du, n.s.a.	39	UN1564
Benzaldéhyde	38	NA1989
Benzène	16	UN1114
Benzène disulfohydrazide-1,3	21	UN2971
Benzène sulfohydrazide	21	UN2970
Benzidine	38	UN1885
Benzoate d'ammonium	49	NA9080
Benzoate de mercure	39	UN1631
Benzoate mercurique	39	UN1631
Benzoate de méthyle	38	UN2938
Benzonitrile	37	UN2224
Benzoquinone	38	UN2587
Benzyldiméthylamine	38	UN2619
Béryllium, composés du, n.s.a.	39	UN1566
Béryllium en poudre	37	UN1567
bêta-Naphtylamine	38	UN1650
Bhusa, foin ou paille, mouillés, humides ou souillés d'huile	20	UN1327
Bicarbonate d'ammonium	49	NA9081
Bichromate de sodium	30	NA1479
Bicyclo[2.2.1]heptadiène-2,5	14	UN2251

Bifluorures, n.s.a.	39	UN1740
Bifluorure d'ammonium solide	39	UN1727
Bifluorure d'ammonium en solution	39	UN2817
Bifluorure de potassium	39	UN1811
Bifluorure de sodium	39	UN2439
Biphényles polychlorés	51	UN2315
Bis (t-butylperoxy)-2,2 butane	32	UN2111
Bis (t-butylperoxy)-3,3 butyrate d'éthyle	33	UN2184
Bis (t-butylperoxy)-3,3 butyrate d'éthyle	32	UN2185
Bis (t-butylperoxy)-3,3 butyrate d'éthyle	32	UN2598
Bis (t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	33	UN2179
Bis (t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	33	UN2180
Bis (t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	32	UN2885
Bis (t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	32	UN2897
Bis (t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	32	UN3069
Bis (t-butylperoxy-2 isopropyl)-1,3 benzène	32	UN2112
Bis (t-butylperoxy-2 isopropyl)-1,4 benzène	32	UN2112
Bis (t-butylperoxy-2-isopropyl)-1,3 benzène et Bis (t-butylperoxy-2-isopropyl)-1,4 benzène en mélange	32	UN2112
Bis (t-butylperoxy-2-isopropyl)-1,4 benzène et Bis (t-butylperoxy-2-isopropyl)-1,3 benzène en mélange	32	UN2112
Bis (t-butylperoxy)-2,2 propane	32	UN2883
Bis (t-butylperoxy)-2,2 propane	32	UN2884
Bis (t-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane	32	UN2145
Bis (t-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane	32	UN2146
Bis (t-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane	32	UN2147
Bis (t-butylperoxy)-4,4 valérate de n-butyle	32	UN2140
Bis (t-butylperoxy)-4,4 valérate de n-butyle	32	UN2141
Bis (di-t-butylperoxy-4,4 cyclohexyl)-2,2 propane	32	UN2168
Bis (diméthylamino)-1,2 éthane	18	UN2372
Bis (hydroperoxy)-2,2 propane	33	UN2178
Bisulfate d'ammonium	39	UN2506
Bisulfate de mercure	36	UN1633
Bisulfate de sodium solide	39	UN1821
Bisulfate de sodium en solution	39	UN2837
Bisulfite d'ammonium solide	39	NA2693
Bisulfite d'ammonium en solution	39	NA2693
Bisulfite de calcium en solution	39	NA2693
Bisulfites inorganiques, solutions aqueuses de, n.s.a.	39	UN2693
Bisulfite de sodium solide	39	NA2693
Bisulfite de sodium en solution	39	NA2693
Boissons alcoolisées	14	UN3065
Bombes fumigènes non explosives	38	UN2028
Borate et chlorate en mélange	30	UN1458
Borate d'éthyle	26	UN1176
Borate de triallyle	41	UN2609

Borate de triisopropyle	40	UN2616
Borate de triméthyle	40	UN2416
Borate de zinc	49	NA9155
Bornéol	20	UN1312
Borohydrure d'aluminium	25	UN2870
Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	25	UN2870
Borohydrure de lithium	26	UN1413
Borohydrure de potassium	26	UN1870
Borohydrure de sodium	26	UN1426
Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose	20	UN1353
BPC	51	UN2315
Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	04	UN1057
Briquets (cigars, cigarettes) contenant un liquide inflammable	14	NA1226
Briquets contenant un gaz inflammable	04	UN1057
Briquets contenant un liquide inflammable	14	UN1226
Bromacétate d'éthyle	40	UN1603
Bromacétate de méthyle	41	UN2643
Bromacétone	18	UN1569
Bromate de baryum	30	UN2719
Bromates inorganiques, n.s.a.	30	UN1450
Bromates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	30	UN3213
Bromate de magnésium	29	UN1473
Bromate de potassium	29	UN1484
Bromate de sodium	30	UN1494
Bromate de zinc	29	UN2469
Brome	39	UN1744
Brome en solution	39	UN1744
Bromobenzène	17	UN2514
Bromo-2 butane	17	UN2339
Bromochloro-difluorométhane	06	UN1974
Bromochlorométhane	39	UN1887
Bromo-1 chloro-3 propane	36	UN2688
Bromoforme	39	UN2515
Bromo-1 méthyl-3 butane	18	UN2341
Bromométhylpropanes	19	UN2342
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	38	UN3241
Bromo-2 pentane	18	UN2343
Bromo-2 propane	18	UN2344
Bromo-3 propyne	18	UN2345
Bromotrifluoréthylène	04	UN2419
Bromotrifluorométhane	06	UN1009
Bromure d'acétyle	41	UN1716
Bromure d'allyle	19	UN1099
Bromure d'aluminium anhydre	42	UN1725
Bromure d'aluminium en solution	39	UN2580
Bromure d'arsenic	36	UN1555
Bromure de benzyle	41	UN1737
Bromure de bromacétyle	41	UN2513
Bromure de n-butyle	16	UN1126
Bromure cobalteux	49	NA9103
Bromure de cyanogène	42	UN1889
Bromure de diphénylméthyle	38	UN1770
Bromure d'éthyle	17	UN1891
Bromure d'hydrogène anhydre	07	UN1048
Bromures de mercure	39	UN1634
Bromure mercureux	39	UN1634
Bromure mercurique	39	UN1634
Bromure de méthyle	07	UN1062
Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	07	UN1581
Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange liquide	36	UN1647

Bromure de méthyl-magnésium dans l'éther éthylique	25	UN1928
Bromure de phénacyle	38	UN2645
Bromure de vinyle stabilisé	04P	UN1085
Bromure de xylyle	37	UN1701
Bromure de zinc	49	NA9156
Brucine	37	UN1570
Butadiènes stabilisés	04P	UN1010
Butane	04	UN1011
Butane en mélange	04	UN1011
Butanedione	14	UN2346
Butanols	16	UN1120
Butoxyl	15	UN2708
n-Butylamine	19	UN1125
N-Butylaniline	38	UN2738
Butylbenzènes	15	UN2709
Butylène	04	UN1012
N-n-Butylimidazole	37	UN2690
t-Butylperoxycarbonate de stéaryle	32	UN3062
Butylphénols liquides	38	UN2228
Butylphénols solides	38	UN2229
Butyltoluènes	37	UN2667
Butyltrichlorosilane	40	UN1747
t-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	21	UN2956
Butynediol-1,4	38	UN2716
Butyraldéhyde	18	UN1129
Butyraldoxime	19	UN2840
Butyrates d'amyle	19	UN2620
Butyrate de di-(t-butylperoxy)-3,3 éthyle	33	UN2184
Butyrate de di-(t-butylperoxy)-3,3 éthyle	32	UN2185
Butyrate de di-(t-butylperoxy)-3,3 éthyle	32	UN2598
Butyrate d'éthyle	19	UN1180
Butyrate d'isopropyle	19	UN2405
Butyrate de méthyle	18	UN1237
Butyrate de vinyle stabilisé	18P	UN2838
Butyronitrile	17	UN2411
Cacodylate de sodium	37	UN1688
Cadmium, composés du, n.s.a.	39	UN2570
Caesium	26	UN1407
Calcium	26	UN1401
Calcium, alliages de, pyrophoriques	25	UN1855
Calcium métallique, ou Calcium métallique cristallin	26	UN1401
Calcium pyrophorique	25	UN1855
Camphène	20	NA9011
Camphre synthétique	20	UN2717
Caoutchouc, chutes de	20	UN1345
Caoutchouc, déchets de	20	UN1345
Caoutchouc, dissolution de	14	UN1287
Carbamate d'ammonium	39	NA9083
Carbamates, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2758
Carbamates, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN2992
Carbamates, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2991
Carbamates, pesticides solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2757
Carbaryl	36	NA2757
Carbofuran	36	NA2757
Carbofuran en mélange liquide	36	NA2757
Carbonate d'ammonium	39	NA9084
Carbonate d'éthyle	15	UN2366
Carbonate d'isopropyle et de peroxy-t-butyle	33	UN2103
Carbonate de méthyle	18	UN1161
Carbonate de peroxy-t-butyle et d'isopropyle	33	UN2103
Carbonate de zinc	49	NA9157

Carburant d'aviation pour moteur à turbine ou Carburéacteur	14	UN1863
Carburants pour moteur d'automobile	14	UN1203
Carburants pour moteur d'automobile y compris l'essence	14	UN1203
Carbure d'aluminium	26	UN1394
Carbure de calcium	26	UN1402
Catalyseur métallique humidifié avec au moins 40% (masse) d'eau ou d'un autre liquide approprié, finement divisé, activé ou usé	52E	UN1378
Catalyseur métallique humidifié avec un excédent visible de liquide	52E	UN1378
Catalyseur métallique sec	52E	UN2881
Catalyseur au nickel humidifié	52E	UN1378
Catalyseur au nickel sec	52E	UN2881
Celluloïd	20	UN2000
Celluloïd, déchets de	20	UN2002
Cérium, brut	52	UN1333
Cérium brut compacté	52	UN1333
Cérium, copeaux ou poudre abrasive	26	UN3078
Cérium, plaques, lingots ou barres	52	UN1333
Césium	26	UN1407
Césium métallique	26	UN1407
Cétones liquides, n.s.a.	14	UN1224
Chaises roulantes à moteur électrique avec accumulateurs	39	UN3171
Chandelles lacrymogènes	38	UN1700
Charbon activé	20	UN1362
Charbon de bois	20	UN1361
Charbon de bois activé	20	UN1362
Charbon de bois en briquettes	20	NA1361
Charbon d'origine animale ou végétale	20	UN1361
Charges d'extincteurs, liquide corrosif	39	UN1774
Chaux sodée	39	UN1907
Chiffons, gras	20	UN1856
Chloracétate d'éthyle	40	UN1181
Chloracétate d'isopropyle	17	UN2947
Chloracétate de méthyle	40	UN2295
Chloracétate de sodium	36	UN2659
Chloracétate de vinyle	41	UN2589
Chloracétone stabilisée	19E	UN1695
Chloracétonitrile	19	UN2668
Chloracétophénone liquide ou solide	38	UN1697
Chloral anhydre stabilisé	38	UN2075
Chloranilines liquides	37	UN2019
Chloranilines solides	37	UN2018
Chloranisidines	37	UN2233
Chlorate de baryum	30	UN1445
Chlorate de baryum humidifié	30	UN1445
Chlorate de baryum en solution	30	UN1445
Chlorate de calcium	29	UN1452
Chlorate de calcium en solution aqueuse	29	UN2429
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	30	UN1459
Chlorate de cuivre	30	UN2721
Chlorate et borate en mélange	30	UN1458
Chlorates inorganiques, n.s.a.	30	UN1461
Chlorates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	30	UN3210
Chlorate de magnésium	30	UN2723
Chlorate de potassium	30	UN1485

Chlorate de potassium en solution aqueuse	29	UN2427
Chlorate de sodium	30	UN1495
Chlorate de sodium en solution aqueuse	29	UN2428
Chlorate de strontium	29	UN1506
Chlorate de strontium humidifié	29	UN1506
Chlorate de thallium	30	UN2573
Chlorate de zinc	29	UN1513
Chlordane liquide	18	NA2762
Chlore	12	UN1017
Chlorhydrate d'aniline	38	UN1548
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine	38	UN1579
Chlorhydrate de nicotine ou Chlorhydrate de nicotine en solution	36	UN1656
Chlorhydrine propylénique	17	UN2611
Chlorite de calcium	29	UN1453
Chlorites inorganiques, n.s.a.	30	UN1462
Chlorite de sodium	30E	UN1496
Chlorite de sodium en solution	39E	UN1908
Chlorobenzène	18	UN1134
Chloro-3 bromo-1 propane	36	UN2688
Chlorobutanes	18	UN1127
Chlorocarbonate d'allyle	40	UN1722
Chlorocrésols	37	UN2669
Chlorodifluoréthanes	04	UN2517
Chlorodifluorobromo-méthane	06	UN1974
Chlorodifluorométhane	06	UN1018
Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	06	UN1018
Chlorodinitrobenzènes	38E	UN1577
Chloroforme	36	UN1888
Chloroformiates, n.s.a.	40	UN2742
Chloroformiate d'allyle	40	UN1722
Chloroformiate de benzyle	41	UN1739
Chloroformiate de t-butylcyclohexyle	41	UN2747
Chloroformiate de n-butyle	41	UN2743
Chloroformiate de sec-butyle	41	NA2742
Chloroformiate de chlorométhyle	42	UN2745
Chloroformiate de cyclobutyle	40	UN2744
Chloroformiate d'éthyle	40	UN1182
Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	41	UN2748
Chloroformiate d'isobutyle	41	NA2742
Chloroformiate d'isopropyle	40	UN2407
Chloroformiate de méthyle	40	UN1238
Chloroformiate de phényle	41	UN2746
Chloroformiate de n-propyle	40	UN2740
Chloronitranilines	38	UN2237
Chloronitrobenzènes	37E	UN1578
Chloronitrotoluènes	37	UN2433
Chloropentafluoréthane	06	UN1020
Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	06	UN1973
Chlorophénates liquides	39	UN2904
Chlorophénates solides	39	UN2905
Chlorophénols liquides	38	UN2021
Chlorophénols solides	38	UN2020
Chlorophényltrichlorosilane	41	UN1753
Chloropicrine	39E	UN1580
Chloropicrine en mélange, n.s.a.	39	UN1583
Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	07	UN1581
Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	05	UN1582

Chloropicrine et gaz comprimés, ininflammables, non liquéfiés, en mélange	07	NA1955
Chloroprène stabilisé	17P	UN1991
Chloro-2 propane	18	UN2356
Chloro-3 propanol-1	38	UN2849
Chloro-2 propène	18P	UN2456
Chloro-2 propionate d'éthyle	19	UN2935
Chloro-2 propionate d'isopropyle	19	UN2934
Chloro-2 propionate de méthyle	19	UN2933
Chloro-2 pyridine	38	UN2822
Chlorosilanes, n.s.a.	40	UN2985
Chlorosilanes, n.s.a.	40	UN2986
Chlorosilanes, n.s.a.	41	UN2987
Chlorosilanes, n.s.a., qui au contact de l'eau émettent des gaz inflammables	26	UN2988
Chlorotétrafluoréthane	06	UN1021
Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	06	UN1021
Chlorothioformiate d'éthyle	40	UN2826
Chlorothiophosphate de diméthyle	41	UN2267
Chlorotoluènes	18	UN2238
Chlorotoluidines liquides ou solides	38	UN2239
Chlorotrifluoréthane	06	UN1983
Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	06	UN1983
Chlorotrifluorométhane	06	UN1022
Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope	06	UN2599
Chlorpyrifos	37	NA2783
Chlorure d'acétyle	40	UN1717
Chlorure d'allyle	18	UN1100
Chlorure d'aluminium anhydre	42	UN1726
Chlorure d'aluminium en solution	39	UN2581
Chlorure d'ammonium	49	NA9085
Chlorure d'amyle	18	UN1107
Chlorure d'anisoyle	41	UN1729
Chlorure d'arsenic	42	UN1560
Chlorure de benzènesulfonyle	41	UN2225
Chlorure de benzoyle	41	UN1736
Chlorure de benzyle	41	UN1738
Chlorure de benzyléthylamino-4 éthoxy-3 phényldiazonium-chlorure de zinc	22	UN3037
Chlorure de benzylidène	41	UN1886
Chlorure de benzylidyne	41	UN2226
Chlorure de benzylméthylamino-4 éthoxy-3 phényldiazonium-chlorure de zinc	22	UN3038
Chlorure de béryllium	39	NA1566
Chlorure de brome	12	UN2901
Chlorure de butyle	18	UN1127
Chlorure de butyryle	40	UN2353
Chlorure de chaux	30	UN2208
Chlorure de chloracétyle	41	UN1752
Chlorures de chlorobenzyle	38	UN2235
Chlorure de chloro-3 diéthylamino-4 phényldiazonium-chlorure de zinc	21	UN3033
Chlorure de chloropivaloyle	41	NA9264
Chlorure chromeux	49	NA9102
Chlorure de chromyle	42	UN1758
Chlorure de cuivre	39	UN2802
Chlorure de cyanogène stabilisé	07	UN1589
Chlorure cyanurique	42	UN2670

Chlorure de diazo-2 naphtol-1 sulfonyle-4	21	UN3042
Chlorure de diazo-2 naphtol-1 sulfonyle-5	21	UN3043
Chlorure de dichloracétyle	41	UN1765
Chlorure de diéthoxy-2,5 morpholyl-4 phényldiazonium-chlorure de zinc	22	UN3036
Chlorure de diéthylthiophosphoryle	40	UN2751
Chlorure de diméthyl-4 amino-6 (diméthyl-2 aminoéthoxy)-2 toluènediazonium-chlorure de zinc	22	UN3039
Chlorure de diméthylcarbamoyle	41	UN2262
Chlorure de diméthyl thiophosphoryle	41	UN2267
Chlorure de dipropylamino-4 phényldiazonium-chlorure de zinc	21	UN3034
Chlorure double de zinc et de benzyléthylamino-4 éthoxy-3 benzènediazonium	22	UN3037
Chlorure double de zinc et de benzylméthylamino-4 éthoxy-3 benzènediazonium	22	UN3038
Chlorure double de zinc et de chloro-3 diéthylamino-4 benzènediazonium	21	UN3033
Chlorure double de zinc et de diéthoxy-2,5 morpholine-4 benzènediazonium	22	UN3035
Chlorure double de zinc et de diéthoxy-2,5 morpholino-4 benzènediazonium	22	UN3036
Chlorure double de zinc et de diméthylamino-4 (diméthylamino-2 éthoxy)-6 toluènediazonium-2	22	UN3039
Chlorure double de zinc et de dipropylamino-4 benzènediazonium	21	UN3034
Chlorure double de zinc et de (hydroxy-2 éthoxy)-3 pyrrolidinyl-4 benzènediazonium	22	UN3035
Chlorure d'étain IV anhydre	42	UN1827
Chlorure d'étain IV pentahydraté	39	UN2440
Chlorure d'éthyle	04	UN1037
Chlorure de fer III	42	UN1773
Chlorure de fer III en solution	39	UN2582
Chlorure ferreux solide	39	NA1759
Chlorure ferreux en solution	39	NA1760
Chlorure ferrique	42	UN1773
Chlorure ferrique en solution	39	UN2582
Chlorure de fumaryle	41	UN1780
Chlorure d'hydrogène anhydre	07	UN1050
Chlorure d'hydrogène liquide réfrigéré	07	UN2186
Chlorure de (hydroxy-2 éthoxy)-3 pyrrolidinyl-4 phényldiazonium-chlorure de zinc	22	UN3035
Chlorure d'isobutyrile	40	UN2395
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	30	UN1459
Chlorure de mercure II	39	UN1624
Chlorure de mercure ammoniacal	36	UN1630
Chlorure mercurique	39	UN1624
Chlorure mercurique d'ammoniac	36	UN1630

Chlorure de méthylallyle	16P	UN2554
Chlorure de méthyle	05	UN1063
Chlorure de méthyle allylique	16P	UN2554
Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	05	UN1582
Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	05	UN1912
Chlorure de méthylène	39	UN1593
Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange	05	UN1912
Chlorure de nickel	36	NA9139
Chlorure de nitrosyle	07	UN1069
Chlorure de phénylacétyle	41	UN2577
Chlorure de phénylcarbylamine	36	UN1672
Chlorure de plomb	36	NA2291
Chlorure de propionyle	40	UN1815
Chlorure de propyle	16	UN1278
Chlorure de pyrosulfuryle	42	UN1817
Chlorures de soufre	41	UN1828
Chlorure stanneux solide	39	NA1759
Chlorure stannique anhydre	42	UN1827
Chlorure stannique pentahydraté	39	UN2440
Chlorure de sulfonylméthane	41	UN3246
Chlorure de sulfuryle	42	UN1834
Chlorure de thionyle	42	UN1836
Chlorure de thiophosphoryle	42	UN1837
Chlorure de trichloracétyle	41	UN2442
Chlorure de trifluoracétyle	07	UN3057
Chlorure de triméthylacétyle	40	UN2438
Chlorure de valéryle	40	UN2502
Chlorure de vinyle stabilisé	04P	UN1086
Chlorure de vinylidène stabilisé	18P	UN1303
Chlorure de zinc ammoniacal	49	NA9154
Chlorure de zinc anhydre	39	UN2331
Chlorure de zinc en solution	39	UN1840
Chromate d'ammonium	31	NA9086
Chromate de calcium	49	NA9096
Chromate de lithium	49	NA9134
Chromate de potassium	49	NA9142
Chromate de sodium	49	NA9145
Chromate de strontium	49	NA9149
Cigarettes à auto-allumage	20	UN1867
Citrate d'ammonium dibasique	49	NA9087
Citrate de fer ammoniacal	49	NA9118
Cocculus ou Cocculus solide	36	UN1584
Colles, contenant un liquide inflammable	14	UN1133
Colorants liquides, n.s.a.	39	UN2801
Colorants liquides, n.s.a., toxiques	36	UN1602
Colorants solides, n.s.a., corrosifs	39	UN3147
Colorants solides, n.s.a., toxiques	36	UN1602
Colorants solides, n.s.a., toxiques	36	UN3143
Combustibles pyrophoriques, n.s.a.	23	UN1375
Composés du cadmium, n.s.a.	39	UN2570
Composés, nettoyeurs liquides	38	NA1760
Composés, nettoyeurs liquides	15	NA1993
Composés organiques de l'arsenic, n.s.a.	37	UN1556
Composés organiques de l'arsenic, n.s.a.	37	UN1557

Composés organiques de l'arsenic, liquides, n.s.a.	37	UN1556
Composés organiques de l'arsenic, solides, n.s.a.	37	UN1557
Composés organiques liquides de l'arsenic, n.s.a.	37	UN1556
Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	07	NA1955
Composés organiques solides de l'arsenic, n.s.a.	37	UN1557
Composés organométalliques hydroréactifs, inflammables, n.s.a.	26	UN3207
Composés organométalliques pyrophoriques, n.s.a.	23	UN3203
Composés organostanniques liquides, n.s.a.	38	UN2788
Composés organostanniques solides, n.s.a.	38	UN3146
Composés phénylmercuriques, n.s.a.	36	UN2026
Composé de phosphate organique liquide	37	NA2783
Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	07	NA1955
Composé de phosphate organique en mélange liquide	37	NA2783
Composé de phosphate organique en mélange solide ou sec	37	NA2783
Composé de phosphate organique solide	37	NA2783
Composé de phosphore organique liquide	37	NA2783
Composé de phosphore organique en mélange liquide	37	NA2783
Composé de phosphore organique en mélange solide ou sec	37	NA2783
Composé de phosphore organique solide	37	NA2783
Composés solides de l'arsenic, n.s.a.	37	UN1557
Composés solubles du plomb, n.s.a.	36	UN2291
Contreforts de chaussures, à base de nitrocellulose	20	UN1353
Coprah	20	UN1363
Coton, déchets huileux de	20	UN1364
Coton gras, déchets de	20	UN1364
Coton, humide	20	UN1365
Coumaphos	37	NA2783
Coumaphos en mélange liquide	37	NA2783
Crasses d'aluminium	26	UN3170
Créosote, goudrons de houille	15	NA1993
Crésols	38	UN2076
Crotonaldéhyde stabilisé	18P	UN1143
Crotonate d'éthyle	18	UN1862
Crotonylène	14E	UN1144
Cumène	19	UN1918
Cuprié thylènediamine en solution	39	UN1761
Cuprocyanure de potassium	42	UN1679
Cuprocyanure de sodium solide	42	UN2316
Cuprocyanure de sodium en solution	42	UN2317
Cut backs bitumineux	16	NA1999
Cyanacétate d'éthyle	41	UN2666
Cyanamide calcique	26	UN1403
Cyanhydrine d'acétone stabilisée	40	UN1541
Cyanogène gazeux	05	UN1026

Cyanogène gazeux ou liquéfié	05	UN1026
Cyanure d'argent	36	UN1684
Cyanure de baryum	42	UN1565
Cyanures de bromobenzyle	38	UN1694
Cyanure de calcium	42	UN1575
Cyanure de cuivre	36	UN1587
Cyanure double de mercure et de potassium	42	UN1626
Cyanure d'hydrogène anhydre stabilisé	05E	UN1051
Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé, absorbé dans un matériau poreux inerte	18E	UN1614
Cyanures inorganiques, n.s.a.	42	UN1588
Cyanure de mercure	39	UN1636
Cyanure mercurique	39	UN1636
Cyanure de méthyle	17	UN1648
Cyanure de nickel	36	UN1653
Cyanure de plomb	36	UN1620
Cyanure de potassium solide	42	UN1680
Cyanure de potassium en solution	42	UN1680
Cyanure de sodium solide	42	UN1689
Cyanure de sodium en solution	42	UN1689
Cyanure de sodium en solution	42	UN1935
Cyanures en solution, n.s.a.	42	UN1935
Cyanure de zinc	36	UN1713
Cyclobutane	04	UN2601
Cyclododécatriène-1,5,9	38	UN2518
Cycloheptane	14	UN2241
Cycloheptatriène	17	UN2603
Cycloheptène	14	UN2242
Cyclohexane	14	UN1145
Cyclohexanone	15	UN1915
Cyclohexène	14	UN2256
Cyclohexényltrichlorosilane	41	UN1762
Cyclohexylamine	19	UN2357
Cyclohexyltrichlorosilane	41	UN1763
Cyclooctadiènes	19P	UN2520
Cyclooctadiène phosphines	23	UN2940
Cyclooctatétraène	15	UN2358
Cyclopentane	14	UN1146
Cyclopentanol	17	UN2244
Cyclopentanone	15	UN2245
Cyclopentène	14	UN2246
Cyclopropane ou Cyclopropane liquéfié	04	UN1027
Cymènes	19	UN2046
2,4-D	37	NA2765
DDT	36	NA2761
Décaborane	23	UN1868
Décahydronaphtalène	19	UN1147
n-Décane	15	UN2247
Déchets dangereux liquides, n.s.a.	49	NA3082
Déchets dangereux liquides, n.s.a.	49	NA9189
Déchets dangereux solides, n.s.a.	49	NA3077
Déchets dangereux solides, n.s.a.	49	NA9189
Déchets huileux de coton	20	UN1364
Déchets de laine, humides	20	UN1387
Déchets de poisson non stabilisés	20	UN1374
Déchets de poisson stabilisés	20	UN2216
Déchets textiles humides, n.s.a.	20	UN1857
Déchet type 1	38	NA9301
Déchet type 2	38	NA9302
Déchet type 3	16	NA9303
Déchet type 4	38	NA9304
Déchet type 5	16	NA9305

Déchet type 6	39	NA9306
Déchet type 7	39	NA9307
Déchet type 8	38	NA9308
Déchet type 9	38	NA9309
Déchet type 10	38	NA9310
Déchet type 11	38	NA9311
Déchet type 12	38	NA9312
Déchet type 13	38	NA9313
Déchet type 14	38	NA9314
Déchet type 15	38	NA9315
Déchet type 16	39	NA9316
Déchet type 17	39	NA9317
Déchet type 18	39	NA9318
Déchet type 19	39	NA9319
Déchet type 20	39	NA9320
Déchet type 21	39	NA9321
Déchet type 22	39	NA9322
Déchet type 23	39	NA9323
Déchet type 24	37	NA9324
Déchet type 25	14	NA9325
Déchet type 26	37	NA9326
Déchet type 27	16	NA9327
Déchet type 28	16	NA9328
Déchet type 29	38	NA9329
Déchet type 30	38	NA9330
Déchet type 31	18	NA9331
Déchet type 32	18	NA9332
Déchet type 33	18	NA9333
Déchet type 34	18	NA9334
Déchet type 35	38	NA9335
Déchet type 36	38	NA9336
Déchet type 37	38	NA9337
Déchet type 38	38	NA9338
Déchet type 39	38	NA9339
Déchet type 40	38	NA9340
Déchet type 41	19	NA9341
Déchet type 42	18	NA9342
Déchet type 43	40	NA9343
Déchet type 44	19	NA9344
Déchet type 45	19	NA9345
Déchet type 46	38	NA9346
Déchet type 47	19	NA9347
Déchet type 48	38	NA9348
Déchet type 49	38	NA9349
Déchet type 50	38	NA9350
Déchet type 51	38	NA9351
Déchet type 52	38	NA9352
Déchet type 53	38	NA9353
Déchet type 54	38	NA9354
Déchet type 55	38	NA9355
Déchet type 56	38	NA9356
Déchet type 57	38	NA9357
Déchet type 58	38	NA9358
Déchet type 59	36	NA9359
Déchet type 60	19	NA9360
Déchet type 61	36	NA9361
Déchet type 62	36	NA9362
Déchet type 63	36	NA9363
Déchet type 64	36	NA9364
Déchet type 65	36	NA9365
Déchet type 66	36	NA9366
Déchet type 67	37	NA9367
Déchet type 68	39	NA9368
Déchet type 69	36	NA9369
Déchet type 70	36	NA9370
Déchet type 71	20	NA9371
Déchet type 72	36	NA9372
Déchet type 73	36	NA9373
Déchet type 74	14	NA9374
Déchet type 75	38	NA9375
Déchet type 76	38	NA9376
Déchet type 77	16	NA9377
Déchet type 78	38	NA9378
Déchet type 79	38	NA9379
Déchet type 80	36	NA9380
Déchet type 81	39	NA9381
Déchet type 82	39	NA9382
Déchet type 83	39	NA9383

Déchet type 84	36	NA9384
Déchet type 85	39	NA9385
Déchet type 86	39	NA9386
Déchet type 87	39	NA9387
Déchet type 88	36	NA9388
Déchet type 89	39	NA9389
Déchet type 90	39	NA9390
Déchet type 91	38	NA9391
Déchet type 92	39	NA9392
Déchet type 93	38	NA9393
Déchet type 94	36	NA9394
Déchet type 95	38	NA9395
Déchet type 96	36	NA9396
Déchet type 97	38	NA9397
Déchet type 99	42	NA9399
Déchet type 100	42	NA9400
Désinfectants, n.s.a., *toxiques, liquides*	36	UN1601
Désinfectants liquides, n.s.a., *toxiques*	36	UN1601
Désinfectants, liquides, n.s.a., *toxiques*	36	UN3142
Désinfectants liquides corrosifs, n.s.a.	38	UN1903
Désinfectants solides, n.s.a., *toxiques*	36	UN1601
Désinfectants, toxiques, liquides, n.s.a.	36	UN3142
Désinfectants toxiques solides, n.s.a.	36	UN1601
Détachant liquide pour encres	18	UN1132
Deutérium	04	UN1957
Diacétone-alcool	16	UN1148
Diacétyle	14	UN2346
Diallylamine	19	UN2359
Diamidemagnésium	25	UN2004
Diamino-4,4' diphénylméthane	38	UN2651
Di-(aminopropyl) pipérazine	38	NA1760
Di-n-amylamine	19	UN2841
Diazinon	37	NA2783
Diazo-2 naphtol-1 sulfonate-4 de sodium	21	UN3040
Diazo-2 naphtol-1 sulfonate-5 de sodium	21	UN3041
Dibenzyldichlorosilane	41	UN2434
Diborane	13	UN1911
Diborane, en mélange	13	NA1911
Diborane, en mélange	13	UN1911
Dibromobenzène	17	UN2711
Dibromo-1,2 butanone-3	39	UN2648
Dibromo-1,2 chloro-3 propane	38	UN2872
Dibromochloropropanes	38	UN2872
Dibromodifluorométhane	39	UN1941
Dibromo-1,2 éthylène	18	——
Dibromométhane	39	UN2664
Dibromure d'éthylène	39	UN1605
Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange liquide	36	UN1647
Di-n-butylamine	38	UN2248
Dibutylaminoéthanol	38	UN2873
Di-(t-butylperoxy)-2,2 butane	32	UN2111
Di-(t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	33	UN2179
Di-(t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	33	UN2180
Di-(t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	32	UN2885
Di-(t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	32	UN2897
Di-(t-butylperoxy)-1,1 cyclohexane	32	UN3069
Di-(t-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,3 benzène	32	UN2112

Di-(t-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,4 benzène	32	UN2112
Di-(t-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,4 benzène et Di-(t-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,3 benzène en mélange	32	UN2112
Di-(t-butylperoxy)-2,2 propane	32	UN2883
Di-(t-butylperoxy)-2,2 propane	32	UN2884
Di-(t-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane	32	UN2145
Di-(t-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane	32	UN2146
Di-(t-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane	32	UN2147
Dicétène stabilisé	41P	UN2521
Dichloracétate de méthyle	40	UN2299
Dichloranilines	38	UN1590
Dichloréthylène	18P	UN1150
Dichloro-1,3 acétone	38	UN2649
Dichlorobenzène, méta	37	——
Dichlorobenzène, ortho	37	UN1591
Dichlorobenzène, para	37	UN1592
Dichloro-1,1 bis (p-chlorophényl-2,2) éthane	36	NA2761
Dichlorobutène	18	NA2924
Dichloro-1,4 butène-2	18	NA2920
Dichlorobutène, corrosif	18	NA2920
Dichloro-1,1 di-(p-chlorophényl-2,2) éthane	36	NA2761
Dichlorodifluoréthylène	36	NA9018
Dichlorodifluorométhane	06	UN1028
Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope	06	UN2602
Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène, mélanges de	07	UN3070
Dichlorodiphényl-trichloréthane	36	NA2761
Dichloro-1,1 éthane	18	UN2362
Dichlorofluorométhane	06	UN1029
Dichlorométhane	39	UN1593
Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	38	UN2650
Dichloropentanes	17	UN1152
Dichlorophénylphosphine	41	UN2798
Dichloro (phényl) thiophosphore	41	UN2799
Dichlorophényl-trichlorosilane	41	UN1766
Dichloropropane	18	UN1279
Dichloropropane et dichloropropène en mélange	18	NA2047
Dichloro-1,3 propanol-2	38	UN2750
Dichloropropène	19	UN2047
Dichloropropène et dichloropropane en mélange	18	NA2047
Dichloropropène et dichlorure de propylène en mélange	18	NA2047
Dichlorosilane	05	UN2189
Dichlorotétrafluoréthane	06	UN1958
Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	38	NA2810
Dichlorure de benzène phosphoreux	41	UN2798
Dichlorure d'éthyle aluminium	25	UN1924
Dichlorure d'éthylène	18	UN1184
Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque anhydre	41	NA1760
Dichlorure d'éthyle phosphonothioique, anhydre	41	NA2927
Dichlorure éthylphosphoneux anhydre	25	NA2845

Dichlorure de méthyle phosphonothioïque	41	NA1760
Dichlorure méthylphosphoneux, liquide pyrophorique	25	NA2845
Dichlorure méthylphosphonique	41	NA9206
Dichlorure de propylène	18	UN1279
Dichlorure de propylène et dichloropropène en mélange	18	NA2047
Dichlorvos	37	NA2783
Dichlorvos en mélange sec	37	NA2783
Dichromate d'ammonium	30	UN1439
Dichromate de potassium	30	NA1479
Dicycloheptadiène	14	UN2251
Dicyclohexylamine	38	UN2565
Dicyclopentadiène	19E	UN2048
Di-(di-t-butylperoxy cyclohexyl-4,4)-2,2 propane	32	UN2168
Di-(diméthylamino)-1,2 éthane	18	UN2372
Dieldrine	36	NA2761
Diéthoxyméthane	14	UN2373
Diéthoxy-3,3 propène	14	UN2374
Diéthylamine	18	UN1154
Diéthylaminoéthanol	18	UN2686
Diéthylaminopropylamine	19	UN2684
Diéthylamino-3 propylamine	19	UN2684
N,N-Diéthylaniline	38	UN2432
Diéthylbenzène	17	UN2049
Diéthylcétone	14	UN1156
Diéthyldichlorosilane	41	UN1767
Diéthylènetriamine	38	UN2079
N,N-Diéthyléthylènediamine	38	UN2685
Diéthylzinc	25	UN1366
Difluoréthane	04	UN1030
Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope	06	UN2602
Difluorochloréthanes	04	UN2517
Difluoro-1,1 éthylène	04P	UN1959
Difluorure d'oxygène	12	UN2190
Dihydroperoxyde de diméthylhexane	33	UN2174
Di-(hydroperoxy)-2,2 propane	33	UN2178
Dihydro-2,3 pyranne ou Dihydropyranne	14	UN2376
Diisobutylamine	19	UN2361
Diisobutylcétone	15	UN1157
Diisobutylène, composés isomériques du	14	UN2050
Diisocyanate de diphénylméthane-4,4'	41	UN2489
Diisocyanate d'hexaméthylène	41	UN2281
Diisocyanate d'isophorone	41	UN2290
Diisocyanate de toluène	41	UN2078
Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	41	UN2328
Diisopropylamine	18	UN1158
N,N-Diisopropyl-éthanolamine	38	UN2825
Diméthoxy-1,1 éthane	14	UN2377
Diméthoxy-1,2 éthane	14	UN2252
Diméthylamine anhydre	05	UN1032
Diméthylamine, solution de	18	UN1160
Diméthylaminoacétonitrile	18	UN2378
Diméthylamino-2 acétonitrile	18	UN2378
Diméthylaminoéthanol	18	UN2051
Diméthylamino-2 éthanol	18	UN2051
N,N-Diméthylaniline	38	UN2253
Diméthyl-2,5 bis (benzoylperoxy)-2,5 hexane	33	UN2172
Diméthyl-2,5 bis (benzoylperoxy)-2,5 hexane	33	UN2173

Diméthyl-2,5 bis (benzoylperoxy)-2,5 hexane	33	UN2959
Diméthyl-2,5 bis (t-butylperoxy)-2,5 hexane	32	UN2155
Diméthyl-2,5 bis (t-butylperoxy)-2,5 hexane	32	UN2156
Diméthyl-2,5 bis (t-butylperoxy)-2,5 hexyne-3	33	UN2158
Diméthyl-2,5 bis (t-butylperoxy)-2,5 hexyne-3	32	UN2159
Diméthyl-2,5 bis (éthyl-2 hexanoylperoxy)-2,5 hexane	35	UN2157
Diméthyl-2,5 bis (isononanoylperoxy)-2,5 hexane	32	UN3060
Diméthyl-2,5 bis (triméthyl-3,5,5 hexanoylperoxy)-2,5 hexane	32	UN3060
Diméthyl-2,3 butane	14	UN2457
Diméthyl-1,3 butylamine	18	UN2379
Diméthylcyclohexanes	14	UN2263
Diméthylcyclohexylamine	19	UN2264
Diméthyldichlorosilane	40	UN1162
Diméthyldiéthoxysilane	14	UN2380
Diméthyl-2,5 (dihydroperoxy)-2,5 hexane	33	UN2174
Diméthyl-3,5 dihydroxy-3,5 dioxolanne-1,2	32	UN2080
Diméthyl-3,5 dihydroxy-3,5 dioxolanne-1,2	32	UN3061
Diméthyldioxannes	15	UN2707
Diméthyléthanolamine	18	UN2051
N,N-Diméthylformamide	19	UN2265
Diméthyl-1,1 hydrazine ou Diméthylhydrazine asymétrique	25	UN1163
Diméthyl-1,2 hydrazine, ou Diméthylhydrazine symétrique	16	UN2382
Diméthyl-2,2 propane *autre que le pentane et l'isopentane*	04	UN2044
Diméthyl n-propylamine	19	UN2266
Diméthylzinc	25	UN1370
Dinitranilines	38E	UN1596
Dinitrate d'isosorbide en mélange	20	UN2907
Dinitrobenzènes	37E	UN1597
Dinitrochlorobenzènes	38E	UN1577
Dinitro-o-crésate d'ammonium	29	UN1843
Dinitro-o-crésate de sodium humidifié	02	UN1348
Dinitro-o-crésol	38E	UN1598
Dinitrocyclohexylphénol	38	NA9026
Dinitrophénates humidifiés	02	UN1321
Dinitrophénol humidifié	02	UN1320
Dinitrophénol en solution	39	UN1599
Dinitrophénol, solutions de	39	UN1599
Dinitrophénolates humidifiés	02	UN1321
Dinitrorésorcinol humidifié	02	UN1322
N,N'-Dinitroso N,N'-diméthyltéréphtalamide	21	UN2973
N,N'-Dinitrosopenta-méthylène tétramine	21	UN2972
Dinitrotoluènes fondus	37E	UN1600
Dinitrotoluènes liquides	37E	UN2038
Dinitrotoluènes solides	37E	UN2038
Dioxanne	14	UN1165
Dioxolanne	14	UN1166
Dioxyde d'azote liquéfié	12	UN1067
Dioxyde d'azote liquide	12	NA1067

Dioxyde de carbone, ou Dioxyde de carbone comprimé	09	UN1013
Dioxyde de carbone liquéfié	09	UN2187
Dioxyde de carbone liquide réfrigéré	09	UN2187
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6 pour cent d'oxyde d'éthylène	06	UN1952
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6 pour cent d'oxyde d'éthylène	05E	UN1041
Dioxyde de carbone et oxygène en mélange	10	UN1014
Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	06	UN1015
Dioxyde de carbone solide	09	UN1845
Dioxyde de chlore hydraté, gelé	31	NA9191
Dioxyde nitrique et oxyde nitrique en mélange	12	UN1975
Dioxyde de plomb	30	UN1872
Dioxyde de soufre liquéfié, ou Dioxyde de soufre	07	UN1079
Dipentène	14	UN2052
Diperoxyphtalate de t-butyle	33	UN2106
Diperoxyphtalate de t-butyle	33	UN2107
Diperoxyphtalate de t-butyle	33	UN2108
Diphénylaminechlorarsine	39	UN1698
Diphénylchlorarsine	36	UN1699
Diphényldichlorosilane	41	UN1769
Diphényles polychlorés	51	UN2315
Diphényles polyhalogénés liquides	51	UN3151
Diphényles polyhalogénés solides	51	UN3152
Diphénylmagnésium	25	UN2005
Diphosgène	07	UN1076
Dipropylamine	18	UN2383
Dipropylcétone	15	UN2710
Dispersions organométalliques hydroréactives, inflammables, n.s.a.	26	UN3207
Dispositif de poussée pour le décollage assisté des avions	20	UN2791
Disulfoton	37	NA2783
Disulfoton en mélange liquide	37	NA2783
Disulfoton en mélange sec	37	NA2783
Disulfure de carbone	16	UN1131
Disulfure de diméthyle	18	UN2381
Disulfure de sélénium	38	UN2657
Disulfure de titane	23	UN3174
Dithiocarbamates, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2772
Dithiocarbamate, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3006
Dithiocarbamates, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3005
Dithiocarbamates, pesticides solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2771
Dithionite de calcium	25	UN1923
Dithionite de potassium	25	UN1929
Dithionite de sodium	25	UN1384
Dithionite de zinc	25	UN1931
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle et gaz en mélange	07	UN1703

Dithiopyrophosphate de tétraéthyle et gaz en solution	07	UN1703
Dithiopyrophoshate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange	38	UN1704
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	49	NA9097
Dodécylbenzènesulfonate d'isopropanolamine	49	NA9127
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (chaîne ramifiée)	49	NA9146
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	49	NA9151
Dodécyltrichlorosilane	41	UN1771
Eau contenant du tritium	45	UN2912
Eau régale	42	UN1798
EDTA	49	NA9117
Electrolyte acide pour accumulateurs	39	UN2796
Electrolyte alcalin pour accumulateurs	39	UN2797
Encres	16	UN1210
Encres d'imprimerie, inflammables	16	UN1210
Endosulfan	36	NA2761
Endosulfan en mélange liquide	36	NA2761
Endrine	36	NA2761
Endrine en mélange liquide	36	NA2761
Engins de sauvetage, autogonflables	49	UN2990
Engins de sauvetage non autogonflables	49	UN3072
Engrais au nitrate d'ammonium	30	UN2067
Engrais au nitrate d'ammonium	30	UN2068
Engrais au nitrate d'ammonium	30	UN2069
Engrais au nitrate d'ammonium	30	UN2070
Engrais au nitrate d'ammonium	29	UN2071
Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a., solide	30	UN2072
Engrais en solution contenant de l'ammoniac non combiné	07	UN1043
Épibromhydrine	18	UN2558
Épichlorhydrine	18P	UN2023
Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	15	UN2752
Équipement de sauvetage de mine contenant de l'anhydride carbonique	06	NA1956
Esprits de nitroglycérine	02	NA1204
Essence diesel	15	UN1202
Essence de gaz naturel	14	UN1257
Essence minérale légère	14	UN1271
Essence minérale de pétrole	14	UN1255
Essence naturelle	14	UN1257
Essence ou Essence pour moteurs	14	UN1203
Essence pour moteurs	14	UN1203
Essence de térébenthine	15	UN1299
Essence de térébenthine, succédané de	14	UN1300
Ester 2,4-D	37	NA2765
Ester d'acide dichloro-2,4 phénoxyacétique	37	NA2765
Ester d'acide trichloro-2,4,5 phénoxypropionique	37	NA2765
Éthane ou Éthane comprimé	04	UN1035
Éthane, liquide réfrigéré	04	UN1961
Éthane-Propane, en mélanges	04	NA1961
Éthanol	14	UN1170
Éthanol, solutions d'	14	UN1170
Éthanolamine	38	UN2491

Éthanolamine, solutions d'	38	UN2491
Éther allyléthylique	16	UN2335
Éther allylglycidique	17	UN2219
Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	26	UN2604
Éthérate diméthylique de trifluorure de bore	26	UN2965
Éther bromo-2 éthyléthylique	16	UN2340
Éthers butyliques	15	UN1149
Éther butylméthylique	14	UN2350
Éther butylvinylique stabilisé	14P	UN2352
Éther chlorométhyl éthylique	17	UN2354
Éther diallylique	15P	UN2360
Éthers dibutyliques	15	UN1149
Éther dichloréthylique	37	UN1916
Éther dichloro-2,2' diéthylique	37	UN1916
Éther dichlorodiméthylique	38	UN2249
Éther dichlorodiméthylique symétrique	38	UN2249
Éther dichloroisopropylique	38	UN2490
Éther diéthylique	14	UN1155
Éther diéthylique de l'éthylèneglycol	15	UN1153
Éther dipropylique	14	UN2384
Éther éthylbutylique	14	UN1179
Éther éthylique	14	UN1155
Éther éthylpropylique	14	UN2615
Éther éthylvinylique stabilisé	14P	UN1302
Éther isobutylvinylique stabilisé	14P	UN1304
Éther isopropylique	14	UN1159
Éther méthyl t-butylique	14	UN2398
Éther méthyléthylique	04	UN1039
Éther méthylique	04	UN1033
Éther méthylique monochloré	18	UN1239
Éther méthylpropylique	14	UN2612
Éther méthylvinylique stabilisé	04P	UN1087
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol	37	UN2369
Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	15	UN1171
Éther monométhylique de l'éthylèneglycol	15	UN1188
Éther perfluoréthylvinylique	04	UN3154
Éther perfluorométhylvinylique	04	UN3153
Éther de pétrole	14	UN1271
Éther propylique	14	UN2384
Éther vinylique stabilisé	14P	UN1167
Éthion	37	NA2783
Éthion en mélange sec	37	NA2783
Éthylacétylène stabilisé	04P	UN2452
Éthylamine	05	UN1036
Éthylamine en solution aqueuse	18	UN2270
Éthylamylcétone	15	UN2271
N-Éthylaniline	38	UN2272
Éthyl-2 aniline	38	UN2273
Éthylbenzène	16	UN1175
N-Éthyl-N-benzylaniline	38	UN2274
N-Éthylbenzyltoluidines	38	UN2753
Éthyl-2 butanol	17	UN2275
Éthyldichlorarsine	36	UN1892
Éthyldichlorosilane	27	UN1183
Éthylène	04P	UN1962
Éthylène à 71,5% au moins en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	04	UN3138
Éthylène comprimé	04P	UN1962
Éthylènediamine	19	UN1604
Éthylènediamine et acétylure de lithium, complexe	26	NA2813

Éthylèneimine stabilisée	18P	UN1185
Éthylène liquide réfrigéré	04	UN1038
Éthyl-2 hexénal	38	——
Éthyl-2 hexylamine	38	UN2276
Éthylméthylcétone	14	UN1193
Éthyl-2 peroxyhexanoate de t-amyle	35	UN2898
Éthyl-2 peroxyhexanoate de t-butyle	35	UN2143
Éthyl-2 peroxyhexanoate de t-butyle	35	UN2888
Éthyl-2 peroxyhexanoate de t-butyle à 12 % au plus avec le Bis (t-butylperoxy)-2,2 butane	32	UN2887
Éthyl-2 peroxyhexanoate de t-butyle à 30 % au plus avec le Bis (t-butylperoxy)-2,2 butane	35	UN2886
Éthyl-2 peroxyhexanoate de t-octyle	35	UN2161
Éthyl-2 peroxyhexanoate de tétraméthyl-1,1,3,3 butyle	35	UN2161
Éthylphényldichlorosilane	41	UN2435
Éthyl-1 pipéridine	18	UN2386
Éthyl-2 propyl-3 acroléine	38	——
N-Éthyltoluidines	38	UN2754
Éthyltrichlorosilane	40	UN1196
Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 ou 1.6	02	——
Explosifs, division 1.4	03	——
Extincteurs avec un gaz comprimé ou liquéfié	06	UN1044
Extraits aromatiques liquides	14	UN1169
Extraits liquides pour aromatiser	14	UN1197
Farine de poisson non stabilisée	20	UN1374
Farine de poisson stabilisée	20	UN2216
Farine de ricin	37	UN2969
Fer	25	NA1383
Fer pentacarbonyle	23E	UN1994
Ferrocérium	52	UN1323
Ferrosilicium	26	UN1408
Fer spongieux	25	NA1383
Fer spongieux incorrectement oxydé	25	UN1376
Fer spongieux usé	25	UN1376
Fibres, animales ou végétales, n.s.a., brûlées, mouillées, ou humides	20	UN1372
Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	20	UN1353
Fibres, d'origine animale, ou végétale n.s.a., imprégnées d'huile animale ou végétale	20	UN1373
Films à support nitrocellulosique	20	UN1324
Fluoborate d'ammonium	39	NA9088
Fluoborate de plomb	36	NA2291
Fluor ou Fluor comprimé	12	UN1045
Fluoracétate de potassium	36	UN2628
Fluoracétate de sodium	36	UN2629
Fluoranilines	38	UN2941
Fluorobenzène	17	UN2387
Fluorosilicates, n.s.a.	36	UN2856
Fluorosilicate d'ammonium	39	UN2854
Fluorosilicate de magnésium	36	UN2853
Fluorosilicate de potassium	36	UN2655
Fluorosilicate de sodium	39	UN2674
Fluorosilicate de zinc	39	UN2855
Fluorotoluènes	16	UN2388
Fluorures acides, n.s.a.	39	UN1740
Fluorure acide d'ammonium solide	39	UN1727
Fluorure acide d'ammonium en solution	39	UN2817

Fluorure acide de potassium	39	UN1811
Fluorure acide de sodium	39	UN2439
Fluorure d'ammonium	39	UN2505
Fluorure de benzylidyne	16	UN2338
Fluorure de béryllium	39	NA1566
Fluorure de carbonyle	07	UN2417
Fluorures de chlorobenzylidyne	19	UN2234
Fluorure de chrome III solide	39	UN1756
Fluorure de chrome III en solution	39	UN1757
Fluorure chromique solide	39	UN1756
Fluorure chromique en solution	39	UN1757
Fluorure d'éthyle	04	UN2453
Fluorure ferrique	49	NA9120
Fluorure d'hydrogène anhydre	07	UN1052
Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	41	UN2285
Fluorure de méthyle	04	UN2454
Fluorures de nitrobenzylidyne	37	UN2306
Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	37	UN2307
Fluorure de perchloryle	12	UN3083
Fluorure de plomb	39	NA2811
Fluorure de potassium	39	UN1812
Fluorure de potassium en solution	39	UN1812
Fluorure de sodium	39	UN1690
Fluorure de sulfuryle	07	UN2191
Fluorure de vinyle, stabilisé	04P	UN1860
Fluorure de zinc	36	NA9158
Fluorure de zirconium et de potassium	49	NA9162
Foin, Paille ou Bhusa, mouillés, humides ou souillés d'huile	20	UN1327
Formaldéhyde, solutions de	19	UN2209
Formaldéhyde, solution de, inflammables	19	UN1198
Formiate d'allyle	18	UN2336
Formiates d'amyle	18	UN1109
Formiate de n-butyle ou Formiate de butyle	18	UN1128
Formiate cobalteux	49	NA9104
Formiate d'éthyle	18	UN1190
Formiate d'isobutyle	18	UN2393
Formiate de méthyle	18	UN1243
Formiates de propyle	18	UN1281
Formiate de zinc	49	NA9159
Furanne	14	UN2389
Furfural	19P	UN1199
Furfurylamine	19	UN2526
Fusée (ferroviaire ou routière)	20	NA1325
Gallium	50	UN2803
Gasohol	14	NA1203
Gas oil	15	NA1993
Gasoil	14	UN1202
Gaz de combat, trousses d'identification contenant des gaz toxiques	07	NA9035
Gaz comprimé comburant, n.s.a.	10	UN3156
Gaz comprimés et chloropicrine, non inflammables, non liquéfiés, en mélange	07	NA1955
Gaz comprimés et parathion(s) en mélange	07	NA1967
Gaz comprimé et pyrophosphate de tétraéthyle en mélange	07	UN1705

Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange	07	UN1612
Gaz comprimé et tétraphosphate hexaéthylique en mélange	07	UN1612
Gaz comprimé ou liquéfié, n.s.a	06	UN1956
Gaz comprimés ou liquéfiés, inflammables, n.s.a.	04	UN1954
Gaz comprimé ou liquéfié toxique, n.s.a.	07	UN1955
Gaz comprimés en mélange avec des composés organique de phosphore	07	NA1955
Gaz comprimés en mélange avec des composés de phosphate organique	07	NA1955
Gaz comprimé toxique, inflammable, n.s.a.	05	UN1953
Gaz dispersant, n.s.a.	06	UN1078
Gaz dispersant, n.s.a. (liquide cryogénique)	04	NA1954
Gaz, échantillons de, non comprimés, inflammables, n.s.a., non fortement réfrigérés	04	UN3167
Gaz, échantillons de, non comprimés, toxiques, n.s.a., non fortement réfrigérés	07	UN3169
Gaz, échantillons de, non comprimés, toxiques, inflammables, n.s.a., non fortement réfrigérés	05	UN3168
Gaz frigorifique, n.s.a.	06	UN1078
Gaz frigorifique, n.s.a. (liquide cryogénique)	04	NA1954
Gaz de houille	05	UN1023
Gaz inflammable dans des briquets	04	UN1057
Gaz insecticides, n.s.a.	06	UN1968
Gaz insecticides toxiques, n.s.a.	07	UN1967
Gaz lacrymogènes, engins contenant plus de 2 pour cent (masse) de,	38	NA1693
Gaz lacrymogènes, matières servant à la production de, liquides ou solides, n.s.a.	38	UN1693
Gaz liquéfié, n.s.a.	06	UN1956
Gaz liquéfié, n.s.a.	06	UN3163
Gaz liquéfié comburant, n.s.a.	10	UN3157
Gaz liquéfié ou comprimé, n.s.a	06	UN1956
Gaz liquéfiés inflammables, n.s.a.	04	UN3161
Gaz liquéfiés inflammables, n.s.a.	04	UN1954
Gaz liquéfiés ininflammables	08	UN1058
Gaz liquéfié du pétrole, n.s.a.	04	UN1075
Gaz liquéfié toxique, n.s.a.	07	UN1955
Gaz liquéfié toxique, n.s.a.	07	UN3162
Gaz liquéfié toxique, inflammable, n.s.a.	05	UN3160
Gaz liquide réfrigéré, n.s.a.	06	UN3158
Gaz naturel, comprimé (haute teneur en méthane)	04	UN1971
Gaz naturel, liquide réfrigéré (haute teneur en méthane)	04	UN1972
Gazole	15	NA1993
Gazole	14	UN1202
Gaz de pétrole	05	UN1071
Gaz de pétrole liquéfié, n.s.a.	04	UN1075
Gaz rares en mélange	08	UN1979

Gaz rares et azote en mélange	08	UN1981
Gaz rares et azote, mélange de	08	UN1981
Gaz rares et oxygène en mélange	10	UN1980
Germane	05	UN2192
Glace sèche	09	UN1845
Gluconate de mercure	36	UN1637
Gluconate mercureux	36	UN1637
Glycidaldéhyde	19P	UN2622
Goudron de houille, distillats de, inflammables	14	UN1136
Goudron de houille, distillats de, inflammables	15	UN1137
Goudrons liquides	16	UN1999
Graines de ricin	37	UN2969
Graines de ricin en flocon	37	UN2969
Granules de magnésium enrobés	26	UN2950
Gutta-percha, solution de	14	UN1205
Hafnium en poudre humidifié	52	UN1326
Hafnium en poudre sec	25	UN2545
Halogénures d'alkylaluminium	25	UN3052
Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.	26	UN3049
Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.	26	UN3049
Hélium comprimé	08	UN1046
Hélium liquide réfrigéré	08	UN1963
Hélium et oxygène en mélange	10	NA1980
n-Heptaldéhyde	19	UN3056
Heptanes	14	UN1206
Heptasulfure de phosphore	27	UN1339
n-Heptène	14	UN2278
Hexachloracétone	39	UN2661
Hexachloréthane	36	NA9037
Hexachlorobenzène	37	UN2729
Hexachlorobutadiène	36	UN2279
Hexachlorocyclopentadiène	36	UN2646
Hexachlorophène	36	UN2875
Hexadécyltrichlorosilane	41	UN1781
Hexadiène	14	UN2458
Hexafluoracétone	07	UN2420
Hexafluoracétone hydraté	36	UN2552
Hexafluoréthane	06	UN2193
Hexafluoropropylène	06P	UN1858
Hexafluorure de sélénium	07	UN2194
Hexafluorure de soufre	06	UN1080
Hexafluorure de tellure	07	UN2195
Hexafluorure de tungstène	07	UN2196
Hexafluorure d'uranium fissile	48	UN2977
Hexafluorure d'uranium, fissile excepté ou non fissile	48	UN2978
Hexaldéhyde	19	UN1207
Hexaméthylènediamine solide	38	UN2280
Hexaméthylènediamine, solution d'	38	UN1783
Hexaméthylèneimine	18	UN2493
Hexaméthyl-3,3,6,6,9,9 tétraoxacyclononane-1,2,4,5	33	UN2165
Hexaméthyl-3,3,6,6,9,9 tétraoxacyclononane-1,2,4,5	32	UN2166
Hexaméthyl-3,3,6,6,9,9 tétraoxacyclononane-1,2,4,5	32	UN2167
Hexamine	20	UN1328
Hexanes	14	UN1208
Hexanols	17	UN2282
Hexène-1	14	UN2370
Hexyltrichlorosilane	41	UN1784
Huiles d'acétone	14	UN1091
Huile de camphre	15	UN1130
Huile de colophane	14	UN1286

Huile à diesel	15	UN1202
Huile à diesel	15	NA1993
Huile à diesel no. 1,2,4,5,6	15	NA1993
Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6	15	UN1202
Huile de fusel	15	UN1201
Huile minérale	14	UN1270
Huile de Pin	17	UN1272
Huile de résine	14	UN1286
Huile de schiste	14	UN1288
Hydrate d'hexafluoracétone	36	UN2552
Hydrate d'hydrazine en solution aqueuse contenant au plus 64 pour cent (masse) d'hydrazine	19E	UN2030
Hydrazine anhydre	18E	UN2029
Hydrazine en solution aqueuse contenant au plus 64 pour cent (masse) d'hydrazine	19E	UN2030
Hydrazine en solution aqueuse contenant plus de 64 pour cent (masse) d'hydrazine	18E	UN2029
Hydrocarbures, condensats de	14	UN1864
Hydrocarbures gazeux comprimés, n.s.a.	04	UN1964
Hydrocarbures gazeux liquéfiés, n.s.a.	04	UN1965
Hydrocarbures gazeux, mélanges d', comprimés	04	UN1964
Hydrocarbures gazeux mélange d', liquéfiés, n.s.a.	04	UN1965
Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	15	UN2319
Hydrogène ou Hydrogène, comprimé	04	UN1049
Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	04	UN2034
Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange	05	UN2600
Hydrogène liquéfié	04	UN1966
Hydrogène liquide réfrigéré	04	UN1966
Hydrogénofluorure de sodium	39	UN2439
Hydrogénosulfate d'ammonium	39	UN2506
Hydrogénosulfate de nitrosyle	42	UN2308
Hydrogénosulfate de potassium	39	UN2509
Hydrogénosulfate de sodium solide	39	UN1821
Hydrogénosulfate de sodium en solution	39	UN2837
Hydrogénosulfite de calcium en solution	39	NA2693
Hydrogénosulfites inorganiques, solutions aqueuses d', n.s.a.	39	UN2693
Hydrogénosulfite de sodium solide	39	NA2693
Hydrogénosulfite de sodium en solution	39	NA2693
Hydrogénosulfure de sodium solide	23	UN2318
Hydrogénosulfure de sodium solide avec au moins 25 pour cent d'eau de crystallisation	23	UN2949
Hydrogénosulfure de sodium en solution	38	NA2922
Hydroperoxyde de t-amyle	34	UN3067
Hydroperoxyde de t-butylbenzène isopropyle	32	UN2091
Hydroperoxyde de t-butyle	34	UN2092
Hydroperoxyde de t-butyle	34	UN2093
Hydroperoxyde de t-butyle	34	UN2094

Hydroperoxyde de cumène	34	UN2116
Hydroperoxyde de cumyle	34	UN2116
Hydroperoxyde de diisopropylbenzène	32	UN2171
Hydroperoxyde d'isopropylcumyle	32	UN2171
Hydroperoxyde de p-menthane	34	UN2125
Hydroperoxyde de p-menthyle	34	UN2125
Hydroperoxyde de t-octyle	32	UN2160
Hydroperoxyde de pinane	34	UN2162
Hydroperoxyde de pinanyle	34	UN2162
Hydroperoxyde de tétrahydronaphtyle	32	UN2136
Hydroperoxyde de tétraline	32	UN2136
Hydroperoxyde de tétraméthyl-1,1,3,3 butyle	32	UN2160
Hydroquinone	38	UN2662
Hydrosulfite de calcium	25	UN1923
Hydrosulfite de potassium	25	UN1929
Hydrosulfite de sodium	25	UN1384
Hydrosulfite de zinc	25	UN1931
Hydrosulfure d'ammonium en solution	19	NA2683
Hydroxyde d'ammonium contenant plus de 10 pour cent mais au maximum 35 pour cent d'ammoniac	39	UN2672
Hydroxyde d'ammonium contenant plus de 35 pour cent mais moins de 50 pour cent d'ammoniac	07	UN2073
Hydroxyde de caesium	42	UN2682
Hydroxyde de caesium en solution	39	UN2681
Hydroxyde de césium	42	UN2682
Hydroxyde de césium en solution	39	UN2681
Hydroxyde de lithium monohydraté	39	UN2680
Hydroxyde de lithium en solution	39	UN2679
Hydroxyde de nickel	39	NA9140
Hydroxyde de phénylmercure	36	UN1894
Hydroxyde phénylmercurique	36	UN1894
Hydroxyde de potassium solide ou en flocons	39	UN1813
Hydroxyde de potassium en solution	39	UN1814
Hydroxyde de rubidium	39	UN2678
Hydroxyde de rubidium en solution	39	UN2677
Hydroxyde de sodium solide ou en flocons	39	UN1823
Hydroxyde de sodium en solution	39	UN1824
Hydroxyde de tétraméthylammonium	38	UN1835
Hydrures d'alkylaluminium	26	UN3076
Hydrure d'aluminium	26	UN2463
Hydrure de calcium	26	UN1404
Hydrure de lithium	26	UN1414
Hydrure de lithium - aluminium	26	UN1410
Hydrure de lithium - aluminium dans l'éther	26	UN1411
Hydrure de lithium solide, pièces coulées	26	UN2805
Hydrure de magnésium	26	UN2010
Hydrures métalliques, n.s.a.	26	UN1409
Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	26	UN1409
Hydrures métalliques inflammables, n.s.a.	52	UN3182
Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.	26	UN3050
Hydrures de métaux-aryles, n.s.a.	26	UN3050
Hydrure de sodium	26	UN1427

Hydrure de sodium-aluminium	26	UN2835
Hydrure de titane	52	UN1871
Hydrure de zirconium	52	UN1437
Hypochlorite de baryum	30	UN2741
Hypochlorite de calcium hydraté	30	UN2880
Hypochlorite de calcium en mélange hydraté	30	UN2880
Hypochlorite de calcium en mélange sec	30	UN2208
Hypochlorite de calcium sec	30	UN1748
Hypochlorite de calcium sec en mélange	30	UN1748
Hypochlorites inorganiques, n.s.a.	30	UN3212
Hypochlorite de lithium en mélange	30	UN1471
Hypochlorite de lithium sec	30	UN1471
Hypochlorite en solution	39	UN1791
Iminobispropylamine-3,3'	38	UN2269
Imino-3,3' di (propylamine)	38	UN2269
Inflammateurs de dispositif auxiliaire pour décollage assisté des aéronefs	20	UN2792
Iodo-2 butane	16	UN2390
Iodométhylpropanes	16	UN2391
Iodopropanes	17	UN2392
Iodure d'acétyle	41	UN1898
Iodure d'allyle	19	UN1723
Iodure d'arsenic solide	37	NA1557
Iodure arséniomercurique en solution	38	NA2810
Iodure de benzyle	41	UN2653
Iodure double de mercure et de potassium	36	UN1643
Iodure double de mercure et de potassium	36	UN1643
Iodure d'hydrogène anhydre	07	UN2197
Iodure de mercure	36	UN1638
Iodure de mercure en solution	36	UN1638
Iodure mercureux	36	UN1638
Iodure mercureux en solution	36	UN1638
Iodure mercurique	36	UN1638
Iodure mercurique en solution	36	UN1638
Iodure de méthyle	36	UN2644
Isobutane ou Isobutane en mélange	04	UN1969
Isobutanol	17	UN1212
Isobutylamine	18	UN1214
Isobutylène	04	UN1055
Isobutyraldéhyde	18	UN2045
Isobutyrate d'éthyle	18	UN2385
Isobutyrate d'isobutyle	19	UN2528
Isobutyrate d'isopropyle	18	UN2406
Isobutyronitrile	17	UN2284
Isocyanates, n.s.a.	40	UN2206
Isocyanates, n.s.a.	40	UN2207
Isocyanates, n.s.a.	40	UN2478
Isocyanates, n.s.a.	40	UN3080
Isocyanate de n-butyle	40	UN2485
Isocyanate de t-butyle	40	UN2484
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	41	UN2236
Isocyanate de cyclohexyle	40	UN2488
Isocyanates de dichlorophényle	41	UN2250
Isocyanate d'éthyle	40	UN2481
Isocyanate d'isobutyle	40	UN2486
Isocyanate d'isopropyle	40	UN2483
Isocyanate de méthoxyméthyle	40	UN2605
Isocyanate de méthyle	40	UN2480
Isocyanate de phényle	40	UN2487
Isocyanate de n-propyle	40	UN2482

Isocyanates en solution, n.s.a.	40	UN2206
Isocyanates en solution, n.s.a.	40	UN2207
Isocyanates en solution, n.s.a.	40	UN2478
Isocyanates en solution, n.s.a.	40	UN3080
Isoheptène	14	UN2287
Isohexène	14	UN2288
Isooctane	14	UN1262
Isooctène	14	UN1216
Isopentane	14	UN1265
Isopentènes	14	UN2371
Isophoronediamine	38	UN2289
Isoprène stabilisé	18P	UN1218
Isopropanol	16	UN1219
Isopropénylbenzène	15	UN2303
Isopropylamine	18	UN1221
Isopropylbenzène	19	UN1918
Isothiocyanate d'allyle stabilisé	40	UN1545
Isothiocyanate de méthyle	17	UN2477
Isovalérate de méthyle	18	UN2400
Kérosène	15	UN1223
Krypton ou Krypton comprimé	08	UN1056
Krypton liquide réfrigéré	08	UN1970
Lactate d'antimoine	36	UN1550
Lactate d'éthyle	19	UN1192
Laque en paillettes, humide	14	NA1263
Lindane	36	NA2761
Liquides alcalins caustiques, n.s.a.	39	UN1719
Liquide auto-échauffant inorganique, n.s.a.	23	UN3186
Liquide auto-échauffant inorganique, corrosif, n.s.a.	23	UN3188
Liquide auto-échauffant inorganique, toxique, n.s.a.	23	UN3187
Liquide auto-échauffant organique, n.s.a.	23	UN3183
Liquide auto-échauffant organique, corrosif, n.s.a.	23	UN3185
Liquide auto-échauffant organique, toxique, n.s.a.	23	UN3184
Liquide autoréactif du type B	21	UN3221
Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	22	UN3231
Liquide autoréactif du type C	21	UN3223
Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	22	UN3233
Liquide autoréactif du type D	21	UN3225
Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	22	UN3235
Liquide autoréactif du type E	21	UN3227
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	22	UN3237
Liquide autoréactif du type F	21	UN3229
Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	22	UN3239
Liquide comburant, n.s.a.	30	UN3139
Liquide comburant corrosif, n.s.a.	30	UN3098
Liquide comburant toxique, n.s.a.	30	UN3099
Liquides combustibles, n.s.a.	15	NA1993
Liquide combustible pour briquets	14	UN1226
Liquide corrosif, n.s.a.	39	UN1760
Liquide corrosif comburant, n.s.a.	30	UN3093

Liquide corrosif hydroréactif,n.s.a.	26	UN3094
Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	18	UN2920
Liquides corrosifs qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	26	UN3094
Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	39	UN2922
Liquide halogéné irritant, n.s.a.	19	UN1610
Liquide hydroréactif, n.s.a.	26	UN3148
Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	26	UN3129
Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	26	UN3130
Liquide inflammable, n.s.a.	14	UN1993
Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	18	UN2924
Liquide inflammable toxique, n.s.a.	16	UN1992
Liquide pour briquets	14	UN1226
Liquides pour démarrage des moteurs, contenant des gaz inflammables	04	UN1960
Liquide pour freins, hydraulique	18	UN1118
Liquides pyrophoriques, n.s.a.	23	UN2845
Liquide pyrophorique inorganique, n.s.a.	23	UN3194
Liquide pyrophorique organique, n.s.a.	23	UN2845
Liquide toxique, n.s.a.	38	UN2810
Liquide toxique comburant, n.s.a.	30	UN3122
Liquide toxique corrosif, n.s.a.	39	UN2927
Liquide toxique hydroréactif, hydroréactif, n.s.a.	26	UN3123
Liquide toxique inflammable, n.s.a.	17	UN2929
Liquides toxiques qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	26	UN3123
Lithium	26	UN1415
Lithium alkyles	25	UN2445
Lithium en cartouches	26	UN1415
Lithium métallique	26	UN1415
Lithio-ferro-silicium	27	UN2830
LPG	04	UN1075
Machines frigorifiques	14	NA1993
Machines frigorifiques contenant des gaz liquéfiés inflammables, non toxiques et non corrosifs	04	NA1954
Machines frigorifiques contenant des gaz liquéfiés, ininflammables, non toxiques et non corrosifs	06	UN2857
Magnésium	26	UN1869
Magnésium-alkyles	25	UN3053
Magnésium diméthyle	25	UN1368
Magnésium diphényle	25	UN2005
Magnésium en poudre	26	UN1418
Magnésium, résidu de	26	UN1869
Malathion	37	NA2783
Malonitrile	38	UN2647
Manèbe ou préparations de manèbe	25	UN2210
Manèbe stabilisé contre l'échauffement spontané	25	UN2968
Masses magnétisées	49	UN2807
Matières apparentées aux peintures	14	UN1263
Matières apparentées aux peintures	38	UN3066
Matières auto-échauffantes solides, n.s.a.	23	UN3088
Matières auto-échauffantes, solides, n.s.a., non pyrophoriques	23	UN3088

Matières auto-échauffantes, solides, comburantes, n.s.a.	23	UN3127
Matières auto-échauffantes solides, corrosives, n.s.a.	23	UN3126
Matières auto-échauffantes, solides, toxiques, n.s.a.	23	UN3128
Matières autoréactives, échantillons de, n.s.a.	21	UN3031
Matières autoréactives, quantités limitées pour essai, n.s.a.	21	UN3032
Matières comburantes, n.s.a	30	UN1479
Matières comburantes liquides, n.s.a.	30	UN3139
Matières comburantes liquides corrosives, n.s.a.	30	NA9193
Matières comburantes liquides, corrosives, n.s.a.	30	UN3098
Matières comburantes liquides, toxiques, n.s.a.	30	UN3099
Matières comburantes liquides toxiques, n.s.a	30	NA9199
Matières comburantes solides, auto-échauffantes, n.s.a.	30	UN3100
Matières comburantes solides, corrosives, n.s.a.	30	UN3085
Matières comburantes solides corrosives, n.s.a.	30	NA9194
Matières comburantes solides, inflammables, n.s.a.	30	UN3137
Matières comburantes solides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	28	UN3121
Matières comburantes solides, toxiques, n.s.a.	30	UN3087
Matières comburantes solides toxiques, n.s.a.	30	NA9200
Matières dangereuses liquides, n.s.a.	49	NA9188
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.	49	NA3082
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.	49	UN3082
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, solides, n.s.a.	49	NA3077
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, solides, n.s.a.	49	UN3077
Matières dangereuses solides, n.s.a.	49	NA9188
Matières infectieuses pour l'homme	43	UN2814
Matières infectieuses pour les animaux uniquement	43	UN2900
Matières intermédiaires liquides pour colorants, n.s.a.	39	UN2801
Matières intermédiaires liquides pour colorants, n.s.a., toxiques	36	UN1602
Matières intermédiaires solides pour colorants, n.s.a., corrosifs	39	UN3147
Matières intermédiaires solides pour colorants, n.s.a., toxiques	36	UN1602
Matières intermédiaires solides pour colorants, n.s.a., toxiques	36	UN3143
Matières liquides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	26	UN3148
Matières métalliques hydroréactives, n.s.a.	26	UN3208

Matières métalliques hydroréactives, auto-échauffantes, n.s.a.	26	UN3209
Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	23	UN2006
Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.	23	UN2006
Matières plastiques à base de pyroxyline	20	NA1325
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, corrosives, n.s.a.	26	UN3129
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, toxiques, n.s.a.	26	UN3130
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, auto-échauffantes, n.s.a.	26	UN3135
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, comburantes, n.s.a.	26	UN3133
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, corrosives, n.s.a.	26	UN3131
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, inflammables, n.s.a.	26	UN3132
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, toxiques, n.s.a.	26	UN3134
Matières radioactives, n.s.a.	44	UN2982
Matières radioactives, colis exceptés, - appareils, ou objets manufacturés - quantité limitée de matières - objets manufacturés en uranium naturel, ou en uranium appauvri, ou en thorium naturel - emballage vide	45	UN2910
Matières radioactives de faible activité spécifique (FAS), n.s.a.	45	UN2912
Matières radioactives fissiles, n.s.a.	44	UN2918
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS)	44	UN2913
Matières radioactives sous forme spéciale, n.s.a.	44	UN2974
Matières solides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	26	UN2813
m-Dichlorobenzène	37	——
Médicaments corrosifs liquides, n.s.a.	39	NA1760
Médicaments corrosifs solides, n.s.a.	39	NA1759
Médicaments corrosifs, solides ou liquides, n.s.a.	36	UN1851
Médicaments inflammables, solides, n.s.a.	20	NA1325
Médicaments liquides inflammables, n.s.a.	14	NA1993
Médicaments liquides inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN3248
Médicaments liquides toxiques, n.s.a.	38	NA2810

Médicaments liquides toxiques, n.s.a.	36	UN1851
Médicaments, matières comburantes, solides, n.s.a.	30	NA1479
Médicaments solides toxiques, n.s.a.	39	NA2811
Médicaments solides toxiques, n.s.a.	36	UN3249
Mélanges antidétonants pour carburants	16E	UN1649
Mercaptan amylique	16	UN1111
Mercaptan butylique	16	UN2347
Mercaptan de cyclohexyle	17	UN3054
Mercaptan cyclohexylique	17	UN3054
Mercaptan éthylique	16	UN2363
Mercaptan d'isopropyle	16	NA2402
Mercaptans liquides, n.s.a.	16	UN1228
Mercaptans liquides, n.s.a.	16	UN3071
Mercaptans, mélanges de, liquides, n.s.a.	16	UN1228
Mercaptans, mélanges de, liquides, n.s.a.	16	UN3071
Mercaptan méthylique	05	UN1064
Mercaptan méthylique perchloré	42	UN1670
Mercaptan de t-octyle	17	UN3023
Mercaptan phénylique	16	UN2337
Mercaptan de propyle	16	NA2402
Mercure	50	UN2809
Mercure, composés du, liquides, n.s.a.	36	UN2024
Mercure, composés du, solides, n.s.a.	36	UN2025
Métabisulfite de potassium	39	NA2693
Métabisulfite de sodium	39	NA2693
Métaldéhyde	20	UN1332
Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.	26	UN1393
Métaux alcalino-terreux, amalgames de, n.s.a.	26	UN1392
Métaux alcalino-terreux, dispersions de, n.s.a.	26	UN1391
Métaux alcalins, alliages liquides de	26	UN1421
Métaux alcalins, amalgames de, n.s.a.	26	UN1389
Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.	27	UN1390
Métaux alcalins, dispersions de, n.s.a.	26	UN1391
Métaux-alkyles, n.s.a.	25	UN2003
Métaux-alkyles en solution, n.s.a.	25	NA9195
Métaux-aryles, n.s.a.	25	UN2003
Métaux pyrophoriques, n.s.a.	23	UN1383
Métavanadate d'ammonium	39	UN2859
Métavanadate de potassium	36	UN2864
Méthacrylate de n-butyle	19P	UN2227
Méthacrylate de diméthylaminoéthyle	38P	UN2522
Méthacrylate d'éthyle	19P	UN2277
Méthacrylate d'isobutyle	19EP	UN2283
Méthacrylate de méthyle monomère stabilisé	18P	UN1247
Méthacrylonitrile stabilisé	16P	UN3079
Méthane	04	UN1971
Méthane comprimé	04	UN1971
Méthane et hydrogène, en mélange, comprimé	04	UN2034
Méthane, liquide réfrigéré	04	UN1972
Méthanol	16	UN1230
Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	15	UN2293
Méthoxy-1 propanol-2	16	UN3092
Méthylacéthylène et propadiène, en mélange, stabilisé	04P	UN1060
Méthylacétone	14	UN1232

Méthylacroléine	19P	UN2396
Méthylal	14	UN1234
Méthylamine anhydre	05	UN1061
Méthylamine en solution aqueuse	18	UN1235
Méthylamylcétone	15	UN1110
N-Méthylaniline	38	UN2294
Méthylate de sodium	26	UN1431
Méthylate de sodium, solutions alcooliques de	19	UN1289
Méthyl-3 butanone-2	14	UN2397
Méthyl-2 butène-1	14	UN2459
Méthyl-2 butène-2	14	UN2460
Méthyl-3 butène-1	14	UN2561
N-Méthylbutylamine	18	UN2945
Méthylchlorosilane	05	UN2534
Méthylcyclohexane	14	UN2296
Méthylcyclohexanols	17	UN2617
Méthylcyclohexanone	15	UN2297
Méthylcyclopentane	14	UN2298
Méthyldichlorarsine	37	NA1556
Méthyldichlorosilane	25	UN1242
Méthyléthylcétone	14	UN1193
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	38	UN2300
Méthyl-2 furanne ou méthyl furanne	14	UN2301
Méthyl-5 hexanone-2	15	UN2302
Méthylhydrazine	25	UN1244
Méthylisobutylcétone	14	UN1245
Méthylisopropénylcétone stabilisée	14P	UN1246
Méthylmorpholine	19	UN2535
Méthylpentadiène	14	UN2461
Méthylpentane	14	UN2462
Méthyl-2 pentanol-2	17	UN2560
Méthylphényldichlorosilane	40	UN2437
Méthyl-1 pipéridine	18	UN2399
Méthylpropylcétone	14	UN1249
Méthyltétrahydrofuranne	14	UN2536
Méthylthio-3 propanal	19	UN2785
Méthyltrichlorosilane	40	UN1250
alpha-Méthylvaléraldéhyde	18	UN2367
Méthylvinylcétone stabilisée	14P	UN1251
Mévinphos	37	NA2783
Mévinphos en mélange liquide	37	NA2783
Mévinphos en mélange sec	37	NA2783
Mexacarbate	36	NA2757
Micro-organismes génétiquement modifiés	49	UN3245
Monochloracétone, stabilisée	19E	UN1695
Monochlorhydrine du glycol	19	UN1135
Monoéthanolamine	38	UN2491
Monoéthanolamine, en solution	38	UN2491
alpha-Monochlorhydrine du glycérol	38	UN2689
Monochlorure d'iode	42	UN1792
Monoperoxymaléate de t-butyle	33	UN2099
Monoperoxymaléate de t-butyle	32	UN2100
Monoperoxymaléate de t-butyle	32	UN2101
Monoperoxyphtalate de t-butyle	32	UN2105
Monoxyde d'azote	12	UN1660
Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange	12	UN1975
Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	12	UN1975
Monoxyde de carbone	05	UN1016
Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange	05	UN2600
Monoxyde de carbone liquide réfrigéré	05	NA9202
Monoxyde de potassium	39	UN2033

Monoxyde de sodium solide	42	UN1825
Morpholine	19	UN2054
Moteurs à combustion interne, y compris montés sur des machines ou des véhicules	14	UN3166
m-Toluylènediamine	38	UN1709
Munitions lacrymogènes non explosives	38	UN2017
Munitions toxiques non explosives	39	UN2016
Musc de xylène	21	UN2956
Musc xylène	21	UN2956
Naphta	14	UN2553
Naphtalène brut	20	UN1334
Naphtalène fondu	20	UN2304
Naphtalène raffiné	20	UN1334
Naphte, essence lourde	14	UN1255
Naphthénates de cobalt en poudre	20	UN2001
alpha-Naphtylamine	38	UN2077
bêta-Naphtylamine	38	UN1650
Naphtylthiourée	38	UN1651
Naphtylurée	38	UN1652
Nécessaires pour résines polyester	32	NA2255
Nécessaires de produits chimiques	38	NA1760
Neige carbonique	09	UN1845
Néohexane	14	UN1208
Néon ou Néon comprimé	08	UN1065
Néon liquide réfrigéré	08	UN1913
Nickel tétracarbonyle	16E	UN1259
Nicotine	36	UN1654
Nicotine, composés liquides de, n.s.a.	36	UN1655
Nicotine, composés liquides de, n.s.a.	36	UN3144
Nicotine, composés solides de, n.s.a.	36	UN1655
Nicotine, préparations liquides de, n.s.a.	36	UN1655
Nicotine, préparations liquides de, n.s.a.	36	UN3144
Nicotine, préparations solides de, n.s.a.	36	UN1655
Nitranilines	38	UN1661
Nitranisole	37	UN2730
Nitranisole liquide	37	UN2730
Nitranisole solide	37	UN2730
Nitrate d'aluminium	29	UN1438
Nitrate d'ammonium	30	UN1942
Nitrate d'ammonium, fertilisants	30	NA1942
Nitrate d'ammonium liquide, (solution chaude concentrée)	30	UN2426
Nitrate d'amyle	29	UN1112
Nitrate d'argent	30	UN1493
Nitrate de baryum	30	UN1446
Nitrate de béryllium	30	UN2464
Nitrate de caesium	30	UN1451
Nitrate de calcium	30	UN1454
Nitrate de césium	30	UN1451
Nitrate de chrome	30	UN2720
Nitrate cuivrique	30	NA1479
Nitrate de didyme	30	UN1465
Nitrate de fer III	30	UN1466
Nitrate ferrique	30	UN1466
Nitrate de guanidine	30	UN1467
Nitrates inorganiques, n.s.a.	30	UN1477
Nitrates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	30	UN3218
Nitrate d'isopropyle	16E	UN1222
Nitrate de lithium	30	UN2722
Nitrate de magnésium	30	UN1474
Nitrate de manganèse	30	UN2724
Nitrate de mercure I	30	UN1627
Nitrate de mercure II	30	UN1625

Nitrate mercureux	30	UN1627
Nitrate mercurique	30	UN1625
Nitrate de nickel	29	UN2725
Nitrate de phénylmercure	36	UN1895
Nitrate phénylmercurique	36	UN1895
Nitrate de plomb	30	UN1469
Nitrate de plutonium en solution	44	NA9185
Nitrate de potassium	30	UN1486
Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	30	UN1499
Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	30	UN1487
Nitrate de n-propyle	16	UN1865
Nitrate de sodium	30	UN1498
Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	30	UN1499
Nitrate de strontium	30	UN1507
Nitrate de thallium	30	UN2727
Nitrate de thorium solide	46	UN2976
Nitrate d'uranyle solide	46	UN2981
Nitrate d'uranyle en solution hexahydratée	46	UN2980
Nitrate d'urée humidifié	02	UN1357
Nitrate de zinc	29	UN1514
Nitrate de zirconium	29	UN2728
Nitrite d'amyle	16	UN1113
Nitrites de butyle	17	UN2351
Nitrite de dicyclohexylammonium	38	UN2687
Nitrite d'éthyle en solution	18	UN1194
Nitrites inorganiques, n.s.a.	30	UN2627
Nitrites inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	30	UN3219
Nitrite de méthyle	05	UN2455
Nitrite de nickel	29	UN2726
Nitrite de potassium	29	UN1488
Nitrite de sodium	30	UN1500
Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange	30	UN1487
Nitrite de zinc ammoniacal	29	UN1512
Nitroamidon humidifié	02	UN1337
Nitrobenzène	37	UN1662
Nitrobenzène liquide	37	UN1662
Nitrobromobenzène, liquide ou solide	37	UN2732
Nitrocellulose avec de l'alcool	20	UN2556
Nitrocellulose avec de l'eau	20	UN2555
Nitrocellulose avec matières plastifiantes	20	UN2557
Nitrocellulose en solution inflammable	14E	UN2059
Nitrocellulose en solution inflammable	15E	UN2060
Nitrochlorobenzène	37E	UN1578
Nitrocrésols	38	UN2446
Nitro-1 dichloro-1,1 éthane	38	UN2650
Nitroéthane	17E	UN2842
Nitroglycérine en solution alcoolique	02	UN1204
Nitroglycérine en solution alcoolique	02	UN3064
Nitroguanidine humidifiée	02	UN1336
Nitrométhane	17E	UN1261
Nitronaphtalène	20	UN2538
Nitrophénols	38	UN1663
Nitrophénols substitués, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	18	UN2780
Nitrophénols substitués, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.	38	UN3014
Nitrophénols substitués, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	19	UN3013

Nitrophénols substitués, pesticides solides, toxiques, n.s.a.	38	UN2779
Nitropropanes	17E	UN2608
p-Nitrosodiéthylaniline	23	——
p-Nitrosodiméthylaniline	23	UN1369
Nitrotoluènes	37E	UN1664
Nitrotoluènes	37E	UN1664
Nitrotoluidines (mono)	38	UN2660
Nitroxylènes	37	UN1665
Nitrure de lithium	26	UN2806
Nonanes	15	UN1920
Nonyltrichlorosilane	41	UN1799
Norbornadiène-2,5	14	UN2251
Nucléinate de mercure	36	UN1639
o-Dichlorobenzène	37	UN1591
Objets contenant des biphényles polychlorés	51	UN2315
Objets sous pression pneumatique ou hydraulique (contenant un gaz ininflammable)	06	UN3164
Octadécyltrichlorosilane	41	UN1800
Octadiène	14P	UN2309
Octafluorobutène-2	06	UN2422
Octafluorocyclobutane	06	UN1976
Octafluoropropane	06	UN2424
Octanes	14	UN1262
t-Octylmercaptan	17	UN3023
Octyltrichlorosilane	41	UN1801
Oléate de mercure	36	UN1640
Oléate mercurique	36	UN1640
Oléum	42	UN1831
Orthoformiate d'éthyle	19	UN2524
Orthosilicate de méthyle	40	UN2606
Orthotitanate de propyle	40	UN2413
Oxalate d'ammonium	39	NA2449
Oxalate d'éthyle	41	UN2525
Oxalate de fer ammoniacal	49	NA9119
Oxalates solubles dans l'eau	38	UN2449
Oxybromure de phosphore	42	UN1939
Oxybromure de phosphore fondu	42	UN2576
Oxychlorure de phosphore	42	UN1810
Oxychlorure de sélénium	42	UN2879
Oxychlorure de vanadium et tétrachlorure de titane en mélange	42	NA2443
Oxycyanure de mercure désensibilisé	36	UN1642
Oxycyanure mercurique désensibilisé	36	UN1642
Oxydes d'azote, n.s.a.	12	UN1067
Oxyde de baryum	42	UN1884
Oxyde de bis (Benzène-sulphonehydrazide)-4,4'	21	UN2951
Oxyde de bis (benzène-sulfohydrazide)-4,4'	21	UN2951
Oxyde de butylène-1,2 stabilisé	14P	UN3022
Oxyde de calcium	42	UN1910
Oxyde d'éthylène pur ou avec de l'azote	05E	UN1040
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane, mélanges d'	07	UN3070
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6 pour cent d'oxyde d'éthylène	06	UN1952
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6 pour cent d'oxyde d'éthylène	05E	UN1041
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange	16P	UN2983
Oxyde de fer résiduaire	25	UN1376
Oxyde hexafluoropropylène	06	NA1956

Oxyde de mercure	36	UN1641
Oxyde mercureux noir	36	UN1641
Oxyde mercurique	36	UN1641
Oxyde de mésityle	19	UN1229
Oxyde nitrique	12	UN1660
Oxyde nitrique et dioxyde nitrique en mélange	12	UN1975
Oxyde nitrique et tétroxyde d'azote en mélange	12	UN1975
Oxyde de potassium	39	UN2033
Oxyde de propylène	14P	UN1280
Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange	16P	UN2983
Oxyde de sélénium	39	NA2811
Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine en solution	37	UN2501
Oxygène ou Oxygène comprimé	11	UN1072
Oxygène et dioxyde de carbone en mélange	10	UN1014
Oxygène et hélium en mélange	10	NA1980
Oxygène liquide pressurisé	11	UN1073
Oxygène liquide réfrigéré	11	UN1073
Oxygène en mélange avec des gaz rares	10	UN1980
Oxytrichlorure de vanadium	42	UN2443
Paille, bhusa ou foin, mouillés, humides ou souillés d'huile	20	UN1327
Papier, traité avec des huiles non saturées	20	UN1379
Paraformaldéhyde	20	UN2213
Paraldéhyde	19	UN1264
Parathion	37	NA2783
Parathion(s) et gaz comprimés en mélange	07	NA1967
Parathion(s) liquide(s)	37	NA2783
Parathion-méthyle liquide	37	NA3018
Parathion-méthyle solide	37	NA2783
p-Dichlorobenzène	37	UN1592
Peintures	14	UN1263
Peintures	38	UN3066
Pentaborane	25	UN1380
Pentabromure de phosphore	42	UN2691
Pentachloréthane	36	UN1669
Pentachlorophénate de sodium	39	UN2567
Pentachlorophénol	39	UN3155
Pentachlorure d'antimoine	42	UN1730
Pentachlorure d'antimoine liquide	42	UN1730
Pentachlorure d'antimoine, en solution	42	UN1731
Pentachlorure de molybdène	41	UN2508
Pentachlorure de phosphore	42	UN1806
Pentafluoréthane	06	UN3220
Pentafluorure d'antimoine	42	UN1732
Pentafluorure de brome	28	UN1745
Pentafluorure de chlore	12	UN2548
Pentafluorure d'iode	28	UN2495
Pentafluorure de phosphore	07	UN2198
Pentaméthylheptane	15	UN2286
n-Pentane	14	UN1265
Pentanedione-2,4	15	UN2310
Pentasulfure de phosphore	27	UN1340
Pentol-1	19	UN2705
Pentoxyde d'arsenic	36	UN1559
Pentoxyde de phosphore	42	UN1807
Pentoxyde de vanadium, sous forme non fondue	36	UN2862
Percarbonates inorganiques, n.s.a.	29	UN3217
Percarbonates de sodium	29	UN2467
Perchlorate d'ammonium	30	UN1442

Perchlorate de baryum	30	UN1447
Perchlorate de baryum en solution	30	UN1447
Perchlorate de calcium	30	UN1455
Perchlorate de calcium en solution	30	UN1455
Perchlorates inorganiques, n.s.a.	30	UN1481
Perchlorates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	30	UN3211
Perchlorate de magnésium	30	UN1475
Perchlorate de plomb	30	UN1470
Perchlorate de potassium	30	UN1489
Perchlorate de sodium	30	UN1502
Perchlorate de strontium	30	UN1508
Perchloréthylène	39	UN1897
Perfluorobutène-2	06	NA2422
Permanganate d'ammonium	31	NA9190
Permanganate de baryum	30	UN1448
Permanganate de calcium	30	UN1456
Permanganates inorganiques, n.s.a.	31	UN1482
Permanganates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	30	UN3214
Permanganate de potassium	30	UN1490
Permanganate de sodium	30	UN1503
Permanganate de zinc	30	UN1515
Peroxoborate de sodium anhydre	30	UN3247
Peroxyacétate de t-butyle	32	UN2095
Peroxyacétate de t-butyle	32	UN2096
Peroxybenzoate de t-amyle	32	UN3044
Peroxybenzoate de t-butyle	32	UN2097
Peroxybenzoate de t-butyle	32	UN2098
Peroxybenzoate de t-butyle	32	UN2890
Peroxycrotonate de t-butyle	32	UN2183
Peroxyde d'acétylacétone	32	UN2080
Peroxyde d'acétylacétone	32	UN3061
Peroxyde d'acétyle	35	UN2084
Peroxyde d'acétyle et de benzoyle	34	UN2081
Peroxyde d'acétyle et de cyclohexane sulfonyle	35	UN2082
Peroxyde d'acétyle et de cyclohexane sulfonyle	35	UN2083
Pexoxyde d'azote liquide	12	NA1067
Pexoxyde d'azote liquide	12	UN1067
Peroxyde de baryum	30	UN1449
Peroxyde de benzoyle	33	UN2085
Peroxyde de benzoyle	33	UN2087
Peroxyde de benzoyle	33	UN2088
Peroxyde de benzoyle	33	UN2089
Peroxyde de benzoyle	33	UN2090
Peroxyde de benzoyle et d'acétyle	34	UN2081
Peroxyde de bis (chloro-4 benzoyle)	32	UN2113
Peroxyde de bis (chloro-4 benzoyle)	32	UN2114
Peroxyde de bis (chloro-4 benzoyle)	32	UN2115
Peroxyde de bis (dichloro-2,4 benzoyle)	32	UN2137
Peroxyde de bis (dichloro-2,4 benzoyle)	32	UN2138
Peroxyde de bis (dichloro-2,4 benzoyle)	32	UN2139
Peroxyde de bis (hydroxy-1 cyclohexyle)	32	UN2148
Peroxyde de bis (méthyl-2 benzoate)	35	UN2593
Peroxyde de bis (triméthyl-3,5,5 dioxolanne-1,2 yle-3)	35	UN2597
Peroxyde de bis (triméthyl-3,5,5 hexanoyle)	35	UN2128
Peroxyde de t-butylcumène	32	UN2091
Peroxyde de t-butyle	32	UN2102
Peroxyde de calcium	29	UN1457

Peroxyde de caprylyle en solution	32	UN2129
Peroxyde de p-chlorobenzoyle	32	UN2113
Peroxyde de p-chlorobenzoyle	32	UN2114
Peroxyde de p-chlorobenzoyle	32	UN2115
Peroxyde(s) de cyclohexanone	33	UN2117
Peroxyde(s) de cyclohexanone	34	UN2118
Peroxyde(s) de cyclohexanone	34	UN2119
Peroxyde(s) de cyclohexanone	34	UN2896
Peroxyde de décanoyle	35	UN2120
Peroxydes de diacétone-alcool	35	UN2163
Peroxyde de diacétyle	35	UN2084
Peroxyde de dibenzoyle	33	UN2085
Peroxyde de dibenzoyle	33	UN2087
Peroxyde de dibenzoyle	33	UN2088
Peroxyde de dibenzoyle	33	UN2089
Peroxyde de dibenzoyle	33	UN2090
Peroxyde de di-t-butyle	32	UN2102
Peroxyde de dichloro-2,4 benzoyle	32	UN2137
Peroxyde de dichloro-2,4 benzoyle	32	UN2138
Peroxyde de dichloro-2,4 benzoyle	32	UN2139
Peroxyde de di-(chloro-4 benzoyle)	32	UN2113
Peroxyde de di-(chloro-4 benzoyle)	32	UN2114
Peroxyde de di-(chloro-4 benzoyle)	32	UN2115
Peroxyde de dicumyle	32	UN2121
Peroxyde de didécanoyle	35	UN2120
Peroxyde de di-(dichloro-2,4 benzoyle)	32	UN2137
Peroxyde de di-(dichloro-2,4 benzoyle)	32	UN2138
Peroxyde de di-(dichloro-2,4 benzoyle)	32	UN2139
Peroxyde de di-(hydroxy-1 cyclohexyle)	32	UN2148
Peroxyde de diisobutyryle	35	UN2182
Peroxyde de dilauroyle	33	UN2124
Peroxyde de dilauroyle	33	UN2893
Peroxyde de di-(méthyl-2 benzoyle)	35	UN2593
Peroxyde de di-n-nonanoyle	35	UN2130
Peroxyde de di-n-octanoyle	35	UN2129
Peroxyde de di-n-octanoyle en solution	32	UN2129
Peroxyde de dipropionyle	35	UN2132
Peroxyde de disuccinyle	33	UN2135
Peroxyde de disuccinyle	35	UN2962
Peroxyde de di-(triméthyl-3,5,5 dioxolanne-1,2 yle-3)	35	UN2597
Peroxyde de di-(triméthyl-3,5,5 hexanoyle)	35	UN2128
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange	30	UN3149
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse	30	UN2014
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse	30	UN2984
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, stabilisé	31	UN2015
Peroxyde d'hydrogène stabilisé	31	UN2015
Peroxydes inorganiques, n.s.a.	33	UN1483
Peroxyde d'isobutylméthylcétone	34	UN2126
Peroxyde d'isononanoyle	35	UN2128
Peroxyde de lauroyle	33	UN2124
Peroxyde de lauroyle	33	UN2893
Peroxyde de lithium	31	UN1472

Peroxyde de magnésium	30	UN1476
Peroxyde(s) de méthylcyclohexanone	35	UN3046
Peroxyde(s) de méthyléthylcétone	33	UN2127
Peroxyde(s) de méthyléthylcétone	34	UN2550
Peroxyde(s) de méthyléthylcétone	34	UN2563
Peroxyde(s) de méthyléthylcétone	34	UN3068
Peroxyde de méthylisobutylcétone	34	UN2126
Peroxyde de n-octanoyle	35	UN2129
Peroxydes organiques, échantillons de, n.s.a.	33	UN2255
Peroxyde organique liquide, n.s.a.	33	NA9183
Peroxydes organiques en mélange	33	UN2756
Peroxydes organiques, quantités d'essai, n.s.a.	33	UN2899
Peroxyde organique solide stable, n.s.a.	33	NA9187
Peroxyde organique en solution stable, n.s.a.	33	NA9183
Peroxyde organique du type B, liquide	33	UN3101
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	35	UN3111
Peroxyde organique du type B, solide	33	UN3102
Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	35	UN3112
Peroxyde organique du type C, liquide	32	UN3103
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	35	UN3113
Peroxyde organique du type C, solide	32	UN3104
Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	35	UN3114
Peroxyde organique du type D, liquide	32	UN3105
Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	35	UN3115
Peroxyde organique du type D, solide	32	UN3106
Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	35	UN3116
Peroxyde organique du type E, liquide	32	UN3107
Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	35	UN3117
Peroxyde organique du type E, solide	32	UN3108
Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	35	UN3118
Peroxyde organique du type F, liquide	32	UN3109
Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	35	UN3119
Peroxyde organique du type F, solide	32	UN3110
Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	35	UN3120
Peroxyde de pélargonyle	35	UN2130
Peroxyde de phénylphtalide et de t-butyle	32	UN2596
Peroxyde de plomb	30	UN1872
Peroxyde de potassium	28	UN1491
Peroxyde de propionyle	35	UN2132
Peroxyde de sodium	28	UN1504
Peroxyde de strontium	31	UN1509
Peroxyde de succinyle	33	UN2135

Peroxyde de succinyle	35	UN2962
Peroxyde de zinc	30	UN1516
Peroxydicarbonate de bis (sec-butyle)	35	UN2150
Peroxydicarbonate de bis (sec-butyle)	35	UN2151
Peroxydicarbonate de bis (t-butyl-4 cyclohexyle)	35	UN2154
Peroxydicarbonate de bis (t-butyl-4 cyclohexyle)	35	UN2894
Peroxydicarbonate de bis (phénoxy-2 éthyle)	33	UN3058
Peroxydicarbonate de bis (phénoxy-2 éthyle)	32	UN3059
Peroxydicarbonate de n-butyle	35	UN2169
Peroxydicarbonate de n-butyle	35	UN2170
Peroxydicarbonate de cétyle	35	UN2164
Peroxydicarbonate de cétyle	35	UN2895
Peroxydicarbonate de dibenzyle	35	UN2149
Peroxydicarbonate de di-n-butyle	35	UN2169
Peroxydicarbonate de di-n-butyle	35	UN2170
Peroxydicarbonate de di-(t-butyl-4 cyclohexyle)	35	UN2154
Peroxydicarbonate de di-(t-butyl-4 cyclohexyle)	35	UN2894
Peroxydicarbonate de di-(sec-butyle)	35	UN2150
Peroxydicarbonate de di-(sec-butyle)	35	UN2151
Peroxydicarbonate de dicyclohexyle	35	UN2152
Peroxydicarbonate de dicyclohexyle	35	UN2153
Peroxydicarbonate de diisopropyle	35	UN2133
Peroxydicarbonate de diisopropyle	35	UN2134
Peroxydicarbonate de diisotridécyle	35	UN2889
Peroxydicarbonate de dimyristyle	35	UN2595
Peroxydicarbonate de dimyristyle	35	UN2892
Peroxydicarbonate de di-(phénoxy-2 éthyle)	33	UN3058
Peroxydicarbonate de di-(phénoxy-2 éthyle)	32	UN3059
Peroxydicarbonate de di-n-propyle	35	UN2176
Peroxydicarbonate d'éthyle	35	UN2175
Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle	35	UN2122
Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle	35	UN2123
Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle	35	UN2960
Peroxydicarbonate d'isopropyle	35	UN2133
Peroxydicarbonate d'isopropyle	35	UN2134
Peroxydicarbonate d'octodécyle	32	UN2592
Peroxydiéthylacétate de t-butyle	35	UN2144
Peroxydiéthylacétate de t-butyle avec du Peroxybenzoate de t-butyle	32	UN2551
Peroxy-2 éthylhexanoate de t-amyle	35	UN2898
Peroxyisobutyrate de t-butyle	35	UN2142
Peroxyisobutyrate de t-butyle	35	UN2562
Peroxyisononanoate de t-butyle	32	UN2104

Peroxynéodécanoate de t-amyle	35	UN2891
Peroxynéodécanoate de t-butyle	35	UN2177
Peroxynéodécanoate de t-butyle	35	UN2594
Peroxynéodécanoate de cumyle	35	UN2963
Peroxy-2 phénoxyacétate de triméthyl-2,4,4 pentyle	35	UN2961
Peroxypivalate de t-amyle	35	UN2957
Peroxypivalate de t-butyle	35	UN2110
Peroxypivalate de t-butyle	35	UN3047
Peroxypivalate de cumyle	35	UN2964
Persulfate d'ammonium	29	UN1444
Persulfates inorganiques, n.s.a.	29	UN3215
Persulfates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.	29	UN3216
Persulfate de potassium	29	UN1492
Persulfate de sodium	29	UN1505
Pesticides arsénicaux liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2760
Pesticides arsénicaux liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN2994
Pesticides arsénicaux liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2993
Pesticides arsénicaux solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2759
Pesticides à base de carbamate, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2758
Pesticides à base de carbamate, liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN2992
Pesticides à base de carbamate, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2991
Pesticides à base de carbamate, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2757
Pesticides à base de cuivre, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2776
Pesticides à base de cuivre, liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3010
Pesticides à base de cuivre, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3009
Pesticides à base de cuivre, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2775
Pesticides à base de dérivés benzoïques, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2770
Pesticides à base de dérivés benzoïques liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3004
Pesticides à base de dérivés benzoïques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3003
Pesticides à base de dérivés benzoïques, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2769
Pesticides à base de dérivés de la coumarine liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN3024
Pesticides à base de dérivés de la coumarine liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3026
Pesticides à base de dérivés de la coumarine, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3025
Pesticides à base de dérivés de la coumarine solides, toxiques, n.s.a.	36	UN3027

Pesticides à base de dérivés du phtalimide, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2774
Pesticides à base de dérivés du phtalimide, liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3008
Pesticides à base de dérivés du phtalimide liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3007
Pesticides à base de dérivés du phtalimide, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2773
Pesticides à base de dithiocarbamate, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2772
Pesticides à base de dithiocarbamate, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3005
Pesticides à base de dithiocarbamate liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	36	UN3006
Pesticides à base de dithiocarbamate, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2771
Pesticides à base de mercure, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2778
Pesticides à base de mercure, liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3012
Pesticides à base de mercure, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3011
Pesticides à base de mercure, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2777
Pesticides à base de nitrophénols substitués, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	18	UN2780
Pesticides à base de nitrophénols sustitués, liquides, toxiques, n.s.a.	38	UN3014
Pesticides à base de nitrophénols substitués, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	19	UN3013
Pesticides à base de nitrophénols substitués, solides, toxiques, n.s.a.	38	UN2779
Pesticides à base de phénoxy, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2766
Pesticides à base de phénoxy, liquides, toxiques, n.s.a.	37	UN3000
Pesticides à base de phénoxy, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2999
Pesticides à base de phénoxy, solides, toxiques, n.s.a.	37	UN2765
Pesticides à base de phényl urée, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2768
Pesticides à base de phényl urée, liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3002
Pesticides à base de phényl urée liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3001
Pesticides à base de phényl urée, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2767
Pesticides à base de phosphure d'aluminium	27	UN3048

Pesticides à base de triazine, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2764
Pesticides à base de triazine, liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN2998
Pesticides à base de triazine, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2997
Pesticides à base de triazine, solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2763
Pesticides benzoïques liquides inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2770
Pesticides benzoïques liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3004
Pesticides benzoïques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3003
Pesticides benzoïques solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2769
Pesticides bipyridyliques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2782
Pesticides bipyridyliques liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3016
Pesticides bipyridyliques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3015
Pesticides bipyridyliques solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2781
Pesticides coumariniques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN3024
Pesticides coumariniques liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3026
Pesticides coumariniques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3025
Pesticides coumariniques solides, toxiques, n.s.a.	36	UN3027
Pesticides cuivriques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2776
Pesticides cuivriques liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3010
Pesticides cuivriques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3009
Pesticides cuivriques solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2775
Pesticides liquides inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN3021
Pesticides liquides toxiques, n.s.a.	36	UN2902
Pesticides liquides toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2903
Pesticides mercuriels liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2778
Pesticides mercuriels liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3012
Pesticides mercuriels liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3011
Pesticides mercuriels solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2777
Pesticides organochlorés liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	18	UN2762
Pesticides organochlorés liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN2996
Pesticides organochlorés liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	19	UN2995
Pesticides organochlorés solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2761
Pesticides organophosphorés liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2784

Pesticides organophosphorés liquides, toxiques, n.s.a.	37	UN3018
Pesticides organophosphorés liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3017
Pesticides organophosphorés solides, toxiques, n.s.a.	37	UN2783
Pesticides organostanniques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2787
Pesticides organostanniques liquides, toxiques, n.s.a.	38	UN3020
Pesticides organostanniques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3019
Pesticides organostanniques solides, toxiques, n.s.a.	38	UN2786
Pesticides au phosphure d'aluminium	27	UN3048
Pesticides phtalimidiques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2774
Pesticides phtalimidiques liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3008
Pesticides phtalimidiques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3007
Pesticides phtalimidiques solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2773
Pesticides à radical phénoxy, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2766
Pesticides à radical phénoxy liquides, toxiques, n.s.a.	37	UN3000
Pesticides à radical phénoxy liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2999
Pesticides à radical phénoxy, solides, toxiques, n.s.a.	37	UN2765
Pesticides solides toxiques, n.s.a.	36	UN2588
Petits dispositifs actionnés au moyen d'hydrocarbures gazeux avec valve	04	UN3150
Pétrole brut	14	UN1267
Pétrole, distillats de, n.s.a.	14	UN1268
Phencapton	37	NA2783
Phénétidines	38	UN2311
Phénol	38	UN1671
Phénolate de sodium solide	38	UN2497
Phénol fondu	38	UN2312
Phénol solide	38	UN1671
Phénol en solution	38	UN2821
Phénolsulfonate de zinc	49	NA9160
Phénylacétonitrile liquide	37	UN2470
Phényldichlorarsine	37	NA1556
Phénylènediamines	38	UN1673
Phénylhydrazine	38	UN2572
Phényltrichlorosilane	41	UN1804
Phénylurées, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2768
Phénylurées, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN3002
Phénylurées, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN3001
Phénylurées, pesticides solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2767
Phosgène	07	UN1076
Phospha-9 bicyclonanes	23	UN2940
Phosphate acide d'amyle	38	UN2819
Phosphate acide de butyle	38	UN1718

Phosphate acide de diisooctyle	38	UN1902
Phosphate acide diisooctylique	38	UN1902
Phosphate acide d'isopropyle	38	UN1793
Phosphate acide d'isopropyle, solide	38	UN1793
Phosphate d'aluminium en solution	39	NA1760
Phosphate de butyle acide	38	UN1718
Phosphate organique liquide	37	NA2783
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	07	NA1955
Phosphate organique en mélange liquide	37	NA2783
Phosphate organique en mélange solide ou sec	37	NA2783
Phosphate organique solide	37	NA2783
Phosphate de sodium dibasique	49	NA9147
Phosphate de sodium tribasique	49	NA9148
Phosphate tricrésilique	36	UN2574
Phosphate de tricrésyle	36	UN2574
Phosphine	13	UN2199
Phosphines de cyclooctadiène	23	UN2940
Phosphite de plomb dibasique	37	UN2989
Phosphite de triéthyle	41	UN2323
Phosphite de triméthyle	27	UN2329
Phosphore amorphe	20	UN1338
Phosphore blanc fondu	24	UN2447
Phosphore blanc ou jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	24	UN1381
Phosphore jaune	24	UN1381
Phosphore jaune fondu	24	UN2447
Phosphore rouge amorphe	20	UN1338
Phosphorodichloridate d'éthyle	41	NA1760
Phosphorodichloridate d'éthyle	41	NA2927
Phosphure d'aluminium	27	UN1397
Phosphure de calcium	27	UN1360
Phosphure de magnésium	27	UN2011
Phosphure de magnésium-aluminium	27	UN1419
Phosphure de potassium	27	UN2012
Phosphure de sodium	27	UN1432
Phosphures stanniques	27	UN1433
Phosphure de strontium	27	UN2013
Phosphure de zinc	27	UN1714
Phtalate de n-butyle	49	NA9095
Picolines	18	UN2313
Picramate de sodium humidifié	02	UN1349
Picramate de zirconium, humidifié	02	UN1517
Picrate d'ammonium humidifié	02	UN1310
Picrate d'argent humidifié	02	UN1347
Picrite humide	02	UN1336
Piles au lithium	26	UN3090
Piles au lithium contenues dans un dispositif spécial	26	UN3091
Pindone, liquide ou solide	36	UN2472
alpha-Pinène	14	UN2368
Pinène	14	UN2368
Pine oil	17	UN1272
Pipérazine	38	UN2579
Pipéridine	19	UN2401
Plomb tétraéthyle liquide	16E	NA1649
p-Nitrosodiéthylaniline	23	——
p-Nitrosodiméthylaniline	23	UN1369
Polyalkylamines, n.s.a.	18	UN2733
Polyalkylamines, n.s.a	18	UN2734
Polyalkylamines, n.s.a.	38	UN2735

Polymères expansibles en granules, dégageant des vapeurs inflammables	20	UN2211
Polystyrène expansible, en granules, dégageant des vapeurs inflammables	20	UN2211
Polysulfure d'ammonium en solution	39	UN2818
Polyvanadate d'ammonium	36	UN2861
Potasse caustique solide ou en flocons	39	UN1813
Potasse caustique en solution	39	UN1814
Potassium	26	UN2257
Potassium, alliages métalliques de	26	UN1420
Potassium et sodium, alliages de	26	UN1422
Potassium métallique	26	UN2257
Potassium métalliques, alliages, liquides de	26	UN1420
Poudres métalliques auto-échauffantes, n.s.a.	23	UN3189
Poudres métalliques inflammables, n.s.a	52	UN3089
Poudre sans fumée, petites armes	20	NA1325
Pourpre de Londres	36	UN1621
Poussière arsénicale	37	UN1562
Préparations liquides, inflammables, n.s.a.	14	UN1142
Préparations de manèbe stabilisées contre l'échauffement spontané	25	UN2968
Préparations de nicotine, n.s.a.	36	UN1655
Produits de décapage de graisses liquides	19	UN1850
Produits de décapage de peintures, de graisses ou de vernis, liquides	19	UN1850
Produits pour parfumerie	14	UN1266
Produits de préservation des bois, liquides	18	UN1306
Propadiène et méthylacéthylène, en mélange, stabilisé	04P	UN1060
Propadiène stabilisé	04P	UN2200
Propane	04	UN1978
Propane en mélange	04	UN1978
Propanethiols	16	UN2402
n-Propanol	16	UN1274
Propionate de butyle	19	UN1914
Propionate d'éthyle	18	UN1195
Propionate d'isobutyle	18	UN2394
Propionate d'isopropyle	18	UN2409
Propionate de méthyle	18	UN1248
Propionitrile	17	UN2404
Propylamine	18	UN1277
n-Propylbenzène	15	UN2364
Propylène	04P	UN1077
Propylène-1,2 diamine	19	UN2258
Propylèneimine stabilisée	19P	UN1921
Propyltrichlorosilane	40	UN1816
Protoxyde d'azote comprimé, ou Protoxyde d'azote	10	UN1070
Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange	06	UN1015
Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	10	UN2201
Pyridine	19	UN1282
Pyrophosphate de tétraéthyle et gaz comprimé en mélange	07	UN1705
Pyrophosphate de tétraéthyle liquide	37	NA3018
Pyrophosphate de tétraéthyle en mélange liquide	37	NA2783

Pyrophosphate de tétraéthyle en mélange solide	37	NA2783
Pyrophosphate de tétraéthyle solide	37 37	NA2783 NA2783
Pyrosulfate de mercure	36	UN1633
Pyrrolidine	18	UN1922
Quinoléine	38	UN2656
Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits dispositifs avec valve	04	UN3150
Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	04	UN1057
Récipients de faible capacité, contenant des gaz inflammables	04	UN2037
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	18	NA9001
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	18	UN3165
Résinate d'aluminium	20	UN2715
Résinate de calcium	20	UN1313
Résinate de calcium fondu	20	UN1314
Résinate de cobalt précipité	20	UN1318
Résinate de manganèse	20	UN1330
Résinate de zinc	20	UN2714
Résine, solutions de, inflammables	14	UN1866
Résine en solution, toxique	16	UN1896
Résorcinol	38	UN2876
Rodenticides, n.s.a.	36	UN1681
Rognures, Copeaux, Tournures ou Ébarbures de métaux ferreux	52	UN2793
Rognures de métaux ferreux	52	UN2793
Rubidium	25	UN1423
Rubidium en cartouches	25	UN1423
Sacs ayant contenu du nitrate de sodium ou du nitrate de potassium, vides, non lavés	20	UN1359
Salicylate de mercure	36	UN1644
Salicylate mercurique	36	UN1644
Salicylate de nicotine	36	UN1657
Scories de plomb	39	NA1794
Séléniates	36	UN2630
Sélénites	36	UN2630
Sélénite de sodium	36	NA2630
Sélénium en poudre	37	UN2658
Séléniure d'hydrogène anhydre	05	UN2202
Sels de l'acide dichloroisocyanurique	30	UN2465
Sels d'alcaloïdes liquides, n.s.a., toxiques	36	UN3140
Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a., toxiques	36	UN1544
Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	20	UN3181
Sels de thallium solides, n.s.a.	36	NA1707
Sesquibromure de méthyl aluminium	25	UN1926
Sesquichlorure d'éthyle aluminium	25	UN1925
Sesquichlorure de méthyl aluminium	25	UN1927
Sesquisulfure de phosphore	25	UN1341
Siccatifs liquides pour peintures ou vernis, n.s.a.	14	UN1168
Siccatifs pour peinture ou pour vernis, solides, n.s.a.	20	UN1371
Silane	13E	UN2203
Silicate d'éthyle	19	UN1292

Silicate de tétraéthyle	19	UN1292
Silicium en poudre amorphe	52	UN1346
Siliciure de calcium	26	UN1405
Siliciure de magnésium	26	UN2624
Silico-aluminium en poudre non enrobé	26	UN1398
Silico-calcium	26	UN1406
Silico-ferro-lithium	27	UN2830
Silicofluorure d'ammonium	39	UN2854
Silicofluorure de zinc	39	UN2855
Silico-lithium	26	UN1417
Silico-mangano-calcium	26	UN2844
Sodium	26	UN1428
Sodium, amalgame de	26	UN1424
Sodium et potassium, alliages de	26	UN1422
Sodium métallique, alliages liquides de	26	NA1421
Sodium métallique, dispersion de, dans un liquide organique	26	UN1429
Solide auto-échauffant comburant, n.s.a.	23	UN3127
Solide auto-échauffant inorganique, n.s.a.	23	UN3190
Solide auto-échauffant inorganique, corrosif, n.s.a.	23	UN3192
Solide auto-échauffant inorganique, toxique, n.s.a.	23	UN3191
Solide auto-échauffant organique, n.s.a.	23	UN3088
Solide auto-échauffant organique, corrosif, n.s.a.	23	UN3126
Solide auto-échauffant organique, toxique, n.s.a.	23	UN3128
Solide autoréactif du type B	21	UN3222
Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	22	UN3232
Solide autoréactif du type C	21	UN3224
Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	22	UN3234
Solide autoréactif du type D	21	UN3226
Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	22	UN3236
Solide autoréactif du type E	21	UN3228
Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	22	UN3238
Solide autoréactif du type F	21	UN3230
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	22	UN3240
Solide comburant, n.s.a.	30	UN1479
Solide comburant auto-échauffant, n.s.a.	30	UN3100
Solide comburant corrosif, n.s.a.	30	UN3085
Solide comburant hydroréactif, n.s.a.	28	UN3121
Solide comburant, inflammable, n.s.a.	30	UN3137
Solide comburant toxique, n.s.a.	30	UN3087
Solides contenant un liquide corrosif, n.s.a.	39	UN3244
Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a.	20	UN3175
Solides contenant un liquide toxique, n.s.a.	30	UN3243
Solide corrosif, n.s.a.	39	UN1759
Solide corrosif auto-échauffant, n.s.a.	23	UN3095
Solide corrosif comburant, n.s.a.	30	UN3084
Solide corrosif hydroréactif, n.s.a.	26	UN3096
Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	38	UN2921

Solides corrosifs qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	26	UN3096
Solide corrosif, toxique, n.s.a.	39	UN2923
Solide hydroréactif, n.s.a.	26	UN2813
Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	26	UN3135
Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	26	UN3133
Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	26	UN3131
Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	26	UN3132
Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	26	UN3134
Solides inflammables, n.s.a.	20	UN1325
Solide inflammable comburant, n.s.a.	29	UN3097
Solides inflammables, corrosifs, n.s.a.	38	UN2925
Solide inflammable inorganique, n.s.a.	20	UN3178
Solide inflammable inorganique, corrosif, n.s.a.	38	UN3180
Solide inflammable inorganique, toxique, n.s.a.	38	UN3179
Solide inflammable, organique, n.s.a.	20	UN1325
Solide inflammable organique, corrosif, n.s.a.	38	UN2925
Solide inflammable organique fondu, n.s.a.	20	UN3176
Solide inflammable organique, toxique, n.s.a.	38	UN2926
Solides inflammables, toxiques, n.s.a.	38	UN2926
Solides pyrophoriques, n.s.a.	23	UN2846
Solide pyrophorique inorganique, n.s.a.	23	UN3200
Solide pyrophorique organique, n.s.a.	23	UN2846
Solides toxiques, n.s.a.	39	UN2811
Solide toxique auto-échauffant, n.s.a.	23	UN3124
Solide toxique comburant, n.s.a.	30	UN3086
Solide toxique, corrosif, n.s.a.	39	UN2928
Solide toxique hydroréactif, n.s.a.	26	UN3125
Solide toxique, inflammable, n.s.a.	20	UN2930
Solides toxiques qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	26	UN3125
Solutions de dinitrophénols	39	UN1599
Solution d'enrobage	14	UN1139
Solutions organométalliques hydroréactives, inflammables, n.s.a.	26	UN3207
Solution de revêtement	14	UN1139
Solvant-naphta	14	UN1256
Soude caustique solide ou en flocons	39	UN1823
Soude caustique en solution	39	UN1824
Soufre	20	NA1350
Soufre	20	UN1350
Soufre fondu	20	NA2448
Soufre fondu	20	UN2448
Sous-sulfate de mercure solide	36	NA2025
Stibine	05	UN2676
Strontium, alliages de	26	UN1434
Strychnine	36	UN1692
Strychnine en mélange	36	UN1692
Strychnine, sels de	36	UN1692

Strychnine, sels de, en mélange	36	UN1692
Styrène monomère stabilisé	14P	UN2055
Sulfamate d'ammonium	49	NA9089
Sulfamate cobalteux	49	NA9105
Sulfate d'aluminium solide	49	NA9078
Sulfate d'aluminium en solution	39	NA1760
Sulfate chromique	49	NA9100
Sulfate cuivrique	49	NA9109
Sulfate cuivrique ammoniacal	49	NA9110
Sulfate de diéthyle	37	UN1594
Sulfate de diméthyle	41	UN1595
Sulfate ferreux	49	NA9125
Sulfate ferreux ammoniacal	49	NA9122
Sulfate de mercure I	36	UN1628
Sulfate ferrique	49	NA9121
Sulfate d'hydroxylamine	39	UN2865
Sulfate de mercure II	36	UN1645
Sulfate mercureux	36	UN1628
Sulfate mercurique	36	UN1645
Sulfate neutre d'hydroxylamine	39	UN2865
Sulfate de nickel	39	NA9141
Sulfate de nickel ammoniacal	49	NA9138
Sulfate de nicotine liquide	36	UN1658
Sulfate de nicotine solide	36	UN1658
Sulfate de nicotine en solution	36	UN1658
Sulfate de plomb	39	UN1794
Sulfate de thallium solide	36	NA1707
Sulfate de titane en solution	42	NA1760
Sulfate de vanadyle	36	UN2931
Sulfate de zinc	49	NA9161
Sulfate de zirconium	39	NA9163
Sulfhydrate de sodium solide	23	UN2318
Sulfhydrate de sodium, solide avec au moins 25 pour cent d'eau de crystallisation	23	UN2949
Sulfhydrate de sodium en solution	38	NA2922
Sulfite d'ammonium	49	NA9090
Sulfure d'ammonium en solution	19	UN2683
Sulfure d'antimoine solide	41	NA1325
Sulfures d'arsenic, liquides, n.s.a.	37	UN1556
Sulfure d'arsenic solide	37	NA1557
Sulfures d'arsenic solides, n.s.a.	37	UN1557
Sulfure d'éthyle	26	UN2375
Sulfure de carbone	16	UN1131
Sulfure de carbonyle	05	UN2204
Sulfure de diéthyle	26	UN2375
Sulfure de diméthyle	18	UN1164
Sulfure de dipicryle humidifié	02	UN2852
Sulfure d'hydrogène liquéfié, ou Sulfure d'hydrogène	05	UN1053
Sulfure de méthyle	18	UN1164
Sulfure de plomb	36	NA2291
Sulfure de potassium	23	UN1382
Sulfure de potassium, anhydre	23	UN1382
Sulfure de potassium hydraté	40	UN1847
Sulfure de sodium	23	UN1385
Sulfure de sodium anhydre	23	UN1385
Sulfure de sodium hydraté	40	UN1849
Superoxyde de potassium	30	UN2466
Superoxyde de sodium	30	UN2547
2,4,5-T	37	NA2765
Tartrate d'ammonium	49	NA9091

Tartrate d'antimoine et de potassium	36	UN1551
Tartrate antimonio-potassique	36	UN1551
Tartrate cuivrique	49	NA9111
Tartrate de nicotine	36	UN1659
TDE ou Dichloro-1,1 di-(p-chlorophényl-2,2) éthane	36	NA2761
Teintures médicinales	14	UN1293
Terphényles polyhalogénés liquides	51	UN3151
Terphényles polyhalogénés solides	51	UN3152
Terpinolène	15	UN2541
Tétrabrométhane	36	UN2504
Tétrabromure d'acétylène	36	UN2504
Tétrabromure de carbone	36	UN2516
Tétrachloréthane	36	UN1702
Tétrachloréthylène	39	UN1897
Tétrachlorure de carbone	36	UN1846
Tétrachlorure d'étain anhydre	42	UN1827
Tétrachlorure d'étain pentahydraté	39	UN2440
Tétrachlorure de silicium	42	UN1818
Tétrachlorure de titane	42	UN1838
Tétrachlorure de titane et oxychlorure de vanadium en mélange	42	NA2443
Tétrachlorure de vanadium	42	UN2444
Tétrachlorure de zirconium	42	UN2503
Tétraéthylènepentamine	38	UN2320
Tétrafluoréthane	06	UN3159
Tétrafluoréthylène, stabilisé	04P	UN1081
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	06	UN3159
Tétrafluorométhane	06	UN1982
Tétrafluorure de silicium	07	UN1859
Tétrafluorure de soufre	07	UN2418
Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	19	UN2498
Tétrahydrofuranne	14	UN2056
Tétrahydrofurfurylamine	38	UN2943
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	18	UN2410
Tétrahydrothiophène	16	UN2412
Tétraméthyl méthylènediamine	49	NA9069
Tétraméthylsilane	16	UN2749
Tétranitrométhane	31	UN1510
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	07	UN1612
Tétraphosphate d'hexaéthyle	36	UN1611
Tétraphosphate d'hexaéthyle, en mélange, liquide	37	NA3018
Tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange sec	37	NA2783
Tétraphosphate hexaéthylique	36	UN1611
Tétraphosphate hexaéthylique et gaz comprimé en mélange	07	UN1612
Tétraphosphate hexaéthylique, en mélange, liquide	37	NA3018
Tétrapropylène	15	UN2850
Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	12	UN1975
Tétroxyde d'azote et oxyde nitrique en mélange	12	UN1975
Tétroxyde d'azote et oxyde nitrique en mélange	12	UN1975
Tétroxyde de diazote (dioxyde d'azote), liquéfié	12	UN1067
Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange	12	UN1975

Tétroxyde de diazote, liquéfié	12	UN1067
Tétroxyde d'osmium	39	UN2471
Textiles, déchets de, humides, n.s.a.	20	UN1857
Thallium, composés du, n.s.a.	36	UN1707
Thia-4 pentanal	19	UN2785
Thiochlorophosphate de diméthyle	41	UN2267
Thiocyanate d'ammonium	49	NA9092
Thiocyanate de mercure	36	UN1646
Thiocyanate mercurique	36	UN1646
Thiodichloro-phénylphosphine	41	UN2799
Thiodichlorure de benzène phosphoreux	41	UN2799
Thioglycol	38	UN2966
Thiophène	16	UN2414
Thiophosgène	42	UN2474
Thiosulfate d'ammonium	49	NA9093
Thiourée	37	UN2877
Thirame	37	NA2771
Thorium métallique pyrophorique	47	UN2975
Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	20	UN1353
Tissus, d'origine animale, végétale ou synthétique imprégnés d'huile, n.s.a.	20	UN1373
Titane, éponge de, sous forme de granules ou de poudre	52	UN2878
Titane en poudre humidifié	52	UN1352
Titane en poudre sec	25	UN2546
Titane spongieux en grains	52	UN2878
Titane spongieux en poudre	52	UN2878
Toluène	16	UN1294
Toluidines	38	UN1708
m-Toluylènediamine	38	UN1709
Tournure de fer résiduaire	25	UN1376
Tourteau de ricin	37	UN2969
Tourteaux	23	UN1386
Tourteaux	23	UN2217
Toxaphène	36	NA2761
Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.	38	UN3172
2,4,5-TP	37	NA2765
Triallylamine	19	UN2610
Triazines, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	16	UN2764
Triazines, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.	36	UN2998
Triazines, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	17	UN2997
Triazines, pesticides solides, toxiques, n.s.a.	36	UN2763
Triazinetrione de potassium dichloro-s sec	30	NA2465
Triazinetrione de sodium dichloro-s sec	30	UN2465
Triazinetrione de trichloro-s sec	30	NA2468
Triazinetrione (mono) trichlorotétra-(monopotassium dichloro)-penta-s sec	30	NA2468
Tribromure d'antimoine solide	42	NA1549
Tribromure d'antimoine en solution	42	NA1549
Tribromure de bore	42	UN2692
Tribromure de phosphore	42	UN1808
Tributylamine	38	UN2542
Trichloracétate de méthyle	41	UN2533
Trichloréthane-1,1,1	36	UN2831
Trichloro-1,1,1 éthane	36	UN2831

Trichloréthylène	39	UN1710
Trichlorfon	37	NA2783
Trichlorobenzènes liquides	38	UN2321
Trichlorobutène	37	UN2322
Trichlorophénol	38	NA2020
Trichloro-1,2,3 propane	38	——
Trichlorosilane	27	UN1295
Trichlorure d'antimoine solide ou en solution	42	UN1733
Trichlorure d'arsenic	42	UN1560
Trichlorure de bore	07	UN1741
Trichlorure de phosphore	42	UN1809
Trichlorure de titane en mélange	42 42	UN2869 UN2869
Trichlorure de titane, en mélange pyrophorique	25	UN2441
Trichlorure de titane pyrophorique	25	UN2441
Trichlorure de vanadium	42	UN2475
Triéthylamine	18	UN1296
Triéthylènetétramine	38	UN2259
Trifluoréthane comprimé	06	UN2035
Trifluorochloréthylène stabilisé	04P	UN1082
Trifluorométhane	06	UN1984
Trifluorométhane, liquide réfrigéré	06	UN3136
Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope	06	UN2599
Trifluorométhyl-2 aniline	38	UN2942
Trifluorométhyl-3 aniline	38	UN2948
Trifluorure d'antimoine solide	42	NA1549
Trifluorure d'antimoine en solution	42	NA1549
Trifluorure d'azote	12	UN2451
Trifluorure de benzylidyne	16	UN2338
Trifluorure de bore	07	UN1008
Trifluorure de bore dihydraté	42	UN2851
Trifluorure de bore et acide acétique, complexe de	40	UN1742
Trifluorure de bore et acide propionique, complexe de	41	UN1743
Trifluorure de brome	28	UN1746
Trifluorure de chlore	12	UN1749
Trifluorures de chlorobenzylidyne	19	UN2234
Trifluorures d'isocyanatobenzylidyne	41	UN2285
Triisobutylène	15	UN2324
Triisocyanato-isocyanurate d'isophorone diisocyanate en solution	15	UN2906
Triméthoxysilane	40	NA9269
Triméthylamine anhydre	05	UN1083
Triméthylamine, en solution aqueuse	19	UN1297
Triméthyl-1,3,5 benzène	17	UN2325
Triméthylchlorosilane	40	UN1298
Triméthylcyclohexylamine	38	UN2326
Triméthylhexaméthylène-diamines	38	UN2327
Triméthyl-3,5,5 peroxyhexanoate de t-butyle	32	UN2104
Trinitraniline humidifié	02	NA9073
Trinitrobenzène humidifié	02	UN1354
Trinitrophénol humidifié	02	UN1344
Trinitrotoluène humidifié	02	UN1356
Trioxyde d'antimoine	49	NA9201
Trioxyde d'arsenic	36	UN1561
Trioxyde d'azote	12	UN2421
Trioxyde de chrome anhydre	30	UN1463
Trioxyde de phosphore	23	UN2578
Trioxyde de soufre non stabilisé	42	NA1829

Trioxyde de soufre stabilisé	42	UN1829
Trioxyde de vanadium, sous forme non fondue	39	UN2860
Tripropylamine	19	UN2260
Tripropylène	14	UN2057
Trisulfure d'arsenic	37	NA1557
Trisulfure de phosphore	40	UN1343
Trousses pour résines polyester	32	NA2255
Trousses de produits chimiques	39	NA1760
Undécane	15	UN2330
Uranium métallique pyrophorique	47	UN2979
Urée-eau oxygénée	29	UN1511
Urée-Peroxyde d'hydrogène	29	UN1511
Valéraldéhyde	18	UN2058
Valérate de di-(t-butylperoxy)-4,4 n-butyle	32	UN2140
Valérate de di-(t-butylperoxy)-4,4 n-butyle	32	UN2141
Vanadate double d'ammonium et de sodium	39	UN2863
Vinylpyridines stabilisées	18P	UN3073
Vinyltoluène stabilisé	17P	UN2618
Vinyltrichlorosilane stabilisé	40E	UN1305
Xénon	08	UN2036
Xénon liquide réfrigéré	08	UN2591
Xylènes	16	UN1307
Xylénols	38	UN2261
Xylidines	38	UN1711
Zinc, cendres de	26	UN1435
Zinc-diéthyle	25	UN1366
Zinc-diméthyle	25	UN1370
Zinc en poudre	26	UN1436
Zinc en poussière	26	UN1436
Zirconium, déchets de	25	UN1932
Zirconium en poudre humidifié	52	UN1358
Zirconium en poudre sec	25	UN2008
Zirconium sec	52	UN2858
Zirconium sec sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	25	UN2009
Zirconium en suspension dans un liquide	52	UN1308

——	18	Dibromo-1,2 éthylène
——	37	m-Dichlorobenzène
——	38	Éthyl-2 hexénal
——	38	Éthyl-2 propyl-3 acroléine
——	02	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 ou 1.6
——	03	Explosifs, division 1.4
——	23	p-Nitrosodiéthylaniline
——	38	Trichloro-1,2,3 propane
UN1001	04E	Acétylène ou Acétylène dissous
UN1002	10	Air comprimé
UN1003	10	Air liquide réfrigéré, pressurisé ou non pressurisé
UN1005	07	Ammoniac anhydre liquéfié
UN1005	07	Ammoniac en solution aqueuse *contenant plus de 50 pour cent d'ammoniac*
UN1006	08	Argon comprimé
UN1008	07	Trifluorure de bore
UN1009	06	Bromotrifluorométhane
UN1010	04P	Butadiènes stabilisés
UN1011	04	Butane
UN1011	04	Butane en mélange
UN1012	04	Butylène
UN1013	09	Dioxyde de carbone comprimé ou Dioxyde de carbone
UN1014	10	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange
UN1015	06	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
UN1016	05	Monoxyde de carbone
UN1017	12	Chlore
UN1018	06	Chlorodifluorométhane
UN1020	06	Chloropentafluoréthane
UN1021	06	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane
UN1021	06	Chlorotétrafluoréthane
UN1022	06	Chlorotrifluorométhane
UN1023	05	Gaz de houille
UN1026	05	Cyanogène gazeux ou Cyanogène liquéfié
UN1027	04	Cyclopropane ou Cyclopropane liquéfié
UN1028	06	Dichlorodifluorométhane
UN1029	06	Dichlorofluorométhane
UN1030	04	Difluoréthane
UN1032	05	Diméthylamine anhydre
UN1033	04	Éther méthylique
UN1035	04	Éthane ou Éthane comprimé
UN1036	05	Éthylamine
UN1037	04	Chlorure d'éthyle
UN1038	04	Éthylène liquide réfrigéré
UN1039	04	Éther méthyléthylique
UN1040	05E	Oxyde d'éthylène *pur ou avec de l'azote*
UN1041	05E	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, *contenant plus de 6 pour cent d'oxyde d'éthylène*
UN1043	07	Engrais en solution contenant de l'ammoniac non combiné
UN1044	06	Extincteurs *avec un gaz comprimé ou liquéfié*
UN1045	12	Fluor ou Fluor comprimé
UN1046	08	Hélium comprimé
UN1048	07	Bromure d'hydrogène anhydre
UN1049	04	Hydrogène ou Hydrogène comprimé
UN1050	07	Chlorure d'hydrogène anhydre
NA1051	05E	Acide cyanhydrique liquéfié

UN1051	05E	Cyanure d'hydrogène anhydre stabilisé
UN1052	07	Fluorure d'hydrogène anhydre
UN1053	05	Sulfure d'hydrogène liquéfié ou Sulfure d'hydrogène
UN1055	04	Isobutylène
UN1056	08	Krypton comprimé ou Krypton
UN1057	04	Briquets (cigarettes) *contenant un gaz inflammable*
UN1057	04	Briquets *contenant un gaz inflammable*
UN1057	04	Gaz inflammable dans des briquets
UN1058	08	Gaz liquéfiés *ininflammables*
UN1060	04P	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé
UN1061	05	Méthylamine anhydre
UN1062	07	Bromure de méthyle
UN1063	05	Chlorure de méthyle
UN1064	05	Mercaptan méthylique
UN1065	08	Néon ou Néon comprimé
UN1066	08	Azote ou Azote comprimé
NA1067	12	Dioxyde d'azote liquide
NA1067	12	Peroxyde d'azote liquide
UN1067	12	Dioxyde d'azote liquéfié
UN1067	12	Oxydes d'azote, n.s.a.
UN1067	12	Tétroxyde de diazote (dioxyde d'azote), liquéfié
UN1067	12	Tétroxyde de diazote, liquéfié
UN1069	07	Chlorure de nitrosyle
UN1070	10	Protoxyde d'azote comprimé ou Protoxyde d'azote
UN1071	05	Gaz de pétrole
UN1072	11	Oxygène ou Oxygène comprimé
UN1073	11	Oxygène liquide pressurisé
UN1073	11	Oxygène liquide réfrigéré
UN1075	04	Gaz de pétrole liquéfié, n.s.a.
UN1075	04	LPG
UN1076	07	Phosgène
UN1077	04P	Propylène
UN1078	06	Gaz dispersant, n.s.a.
UN1079	07	Dioxyde de soufre liquéfié ou Dioxyde de soufre
UN1080	06	Hexafluorure de soufre
UN1081	04P	Tétrafluoréthylène stabilisé
UN1082	04P	Trifluorochloréthylène stabilisé
UN1083	05	Triméthylamine anhydre
UN1085	04P	Bromure de vinyle stabilisé
UN1086	04P	Chlorure de vinyle stabilisé
UN1087	04P	Éther méthylvinylique stabilisé
UN1088	14	Acétal
UN1089	18	Acétaldéhyde
UN1090	14	Acétone
UN1091	14	Huiles d'acétone
UN1092	18P	Acroléine stabilisée
UN1093	16P	Acrylonitrile stabilisé
UN1098	17	Alcool allylique
UN1099	19	Bromure d'allyle
UN1100	18	Chlorure d'allyle
UN1104	18	Acétates d'amyle
UN1105	16	Alcools amyliques
UN1106	18	Amylamine
UN1107	18	Chlorure d'amyle
UN1108	14	n-Amylène
UN1109	18	Formiates d'amyle

UN1110	15	Amylméthylcétone
UN1111	16	Mercaptan amylique
UN1112	29	Nitrate d'amyle
UN1113	16	Nitrite d'amyle
UN1114	16	Benzène
UN1118	18	Liquide pour freins, *hydraulique*
UN1120	16	Butanols
UN1123	18	Acétates de butyle
UN1125	19	n-Butylamine
UN1126	16	Bromure de n-butyle
UN1127	18	Chlorobutanes
UN1127	18	Chlorure de butyle
UN1128	18	Formiate de n-butyle ou Formiate de butyle
UN1129	18	Butyraldéhyde
UN1130	15	Huile de camphre
UN1131	16	Disulfure de carbone
UN1131	16	Sulfure de carbone
UN1132	18	Détachant liquide pour encres
UN1133	14	Adhésifs, *contenant un liquide inflammable*
UN1133	14	Colles, contenant un liquide inflammable
UN1134	18	Chlorobenzène
UN1135	19	Monochlorhydrine du glycol
UN1136	14	Goudron de houille, distillats de, inflammables
UN1137	15	Goudron de houille, distillats de, inflammables
UN1139	14	Solution d'enrobage
UN1142	14	Préparations liquides, inflammables, n.s.a.
UN1143	18P	Aldéhyde crotonique stabilisé
UN1143	18P	Crotonaldéhyde stabilisé
UN1144	14E	Crotonylène
UN1145	14	Cyclohexane
UN1146	14	Cyclopentane
UN1147	19	Décahydronaphtalène
UN1148	16	Diacétone-alcool
UN1149	15	Éthers butyliques
UN1149	15	Éthers dibutyliques
UN1150	18P	Dichloréthylène
UN1152	17	Dichloropentanes
UN1153	15	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
UN1154	18	Diéthylamine
UN1155	14	Éther diéthylique
UN1155	14	Éther éthylique
UN1156	14	Diéthylcétone
UN1157	15	Diisobutylcétone
UN1158	18	Diisopropylamine
UN1159	14	Éther isopropylique
UN1160	18	Diméthylamine, solution de
UN1161	18	Carbonate de méthyle
UN1162	40	Diméthyldichlorosilane
UN1163	25	Diméthylhydrazine asymétrique ou diméthyl-1,1 hydrazine
UN1164	18	Sulfure de diméthyle
UN1164	18	Sulfure de méthyle
UN1165	14	Dioxanne
UN1166	14	Dioxolanne
UN1167	14P	Éther vinylique stabilisé
UN1168	14	Siccatifs liquides pour peintures ou vernis, n.s.a.
UN1169	14	Extraits aromatiques liquides
UN1170	14	Alcool éthylique
UN1170	14	Alcool éthylique, solutions d'
UN1170	14	Éthanol
UN1170	14	Éthanol, solutions d'
UN1171	15	Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
UN1172	19	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol

UN1173	18	Acétate d'éthyle
UN1175	16	Éthylbenzène
UN1176	26	Borate d'éthyle
UN1177	19	Acétate d'éthylbutyle
UN1178	18	Aldéhyde éthyl-2 butyrique
UN1179	14	Éther éthylbutylique
UN1180	19	Butyrate d'éthyle
UN1181	40	Chloracétate d'éthyle
UN1182	40	Chloroformiate d'éthyle
UN1183	27	Éthyldichlorosilane
UN1184	18	Dichlorure d'éthylène
UN1185	18P	Éthylèneimine stabilisée
UN1188	15	Éther monométhylique de l'éthylèneglycol
UN1189	19	Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol
UN1190	18	Formiate d'éthyle
UN1191	19	Aldéhydes octyliques *inflammables*
UN1192	19	Lactate d'éthyle
UN1193	14	Éthylméthylcétone
UN1193	14	Méthyléthylcétone
UN1194	18	Nitrite d'éthyle en solution
UN1195	18	Propionate d'éthyle
UN1196	40	Éthyltrichlorosilane
UN1197	14	Extraits liquides pour aromatiser
UN1198	19	Formaldéhyde, solution de, inflammables
UN1199	19P	Furfural
UN1201	15	Huile de fusel
UN1202	15	Essence diesel
UN1202	14	Gasoil
UN1202	14	Gazole
UN1202	15	Huile à diesel
UN1202	15	Huile à diesel, nos 1,2,4,5 ou 6
NA1203	14	Gasohol
UN1203	14	Carburants pour moteur d'automobile y compris l'essence
UN1203	14	Essence ou Essence pour moteurs
NA1204	02	Esprits de nitroglycérine
UN1204	02	Nitroglycérine en solution alcoolique
UN1205	14	Gutta-percha, solution de
UN1206	14	Heptanes
UN1207	19	Hexaldéhyde
UN1208	14	Hexanes
UN1208	14	Néohexane
UN1210	16	Encres
UN1210	16	Encres d'imprimerie, inflammables
UN1212	17	Alcool isobutylique
UN1212	17	Isobutanol
UN1213	18	Acétate d'isobutyle
UN1214	18	Isobutylamine
UN1216	14	Isooctène
UN1218	18P	Isoprène stabilisé
UN1219	16	Alcool isopropylique
UN1219	16	Isopropanol
UN1220	18	Acétate d'isopropyle
UN1221	18	Isopropylamine
UN1222	16E	Nitrate d'isopropyle
UN1223	15	Kérosène
UN1224	14	Cétones liquides, n.s.a.
NA1226	14	Briquets (cigars, cigarettes) *contenant un liquide inflammable*
UN1226	14	Briquets *contenant un liquide inflammable*
UN1226	14	Liquide combustible pour briquets
UN1226	14	Liquide pour briquets
UN1228	16	Mercaptans liquides, n.s.a.
UN1228	16	Mercaptans, mélanges de, liquides, n.s.a.

UN1229	19	Oxyde de mésityle
UN1230	16	Alcool méthylique
UN1230	16	Méthanol
UN1231	18	Acétate de méthyle
UN1232	14	Méthylacétone
UN1233	19	Acétate de méthylamyle
UN1233	19	Amylacétate de méthyle
UN1234	14	Méthylal
UN1235	18	Méthylamine en solution aqueuse
UN1237	18	Butyrate de méthyle
UN1238	40	Chloroformiate de méthyle
UN1239	18	Éther méthylique monochloré
UN1242	25	Méthyldichlorosilane
UN1243	18	Formiate de méthyle
UN1244	25	Méthylhydrazine
UN1245	14	Méthylisobutylcétone
UN1246	14P	Méthylisopropénylcétone stabilisée
UN1247	18P	Méthacrylate de méthyle monomère stabilisé
UN1248	18	Propionate de méthyle
UN1249	14	Méthylpropylcétone
UN1250	40	Méthyltrichlorosilane
UN1251	14P	Méthylvinylcétone stabilisée
UN1255	14	Essence minérale de pétrole
UN1255	14	Naphte, essence lourde
UN1256	14	Solvant-naphta
UN1257	14	Essence de gaz naturel
UN1257	14	Essence naturelle
UN1259	16E	Nickel-tétracarbonyle
UN1261	17E	Nitrométhane
UN1262	14	Isooctane
UN1262	14	Octanes
NA1263	14	Laque en paillettes, humide
UN1263	14	Matières apparentées aux peintures
UN1263	14	Peintures
UN1264	19	Paraldéhyde
UN1265	14	Isopentane
UN1265	14	n-Pentane
UN1266	14	Produits pour parfumerie
UN1267	14	Pétrole brut
UN1268	14	Pétrole, distillats de, n.s.a.
UN1270	14	Huile minérale
UN1271	14	Essence minérale légère
UN1271	14	Éther de pétrole
UN1272	17	Huile de Pin
UN1272	17	Pine oil
UN1274	16	Alcool propylique normal
UN1274	16	n-Propanol
UN1275	18	Aldéhyde propionique
UN1276	18	Acétate de n-propyle
UN1276	18	Acétate de n-propyle
UN1276	18	Acétate de propyle
UN1277	18	Propylamine
UN1278	16	Chlorure de propyle
UN1279	18	Dichloropropane
UN1279	18	Dichlorure de propylène
UN1280	14P	Oxyde de propylène
UN1281	18	Formiates de propyle
UN1282	19	Pyridine
UN1286	14	Huile de colophane
UN1286	14	Huile de résine
UN1287	14	Caoutchouc, dissolution de
UN1288	14	Huile de schiste
UN1289	19	Méthylate de sodium, solutions *alcooliques de*
UN1292	19	Silicate d'éthyle
UN1292	19	Silicate de tétraéthyle
UN1293	14	Teintures médicinales
UN1294	16	Toluène
UN1295	27	Trichlorosilane

UN1296	18	Triéthylamine
UN1297	19	Triméthylamine en solution aqueuse
UN1298	40	Triméthylchlorosilane
UN1299	15	Essence de térébenthine
UN1300	14	Essence de térébenthine, succédané de
UN1301	18P	Acétate de vinyle stabilisé
UN1302	14P	Éther éthylvinylique stabilisé
UN1303	18P	Chlorure de vinylidène stabilisé
UN1304	14P	Éther isobutylvinylique stabilisé
UN1305	40E	Vinyltrichlorosilane stabilisé
UN1306	18	Produits de préservation des bois, liquides
UN1307	16	Xylènes
UN1308	52	Zirconium en suspension dans un liquide
UN1309	52	Aluminium en poudre enrobé
UN1310	02	Picrate d'ammonium humidifié
UN1312	20	Borméol
UN1313	20	Résinate de calcium
UN1314	20	Résinate de calcium fondu
UN1318	20	Résinate de cobalt précipité
UN1320	02	Dinitrophénol humidifié
UN1321	02	Dinitrophénates humidifiés
UN1321	02	Dinitrophénolates humidifiés
UN1322	02	Dinitrorésorcinol humidifié
UN1323	52	Ferrocérium
UN1324	20	Films à support nitrocellulosique
NA1325	20	Fusée (ferroviaire ou routière)
NA1325	20	Matières plastiques à base de pyroxyline
NA1325	20	Médicaments inflammables, solides, n.s.a.
NA1325	20	Poudre sans fumée, petites armes
NA1325	41	Sulfure d'antimoine solide
UN1325	20	Solide inflammable, organique, n.s.a.
UN1325	20	Solides inflammables, n.s.a.
UN1326	52	Hafnium en poudre humidifié
UN1327	20	Foin, Paille ou Bhusa, *mouillés, humides ou souillés d'huile*
UN1328	20	Hexamine
UN1330	20	Résinate de manganèse
UN1331	20	Allumettes non "de sûreté"
UN1332	20	Métaldéhyde
UN1333	52	Cérium, brut
UN1333	52	Cérium, *plaques, lingots ou barres*
UN1334	20	Naphtalène brut
UN1334	20	Naphtalène raffiné
UN1336	02	Nitroguanidine humidifiée
UN1336	02	Picrite humide
UN1337	02	Nitroamidon humidifié
UN1338	20	Phosphore amorphe
UN1338	20	Phosphore rouge amorphe
UN1339	27	Heptasulfure de phosphore
UN1340	27	Pentasulfure de phosphore
UN1341	25	Sesquisulfure de phosphore
UN1343	40	Trisulfure de phosphore
NA1344	02	Acide picrique humidifié
UN1344	02	Trinitrophénol humidifié

UN1345	20	Caoutchouc, chutes de
UN1345	20	Caoutchouc, déchets de
UN1346	52	Silicium en poudre amorphe
UN1347	02	Picrate d'argent humidifié
UN1348	02	Dinitro-o-crésate de sodium humidifié
UN1349	02	Picramate de sodium humidifié
NA1350	20	Soufre
UN1350	20	Soufre
UN1352	52	Titane en poudre humidifié
UN1353	20	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose
UN1353	20	Contreforts de chaussures, *à base de nitrocellulose*
UN1353	20	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
UN1353	20	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
UN1354	02	Trinitrobenzène humidifié
UN1355	02	Acide trinitrobenzoïque humidifié
UN1356	02	Trinitrotoluène humidifié
UN1357	02	Nitrate d'urée humidifié
UN1358	52	Zirconium en poudre humidifié
UN1359	20	Sacs ayant contenu du nitrate de sodium ou du nitrate de potassium, vides, non lavés
UN1360	27	Phosphure de calcium
NA1361	20	Charbon de bois en briquettes
UN1361	20	Charbon *d'origine animale ou végétale*
UN1361	20	Charbon de bois
UN1362	20	Charbon activé
UN1362	20	Charbon de bois activé
UN1363	20	Coprah
UN1364	20	Coton, déchets huileux de
UN1364	20	Coton gras, déchets de
UN1364	20	Déchets huileux de coton
UN1365	20	Coton, humide
UN1366	25	Diéthylzinc
UN1366	25	Zinc-diéthyle
UN1368	25	Magnésium-diméthyle
UN1369	23	p-Nitrosodiméthylaniline
UN1370	25	Diméthylzinc
UN1370	25	Zinc-diméthyle
UN1371	20	Siccatifs pour peinture ou pour vernis, solides, n.s.a.
UN1372	20	Fibres, animales ou végétales, n.s.a., *brûlées, mouillées ou humides*
UN1373	20	Fibres, d'origine animale ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile animale ou végétale
UN1373	20	Tissus, d'origine animale, végétale ou synthétique imprégnés d'huile, n.s.a.
UN1374	20	Déchets de poisson non stabilisés
UN1374	20	Farine de poisson non stabilisée
UN1375	23	Combustibles pyrophoriques, n.s.a.
UN1376	25	Fer spongieux incorrectement oxydé
UN1376	25	Fer spongieux usé
UN1376	25	Oxyde de fer résiduaire
UN1376	25	Tournure de fer résiduaire
UN1378	52E	Catalyseur au nickel humidifié

UN1378	52E	Catalyseur métallique humidifié *avec au moins 40% (masse) d'eau ou d'un autre liquide approprié, finement divisé, activé ou usé*
UN1378	52E	Catalyseur métallique humidifié avec un excédent visible de liquide
UN1379	20	Papier, traité avec des huiles non saturées
UN1380	25	Pentaborane
UN1381	24	Phosphore blanc ou jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution
UN1382	23	Sulfure de potassium
UN1382	23	Sulfure de potassium, anhydre
NA1383	25	Fer ou Fer spongieux
UN1383	23	Alliages pyrophoriques, n.s.a.
UN1383	23	Métaux pyrophoriques, n.s.a.
UN1384	25	Dithionite de sodium
UN1384	25	Hydrosulfite de sodium
UN1385	23	Sulfure de sodium
UN1385	23	Sulfure de sodium anhydre
UN1386	23	Tourteaux
UN1387	20	Déchets de laine, humides
UN1389	26	Métaux alcalins, amalgames de, n.s.a.
UN1390	27	Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.
UN1391	26	Métaux alcalino-terreux, dispersions de, n.s.a.
UN1391	26	Métaux alcalins, dispersions de, n.s.a.
UN1392	26	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, n.s.a.
UN1393	26	Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.
UN1394	26	Carbure d'aluminium
UN1395	27	Alumino-ferro-silicium en poudre
UN1396	26	Aluminium en poudre non enrobé, non pyrophorique
UN1397	27	Phosphure d'aluminium
UN1398	26	Silico-aluminium en poudre non enrobé
UN1399	26	Alliages de baryum
UN1400	26	Baryum
UN1401	26	Alliages de calcium
UN1401	26	Calcium
UN1401	26	Calcium métallique ou Calcium métallique cristallin
UN1402	26	Carbure de calcium
UN1403	26	Cyanamide calcique
UN1404	26	Hydrure de calcium
UN1405	26	Siliciure de calcium
UN1406	26	Silico-calcium
UN1407	26	Caesium
UN1408	26	Ferrosilicium
UN1409	26	Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
UN1409	26	Hydrures métalliques, n.s.a.
UN1410	26	Hydrure de lithium - aluminium
UN1411	26	Hydrure de lithium - aluminium dans l'éther
UN1412	27	Amidure de lithium
UN1413	26	Borohydrure de lithium
UN1414	26	Hydrure de lithium
UN1415	26	Lithium
UN1415	26	Lithium en cartouches
UN1417	26	Silico-lithium
UN1418	26	Alliages de magnésium en poudre
UN1418	26	Magnésium en poudre
UN1419	27	Phosphure de magnésium-aluminium

UN1420	26	Potassium, alliages métalliques de
UN1420	26	Potassium métalliques, alliages, liquides de
NA1421	26	Sodium métallique, alliages liquides de
UN1421	26	Métaux alcalins, alliages liquides de
UN1422	26	Potassium et sodium, alliages de
UN1423	25	Rubidium
UN1423	25	Rubidium en cartouches
UN1424	26	Sodium, amalgame de
UN1425	27	Amidure de sodium
UN1426	26	Borohydrure de sodium
UN1427	26	Hydrure de sodium
UN1428	26	Sodium
UN1429	26	Sodium métallique, dispersion de, dans un liquide organique
UN1431	26	Méthylate de sodium
UN1432	27	Phosphure de sodium
UN1433	27	Phosphures stanniques
UN1434	26	Strontium, alliages de
UN1435	26	Zinc, cendres de
UN1436	26	Zinc en poudre
UN1436	26	Zinc en poussière
UN1437	52	Hydrure de zirconium
UN1438	29	Nitrate d'aluminium
UN1439	30	Dichromate d'ammonium
UN1442	30	Perchlorate d'ammonium
UN1444	29	Persulfate d'ammonium
UN1445	30	Chlorate de baryum
UN1445	30	Chlorate de baryum en solution
UN1445	30	Chlorate de baryum humidifié
UN1446	30	Nitrate de baryum
UN1447	30	Perchlorate de baryum
UN1447	30	Perchlorate de baryum en solution
UN1448	30	Permanganate de baryum
UN1449	30	Peroxyde de baryum
UN1450	30	Bromates inorganiques, n.s.a.
UN1451	30	Nitrate de caesium
UN1452	29	Chlorate de calcium
UN1453	29	Chlorite de calcium
UN1454	30	Nitrate de calcium
UN1455	30	Perchlorate de calcium
UN1455	30	Perchlorate de calcium en solution
UN1456	30	Permanganate de calcium
UN1457	29	Peroxyde de calcium
UN1458	30	Chlorate et borate en mélange
UN1459	30	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange
UN1461	30	Chlorates inorganiques, n.s.a.
UN1462	30	Chlorites inorganiques, n.s.a.
NA1463	30	Acide chromique solide
UN1463	30	Acide chromique solide
UN1463	30	Trioxyde de chrome anhydre
UN1465	30	Nitrate de didyme
UN1466	30	Nitrate de fer III
UN1466	30	Nitrate ferrique
UN1467	30	Nitrate de guanidine
UN1469	30	Nitrate de plomb
UN1470	30	Perchlorate de plomb
UN1471	30	Hypochlorite de lithium en mélange
UN1471	30	Hypochlorite de lithium sec
UN1472	31	Peroxyde de lithium
UN1473	29	Bromate de magnésium
UN1474	30	Nitrate de magnésium
UN1475	30	Perchlorate de magnésium
UN1476	30	Peroxyde de magnésium

UN1477	30	Nitrates inorganiques, n.s.a.
NA1479	30	Bichromate de sodium
NA1479	30	Dichromate de potassium
NA1479	30	Médicaments, matières comburantes, solides, n.s.a.
NA1479	30	Nitrate cuivrique
UN1479	30	Matières comburantes, n.s.a
UN1479	30	Solide comburant, n.s.a.
UN1481	30	Perchlorates inorganiques, n.s.a.
UN1482	31	Permanganates inorganiques, n.s.a.
UN1483	33	Peroxydes inorganiques, n.s.a.
UN1484	29	Bromate de potassium
UN1485	30	Chlorate de potassium
UN1486	30	Nitrate de potassium
UN1487	30	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange
UN1488	29	Nitrite de potassium
UN1489	30	Perchlorate de potassium
UN1490	30	Permanganate de potassium
UN1491	28	Peroxyde de potassium
UN1492	29	Persulfate de potassium
UN1493	30	Nitrate d'argent
UN1494	30	Bromate de sodium
UN1495	30	Chlorate de sodium
UN1496	30	Chlorite de sodium
UN1498	30	Nitrate de sodium
UN1499	30	Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange
UN1500	30	Nitrite de sodium
UN1502	30	Perchlorate de sodium
UN1503	30	Permanganate de sodium
UN1504	28	Peroxyde de sodium
UN1505	29	Persulfate de sodium
UN1506	29	Chlorate de strontium
UN1506	29	Chlorate de strontium humidifié
UN1507	30	Nitrate de strontium
UN1508	30	Perchlorate de strontium
UN1509	31	Peroxyde de strontium
UN1510	31	Tétranitrométhane
UN1511	29	Urée-eau oxygénée
UN1511	29	Urée-Peroxyde d'hydrogène
UN1512	29	Nitrite de zinc ammoniacal
UN1513	29	Chlorate de zinc
UN1514	29	Nitrate de zinc
UN1515	30	Permanganate de zinc
UN1516	30	Peroxyde de zinc
UN1517	02	Picramate de zirconium humidifié
UN1541	40	Cyanhydrine d'acétone stabilisée
UN1544	36	Alcaloïdes solides, n.s.a., *toxiques*
UN1544	36	Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a., *toxiques*
UN1545	40	Isothiocyanate d'allyle stabilisé
UN1546	36	Arséniate d'ammonium
UN1547	38	Aniline
UN1548	38	Chlorhydrate d'aniline
NA1549	42	Tribromure d'antimoine en solution
NA1549	42	Tribromure d'antimoine solide
NA1549	42	Trifluorure d'antimoine en solution
NA1549	42	Trifluorure d'antimoine solide
UN1549	42	Antimoine, composés inorganiques solides d', n.s.a.
UN1550	36	Lactate d'antimoine

UN1551	36	Tartrate antimonio-potassique
UN1551	36	Tartrate d'antimoine et de potassium
UN1553	39	Acide arsénique en solution
UN1553	39	Acide arsénique liquide
UN1554	39	Acide arsénique solide
UN1555	36	Bromure d'arsenic
NA1556	37	Méthyldichlorarsine
NA1556	37	Phényldichlorarsine
UN1556	37	Arséniates liquides, n.s.a.
UN1556	37	Arsenic, composés liquides de l', n.s.a.
UN1556	37	Arsénites liquides, n.s.a.
UN1556	37	Composés organiques de l'arsenic, liquides, n.s.a.
UN1556	37	Sulfures d'arsenic liquides, n.s.a.
NA1557	37	Bains arsénicaux liquides
NA1557	37	Iodure d'arsenic solide
NA1557	37	Sulfure d'arsenic solide
NA1557	37	Trisulfure d'arsenic
UN1557	37	Arséniates solides, n.s.a.
UN1557	37	Arsenic, composés solides de l', n.s.a.
UN1557	37	Arsénites solides, n.s.a.
UN1557	37	Composés organiques de l'arsenic, solides, n.s.a.
UN1557	37	Sulfures d'arsenic solides, n.s.a.
UN1558	37	Arsenic
UN1559	36	Pentoxyde d'arsenic
UN1560	42	Chlorure d'arsenic
UN1560	42	Trichlorure d'arsenic
UN1561	36	Trioxyde d'arsenic
UN1562	37	Poussière arsénicale
UN1564	39	Baryum, composés du, n.s.a.
UN1565	42	Cyanure de baryum
NA1566	39	Chlorure de béryllium
NA1566	39	Fluorure de béryllium
UN1566	39	Béryllium, composés du, n.s.a.
UN1567	37	Béryllium en poudre
UN1569	18	Bromacétone
UN1570	37	Brucine
UN1571	02	Azoture de baryum *humidifié*
UN1572	36	Acide cacodylique
UN1573	36	Arséniate de calcium
NA1574	36	Arsénite de calcium solide
UN1574	36	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange solide
UN1575	42	Cyanure de calcium
UN1577	38E	Chlorodinitrobenzènes
UN1578	37E	Chloronitrobenzènes
UN1579	38	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine
UN1580	39E	Chloropicrine
UN1581	07	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange
UN1582	05	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange
UN1583	39	Chloropicrine en mélange, n.s.a.
UN1584	36	Cocculus ou Cocculus solide
UN1585	36	Acétoarsénite de cuivre
UN1586	36	Arsénite de cuivre
UN1587	36	Cyanure de cuivre
UN1588	42	Cyanures inorganiques, n.s.a.
UN1589	07	Chlorure de cyanogène stabilisé
UN1590	38	Dichloranilines
UN1591	37	o-Dichlorobenzène
UN1592	37	p-Dichlorobenzène
UN1593	39	Dichlorométhane
UN1594	37	Sulfate de diéthyle
UN1595	41	Sulfate de diméthyle

UN1596	38E	Dinitranilines
UN1597	37E	Dinitrobenzènes
UN1598	38E	Dinitro-o-crésol
UN1599	39	Dinitrophénol, solutions de
UN1600	37E	Dinitrotoluènes fondus
UN1601	36	Désinfectants liquides, n.s.a., toxiques
UN1601	36	Désinfectants solides, n.s.a., toxiques
UN1602	36	Colorants liquides, n.s.a., *toxiques*
UN1602	36	Colorants solides, n.s.a., *toxiques*
UN1602	36	Matières intermédiaires liquides pour colorants, n.s.a., *toxiques*
UN1602	36	Matières intermédiaires solides pour colorants, n.s.a., *toxiques*
UN1603	40	Bromacétate d'éthyle
UN1604	19	Éthylènediamine
UN1605	39	Dibromure d'éthylène
UN1606	36	Arséniate de fer III
UN1606	36	Arséniate ferrique
UN1607	36	Arsénite de fer III
UN1607	36	Arsénite ferrique
UN1608	36	Arséniate de fer II
UN1608	36	Arséniate ferreux
UN1610	19	Liquide halogéné irritant, n.s.a.
UN1611	36	Tétraphosphate d'hexaéthyle
UN1611	36	Tétraphosphate hexaéthylique
UN1612	07	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
NA1613	39E	Acide cyanhydrique en solution aqueuse
UN1613	39E	Acide cyanhydrique en solution aqueuse
UN1614	18E	Cyanure d'hydrogène anhydre, stabilisé, *absorbé dans un matériau poreux inerte*
UN1616	36	Acétate de plomb
UN1617	36	Arséniates de plomb
UN1618	36	Arsénites de plomb
UN1620	36	Cyanure de plomb
UN1621	36	Pourpre de Londres
UN1622	36	Arséniate de magnésium
UN1623	36	Arséniate de mercure II
UN1623	36	Arséniate mercurique
UN1624	39	Chlorure de mercure II
UN1624	39	Chlorure mercurique
UN1625	30	Nitrate de mercure II
UN1625	30	Nitrate mercurique
UN1626	42	Cyanure double de mercure et de potassium
UN1627	30	Nitrate de mercure I
UN1627	30	Nitrate mercureux
UN1628	36	Sulfate de mercure I
UN1628	36	Sulfate mercureux
UN1629	36	Acétate de mercure
UN1629	36	Acétate mercureux
UN1629	36	Acétate mercurique
UN1630	36	Chlorure de mercure ammoniacal
UN1630	36	Chlorure mercurique d'ammoniac
UN1631	39	Benzoate de mercure
UN1631	39	Benzoate mercurique
UN1633	36	Bisulfate de mercure
UN1633	36	Pyrosulfate de mercure
UN1634	39	Bromure mercureux
UN1634	39	Bromure mercurique
UN1634	39	Bromures de mercure
UN1636	39	Cyanure de mercure
UN1636	39	Cyanure mercurique
UN1637	36	Gluconate de mercure
UN1637	36	Gluconate mercureux

UN1638	36	Iodure de mercure
UN1638	36	Iodure de mercure en solution
UN1638	36	Iodure mercureux
UN1638	36	Iodure mercureux en solution
UN1638	36	Iodure mercurique
UN1638	36	Iodure mercurique en solution
UN1639	36	Nucléinate de mercure
UN1640	36	Oléate de mercure
UN1640	36	Oléate mercurique
UN1641	36	Oxyde de mercure
UN1641	36	Oxyde mercureux noir
UN1641	36	Oxyde mercurique
UN1642	36	Oxycyanure de mercure désensibilisé
UN1642	36	Oxycyanure mercurique désensibilisé
UN1643	36	Iodure double de mercure et de potassium
UN1644	36	Salicylate de mercure
UN1644	36	Salicylate mercurique
UN1645	36	Sulfate de mercure II
UN1645	36	Sulfate mercurique
UN1646	36	Thiocyanate de mercure
UN1646	36	Thiocyanate mercurique
UN1647	36	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange liquide
UN1648	17	Acétonitrile
UN1648	17	Cyanure de méthyle
NA1649	16E	Plomb tétraéthyle liquide
UN1649	16E	Mélanges antidétonants pour carburants
UN1650	38	bêta-Naphtylamine
UN1651	38	Naphtylthio-urée
UN1652	38	Naphtylurée
UN1653	36	Cyanure de nickel
UN1654	36	Nicotine
UN1655	36	Nicotine, composés liquides de, n.s.a.
UN1655	36	Nicotine, composés solides de, n.s.a.
UN1655	36	Nicotine, préparations liquides de, n.s.a.
UN1655	36	Nicotine, préparations solides de, n.s.a.
UN1656	36	Chlorhydrate de nicotine ou Chlorhydrate de nicotine en solution
UN1657	36	Salicylate de nicotine
UN1658	36	Sulfate de nicotine liquide
UN1658	36	Sulfate de nicotine solide
UN1659	36	Tartrate de nicotine
UN1660	12	Monoxyde d'azote
UN1660	12	Oxyde nitrique
UN1661	38	Nitranilines
UN1662	37	Nitrobenzène
UN1662	37	Nitrobenzène, liquide
UN1663	38	Nitrophénols
UN1664	37E	Nitrotoluènes
UN1665	37	Nitroxylènes
UN1669	36	Pentachloréthane
UN1670	42	Mercaptan méthylique perchloré
UN1671	38	Phénol solide
UN1672	36	Chlorure de phénylcarbylamine
UN1673	38	Phénylènediamines
UN1674	36	Acétate de phénylmercure
UN1674	36	Acétate phénylmercurique
UN1677	36	Arséniate de potassium
UN1678	36	Arsénite de potassium
UN1679	42	Cuprocyanure de potassium
UN1680	42	Cyanure de potassium en solution
UN1680	42	Cyanure de potassium solide
UN1681	36	Rodenticides, n.s.a.

UN1683	36	Arsénite d'argent
UN1684	36	Cyanure d'argent
UN1685	36	Arséniate de sodium
UN1686	36	Arsénite de sodium en solution aqueuse
UN1687	41	Azoture de sodium
UN1688	37	Cacodylate de sodium
UN1689	42	Cyanure de sodium en solution
UN1689	42	Cyanure de sodium solide
UN1690	39	Fluorure de sodium
UN1691	36	Arsénite de strontium solide
UN1692	36	Strychnine
UN1692	36	Strychnine en mélange
UN1692	36	Strychnine, sels de
UN1692	36	Strychnine, sels de, en mélange
NA1693	38	Gaz lacrymogènes, engins contenant plus de 2 pour cent (masse) de,
UN1693	38	Gaz lacrymogènes, matières servant à la production de, liquides ou solides, n.s.a.
UN1694	38	Cyanures de bromobenzyle
UN1695	19E	Chloracétone stabilisée
UN1695	19E	Monochloracétone stabilisée
UN1697	38	Chloracétophénone liquide ou solide
UN1698	39	Diphénylaminechlorarsine
UN1699	36	Diphénylchlorarsine
UN1700	38	Chandelles lacrymogènes
UN1701	37	Bromure de xylyle
UN1702	36	Tétrachloréthane
UN1703	07	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle et gaz en mélange
UN1703	07	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle et gaz en solution
UN1704	38	Dithiopyrophoshate de tétraéthyle solide, liquide ou en mélange
UN1705	07	Pyrophosphate de tétraéthyle et gaz comprimé en mélange
NA1707	36	Sels de thallium solides, n.s.a.
NA1707	36	Sulfate de thallium solide
UN1707	36	Thallium, composés du, n.s.a.
UN1708	38	Toluidines
UN1709	38	m-Toluylènediamine
UN1710	39	Trichloréthylène
UN1711	38	Xylidines
UN1712	36	Arséniate de zinc
UN1712	36	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange
UN1712	36	Arsénite de zinc
UN1713	36	Cyanure de zinc
UN1714	27	Phosphure de zinc
UN1715	40	Anhydride acétique
UN1716	41	Bromure d'acétyle
UN1717	40	Chlorure d'acétyle
UN1718	38	Phosphate acide de butyle
UN1719	39	Liquides alcalins caustiques, n.s.a.
UN1722	40	Chlorocarbonate d'allyle
UN1722	40	Chloroformiate d'allyle
UN1723	19	Iodure d'allyle
UN1724	40E	Allyltrichlorosilane stabilisé
UN1725	42	Bromure d'aluminium anhydre
UN1726	42	Chlorure d'aluminium anhydre

UN1727	39	Bifluorure d'ammonium solide
UN1727	39	Fluorure acide d'ammonium solide
UN1728	40	Amyltrichlorosilane
UN1729	41	Chlorure d'anisoyle
UN1730	42	Pentachlorure d'antimoine
UN1730	42	Pentachlorure d'antimoine liquide
UN1731	42	Pentachlorure d'antimoine en solution
UN1732	42	Pentafluorure d'antimoine
UN1733	42	Trichlorure d'antimoine solide ou en solution
UN1736	41	Chlorure de benzoyle
UN1737	41	Bromure de benzyle
UN1738	41	Chlorure de benzyle
UN1739	41	Chloroformiate de benzyle
UN1740	39	Bifluorures, n.s.a.
UN1740	39	Fluorures acides, n.s.a.
UN1741	07	Trichlorure de bore
UN1742	40	Trifluorure de bore et acide acétique, complexe de
UN1743	41	Trifluorure de bore et acide propionique, complexe de
UN1744	39	Brome
UN1744	39	Brome en solution
UN1745	28	Pentafluorure de brome
UN1746	28	Trifluorure de brome
UN1747	40	Butyltrichlorosilane
UN1748	30	Hypochlorite de calcium sec
UN1748	30	Hypochlorite de calcium sec en mélange
UN1749	12	Trifluorure de chlore
UN1750	38	Acide chloracétique en solution
UN1750	38	Acide chloracétique liquide
UN1751	38	Acide chloracétique solide
UN1752	41	Chlorure de chloracétyle
UN1753	41	Chlorophényltrichlorosilane
UN1754	42	Acide chlorosulfonique
UN1755	39	Acide chromique en solution
UN1756	39	Fluorure chromique solide
UN1756	39	Fluorure de chrome III solide
UN1757	39	Fluorure chromique en solution
UN1757	39	Fluorure de chrome III en solution
UN1758	42	Chlorure de chromyle
NA1759	39	Chlorure ferreux solide
NA1759	39	Chlorure stanneux solide
NA1759	39	Médicaments corrosifs solides, n.s.a.
UN1759	39	Solide corrosif, n.s.a.
NA1760	39	Acide blanc
NA1760	38	Acide dichloro-2,2 propionique
NA1760	38	Acide hexanoïque
NA1760	38	Acide isopentanoïque
NA1760	38	Acide valérique
NA1760	38	Aminopropyldiéthanolamine
NA1760	39	Chlorure ferreux en solution
NA1760	38	Composés, nettoyeurs liquides
NA1760	38	Di-(aminopropyl) pipérazine
NA1760	41	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque anhydre
NA1760	41	Dichlorure de méthyle phosphonothioïque
NA1760	39	Médicaments corrosifs liquides, n.s.a.

NA1760	38	N-Aminopropylmorpholine
NA1760	38	Nécessaires de produits chimiques
NA1760	39	Phosphate d'aluminium en solution
NA1760	41	Phosphorodichloridate d'éthyle
NA1760	39	Sulfate d'aluminium en solution
NA1760	42	Sulfate de titane en solution
UN1760	39	Liquide corrosif, n.s.a.
UN1761	39	Cuprié thylènediamine en solution
UN1762	41	Cyclohexényltrichlorosilane
UN1763	41	Cyclohexyltrichlorosilane
UN1764	38	Acide dichloracétique
UN1765	41	Chlorure de dichloracétyle
UN1766	41	Dichlorophényltrichlorosilane
UN1767	41	Diéthyldichlorosilane
UN1768	39	Acide difluorophosphorique anhydre
UN1769	41	Diphényldichlorosilane
UN1770	38	Bromure de diphénylméthyle
UN1771	41	Dodécyltrichlorosilane
UN1773	42	Chlorure de fer III
UN1773	42	Chlorure ferrique
UN1774	39	Charges d'extincteurs, *liquide corrosif*
UN1775	39	Acide fluoborique
UN1775	39	Acide fluoroborique
UN1776	39	Acide fluorophosphorique anhydre
UN1777	42	Acide fluorosulfonique
UN1778	39	Acide fluorosilicique
UN1778	39	Acide fluosilicique
UN1778	39	Acide hydrofluorosilicique
UN1779	38	Acide formique
UN1780	41	Chlorure de fumaryle
UN1781	41	Hexadécyltrichlorosilane
UN1782	39	Acide hexafluorophosphorique
UN1783	38	Hexaméthylènediamine, solution d'
UN1784	41	Hexyltrichlorosilane
UN1786	42	Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange
UN1787	39	Acide iodhydrique en solution
UN1788	39	Acide bromhydrique en solution
UN1789	42	Acide chlorhydrique ou Acide chlorhydrique en solution
UN1789	42	Acide muriatique
NA1790	42	Acide pour gravure liquide, n.s.a.
UN1790	42	Acide fluorhydrique en solution
UN1791	39	Hypochlorite en solution
UN1792	42	Monochlorure d'iode
UN1793	38	Phosphate acide d'isopropyle
NA1794	39	Scories de plomb
UN1794	39	Sulfate de plomb
UN1796	42	Acide sulfonitrique (acide mixte)
UN1798	42	Acide chlorhydrique et acide nitrique, mélange d'
UN1798	42	Acide nitrochlorhydrique
UN1798	42	Eau régale
UN1799	41	Nonyltrichlorosilane
UN1800	41	Octadécyltrichlorosilane
UN1801	41	Octyltrichlorosilane
UN1802	30	Acide perchlorique
UN1803	38	Acide phénolsulfonique liquide
UN1804	41	Phényltrichlorosilane

NIP	GUIDE	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE
UN1805	39	Acide phosphorique
UN1806	42	Pentachlorure de phosphore
UN1807	42	Anhydride phosphorique
UN1807	42	Pentoxyde de phosphore
UN1808	42	Tribromure de phosphore
UN1809	42	Trichlorure de phosphore
UN1810	42	Oxychlorure de phosphore
UN1811	39	Bifluorure de potassium
UN1811	39	Fluorure acide de potassium
UN1812	39	Fluorure de potassium
UN1812	39	Fluorure de potassium en solution
UN1813	39	Hydroxyde de potassium solide ou en flocons
UN1813	39	Potasse caustique solide ou en flocons
UN1814	39	Hydroxyde de potassium en solution
UN1814	39	Potasse caustique en solution
UN1815	40	Chlorure de propionyle
UN1816	40	Propyltrichlorosilane
UN1817	42	Chlorure de pyrosulfuryle
UN1818	42	Tétrachlorure de silicium
UN1819	39	Aluminate de sodium en solution
UN1821	39	Bisulfate de sodium solide
UN1821	39	Hydrogénosulfate de sodium solide
UN1823	39	Hydroxyde de sodium solide ou en flocons
UN1823	39	Soude caustique solide ou en flocons
UN1824	39	Hydroxyde de sodium en solution
UN1824	39	Soude caustique en solution
UN1825	42	Monoxyde de sodium solide
UN1826	42	Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire
UN1827	42	Chlorure d'étain IV anhydre
UN1827	42	Chlorure stannique anhydre
UN1827	42	Tétrachlorure d'étain anhydre
UN1828	41	Chlorures de soufre
NA1829	42	Trioxyde de soufre non stabilisé
UN1829	42	Trioxyde de soufre stabilisé
UN1830	42	Acide sulfurique
UN1831	42	Acide sulfurique fumant
UN1831	42	Oléum
UN1832	42	Acide sulfurique résiduaire
UN1833	39	Acide sulfureux
UN1834	42	Chlorure de sulfuryle
UN1835	38	Hydroxyde de tétraméthylammonium
UN1836	42	Chlorure de thionyle
UN1837	42	Chlorure de thiophosphoryle
UN1838	42	Tétrachlorure de titane
UN1839	38	Acide trichloracétique
UN1840	39	Chlorure de zinc en solution
UN1841	20	Aldéhydate d'ammoniac
UN1843	29	Dinitro-o-crésate d'ammonium
UN1845	09	Dioxyde de carbone solide
UN1845	09	Glace sèche
UN1845	09	Neige carbonique
UN1846	36	Tétrachlorure de carbone
UN1847	40	Sulfure de potassium hydraté
UN1848	19	Acide propionique
UN1849	40	Sulfure de sodium hydraté
UN1850	19	Produits de décapage de graisses liquides

UN1850	19	Produits de décapage de peintures, de graisses ou de vernis, liquides
UN1851	36	Médicaments corrosifs,solides ou liquides, n.s.a.
UN1851	36	Médicaments liquides, toxiques, n.s.a.
UN1854	25	Baryum, alliages pyrophoriques de
UN1855	25	Calcium, alliages de, pyrophoriques
UN1855	25	Calcium pyrophorique
UN1856	20	Chiffons, gras
UN1857	20	Déchets textiles humides, n.s.a.
UN1857	20	Textiles, déchets de, humides, n.s.a.
UN1858	06P	Hexafluoropropylène
UN1859	07	Tétrafluorure de silicium
UN1860	04P	Fluorure de vinyle stabilisé
UN1862	18	Crotonate d'éthyle
UN1863	14	Carburant d'aviation pour moteur à turbine ou Carburéacteur
UN1864	14	Hydrocarbures, condensats de
UN1865	16	Nitrate de n-propyle
UN1866	14	Résine, solutions de, *inflammables*
UN1867	20	Cigarettes à auto-allumage
UN1868	23	Décaborane
UN1869	26	Alliages de magnésium
UN1869	26	Magnésium
UN1869	26	Magnésium, résidu de
UN1870	26	Borohydrure de potassium
UN1871	52	Hydrure de titane
UN1872	30	Dioxyde de plomb
UN1872	30	Peroxyde de plomb
UN1873	31	Acide perchlorique
UN1884	42	Oxyde de baryum
UN1885	38	Benzidine
UN1886	41	Chlorure de benzylidène
UN1887	39	Bromochlorométhane
UN1888	36	Chloroforme
UN1889	42	Bromure de cyanogène
UN1891	17	Bromure d'éthyle
UN1892	36	Éthyldichlorarsine
UN1894	36	Hydroxyde de phénylmercure
UN1894	36	Hydroxyde phénylmercurique
UN1895	36	Nitrate de phénylmercure
UN1895	36	Nitrate phénylmercurique
UN1896	16	Résine en solution, toxique
UN1897	39	Perchloréthylène
UN1897	39	Tétrachloréthylène
UN1898	41	Iodure d'acétyle
UN1902	38	Phosphate acide de diisooctyle
UN1902	38	Phosphate acide diisooctylique
UN1903	38	Désinfectants liquides corrosifs, n.s.a.
UN1905	39	Acide sélénique ou Acide sélénique liquide
UN1906	38	Acide résiduaire de raffinage
UN1907	39	Chaux sodée
UN1908	39E	Chlorite de sodium en solution
UN1910	42	Oxyde de calcium
NA1911	13	Diborane en mélange
UN1911	13	Diborane
UN1911	13	Diborane en mélange
UN1912	05	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
UN1913	08	Néon liquide réfrigéré

UN1914	19	Propionate de butyle
UN1915	15	Cyclohexanone
UN1916	37	Éther dichloréthylique
UN1916	37	Éther dichloro-2,2' diéthylique
UN1917	18P	Acrylate d'éthyle stabilisé
UN1918	19	Cumène
UN1918	19	Isopropylbenzène
UN1919	18P	Acrylate de méthyle stabilisé
UN1920	15	Nonanes
UN1921	19P	Propylèneimine stabilisée
UN1922	18	Pyrrolidine
UN1923	25	Dithionite de calcium
UN1923	25	Hydrosulfite de calcium
UN1924	25	Dichlorure d'éthyle aluminium
UN1925	25	Sesquichlorure d'éthyle aluminium
UN1926	25	Sesquibromure de méthyl aluminium
UN1927	25	Sesquichlorure de méthyl aluminium
UN1928	25	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique
UN1929	25	Dithionite de potassium
UN1929	25	Hydrosulfite de potassium
UN1930	25	Aluminium triisobutyle
UN1931	25	Dithionite de zinc
UN1931	25	Hydrosulfite de zinc
UN1932	25	Zirconium, déchets de
UN1935	42	Cyanures en solution, n.s.a.
UN1938	41	Acide bromacétique
UN1939	42	Oxybromure de phosphore
UN1940	38	Acide thioglycolique
UN1941	39	Dibromodifluorométhane
NA1942	30	Nitrate d'ammonium, fertilisants
UN1942	30	Nitrate d'ammonium
UN1944	20	Allumettes de sûreté
UN1945	20	Allumettes-bougies
UN1950	12	Aérosols
UN1951	08	Argon liquide pressurisé
UN1951	08	Argon liquide réfrigéré
UN1952	06	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, *contenant au plus 6 pour cent d'oxyde d'éthylène*
UN1953	05	Gaz comprimé toxique, inflammable, n.s.a.
NA1954	04	Gaz dispersant, n.s.a. (liquide cryogénique)
NA1954	04	Gaz frigorifique, n.s.a. (liquide cryogénique)
NA1954	04	Machines frigorifiques *contenant des gaz liquéfiés inflammables, non toxiques et non corrosifs*
UN1954	04	Gaz comprimés ou liquéfiés, inflammables, n.s.a.
NA1955	07	Chloropicrine et gaz comprimés, ininflammables, non liquéfiés, en mélange
NA1955	07	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
NA1955	07	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés
NA1955	07	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
UN1955	07	Gaz comprimé ou liquéfié toxique, n.s.a.
NA1956	06	Accumulateurs sous pression

NA1956	06	Équipement de sauvetage de mine contenant de l'anhydride carbonique
NA1956	06	Oxyde d' hexafluoropropylène
UN1956	06	Gaz comprimé ou liquéfié, n.s.a
UN1957	04	Deutérium
UN1958	06	Dichlorotétrafluoréthane
UN1959	04P	Difluoro-1,1 éthylène
UN1960	04	Liquides pour démarrage des moteurs, *contenant des gaz inflammables*
NA1961	04	Éthane-Propane en mélanges
UN1961	04	Éthane, liquide réfrigéré
UN1962	04P	Éthylène comprimé ou Éthylène
UN1963	08	Hélium, liquide réfrigéré
UN1964	04	Hydrocarbures gazeux comprimés, n.s.a.
UN1964	04	Hydrocarbures gazeux, mélanges d', comprimés
UN1965	04	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.
UN1965	04	Hydrocarbures gazeux, mélange d', liquéfiés, n.s.a.
UN1966	04	Hydrogène liquéfié
UN1966	04	Hydrogène, liquide réfrigéré
NA1967	07	Parathion(s) et gaz comprimés en mélange
UN1967	07	Gaz insecticides toxiques, n.s.a.
UN1968	06	Gaz insecticides, n.s.a.
UN1969	04	Isobutane ou Isobutane en mélange
UN1970	08	Krypton, liquide réfrigéré
UN1971	04	Gaz naturel, comprimé (haute teneur en méthane)
UN1971	04	Méthane, comprimé
UN1972	04	Gaz naturel, liquide réfrigéré (haute teneur en méthane)
UN1972	04	Méthane, liquide réfrigéré
UN1973	06	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange
UN1974	06	Bromochlorodifluoro-méthane
UN1975	12	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange
UN1975	12	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange
UN1975	12	Tétroxyde d'azote et oxyde nitrique en mélange
UN1976	06	Octafluorocyclobutane
UN1977	08	Azote, liquide pressurisé
UN1977	08	Azote, liquide réfrigéré
UN1978	04	Propane
UN1978	04	Propane en mélange
UN1979	08	Gaz rares en mélange
NA1980	10	Hélium et oxygène en mélange
UN1980	10	Gaz rares et oxygène en mélange
UN1981	08	Gaz rares et azote en mélange
UN1982	06	Tétrafluorométhane
UN1983	06	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
UN1983	06	Chlorotrifluoréthane
UN1984	06	Trifluorométhane
NA1986	16	Alcool propargylique
NA1986	16	Alcools dénaturés
UN1986	16	Alcools toxiques, n.s.a.
UN1987	14	Alcools, n.s.a.
UN1988	16	Aldéhydes toxiques, n.s.a.
NA1989	38	Benzaldéhyde

UN1989	18	Aldéhydes, n.s.a.
UN1991	17P	Chloroprène stabilisé
UN1992	16	Liquide inflammable toxique, n.s.a.
NA1993	15	Composés, nettoyeurs liquides
NA1993	15	Créosote, groudrons de houille
NA1993	15	Huile à diesel
NA1993	15	Huile à diesel no. 1,2,4,5,6
NA1993	15	Liquides combustibles, n.s.a.
NA1993	14	Machines frigorifiques
NA1993	14	Médicaments liquides inflammables, n.s.a.
UN1993	14	Liquide inflammable, n.s.a.
UN1994	23E	Fer pentacarbonyle
NA1999	16	Asphalte à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
UN1999	16	Goudrons liquides
UN2000	20	Celluloïd
UN2001	20	Naphténates de cobalt en poudre
UN2002	20	Celluloïd, déchets de
UN2003	25	Métaux-alkyles, n.s.a.
UN2003	25	Métaux-aryles, n.s.a.
UN2004	25	Diamidemagnésium
UN2005	25	Diphénylmagnésium
UN2006	23	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.
UN2006	23	Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.
UN2008	25	Zirconium en poudre sec
UN2009	25	Zirconium sec *sous forme de feuilles, de bandes ou de fil*
UN2010	26	Hydrure de magnésium
UN2011	27	Phosphure de magnésium
UN2012	27	Phosphure de potassium
UN2013	27	Phosphure de strontium
UN2014	30	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse
UN2015	31	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse stabilisé
UN2015	31	Peroxyde d'hydrogène stabilisé
UN2016	39	Munitions toxiques non explosives
UN2017	38	Munitions lacrymogènes non explosives
UN2018	37	Chloranilines solides
UN2019	37	Chloranilines liquides
NA2020	38	Trichlorophénol
UN2020	38	Chlorophénols solides
UN2021	38	Chlorophénols liquides
UN2022	38	Acide crésylique
UN2023	18P	Épichlorhydrine
UN2024	36	Mercure, composés du, liquides, n.s.a.
NA2025	36	Sous-sulfate de mercure solide
UN2025	36	Mercure, composés du, solides, n.s.a.
UN2026	36	Composés phénylmercuriques, n.s.a.
UN2027	36	Arsénite de sodium solide
UN2028	38	Bombes fumigènes non explosives
UN2029	18E	Hydrazine, anhydre
UN2029	18E	Hydrazine, en solution aqueuse *contenant plus de 64 pour cent (masse) d'hydrazine*

UN2030	19E	Hydrate d'hydrazine en solution aqueuse *contenant au plus 64 pour cent (masse) d'hydrazine*
UN2030	19E	Hydrazine, en solution aqueuse *contenant au plus 64 pour cent (masse) d'hydrazine*
UN2031	42	Acide nitrique *(à l'exclusion de l'acide nitrique fumant ou rouge)*
UN2032	42	Acide nitrique fumant rouge
UN2033	39	Monoxyde de potassium
UN2033	39	Oxyde de potassium
UN2034	04	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé
UN2035	06	Trifluoréthane comprimé
UN2036	08	Xénon
UN2037	04	Récipients de faible capacité, contenant des gaz inflammables
UN2038	37E	Dinitrotoluènes liquides
UN2038	37E	Dinitrotoluènes solides
UN2044	04	Diméthyl-2,2 propane *autre que le pentane et l'isopentane*
UN2045	18	Aldéhyde d'isobutyle
UN2045	18	Isobutyraldéhyde
UN2046	19	Cymènes
NA2047	18	Dichloropropène et dichloropropane en mélange
NA2047	18	Dichloropropène et dichlorure de propylène en mélange
UN2047	19	Dichloropropène
UN2048	19E	Dicyclopentadiène
UN2049	17	Diéthylbenzène
UN2050	14	Diisobutylène, composés isomériques du
UN2051	18	Diméthyléthanolamine
UN2052	14	Dipentène
UN2053	17	Alcool méthylamylique
UN2054	19	Morpholine
UN2055	14P	Styrène monomère stabilisé
UN2056	14	Tétrahydrofuranne
UN2057	14	Tripropylène
UN2058	18	Valéraldéhyde
UN2059	14E	Nitrocellulose en solution inflammable
UN2060	15E	Nitrocellulose en solution inflammable
UN2067	30	Engrais au nitrate d'ammonium
UN2068	30	Engrais au nitrate d'ammonium
UN2069	30	Engrais au nitrate d'ammonium
UN2070	30	Engrais au nitrate d'ammonium
UN2071	29	Engrais au nitrate d'ammonium
UN2072	30	Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a., *solide*
UN2073	07	Ammoniac en solution aqueuse *contenant plus de 35 pour cent mais moins de 50 pour cent d'ammoniac*
UN2073	07	Hydroxyde d'ammonium, *avec plus de 35 pour cent mais moins de 50 pour cent d'ammoniac*
UN2074	38P	Acrylamide
UN2075	38	Chloral anhydre stabilisé
UN2076	38	Crésols
UN2077	38	alpha-Naphtylamine
UN2078	41	Diisocyanate de toluène
UN2079	38	Diéthylènetriamine
UN2080	32	Diméthyl-3,5 dihydroxy-3,5 dioxolanne-1,2

UN2080	32	Peroxyde d'acétylacétone
UN2081	34	Peroxyde d'acétyle et de benzoyle
UN2082	35	Peroxyde d'acétyle et de cyclohexane sulfonyle
UN2083	35	Peroxyde d'acétyle et de cyclohexane sulfonyle
UN2084	35	Peroxyde d'acétyle
UN2084	35	Peroxyde de diacétyle
UN2085	33	Peroxyde de benzoyle
UN2085	33	Peroxyde de dibenzoyle
UN2087	33	Peroxyde de benzoyle
UN2087	33	Peroxyde de dibenzoyle
UN2088	33	Peroxyde de benzoyle
UN2088	33	Peroxyde de dibenzoyle
UN2089	33	Peroxyde de benzoyle
UN2089	33	Peroxyde de dibenzoyle
UN2090	33	Peroxyde de benzoyle
UN2090	33	Peroxyde de dibenzoyle
UN2091[1]	32	Hydroperoxyde de tert-butylbenzène isopropyle
UN2091	32	Peroxyde de tert-butylcumène
UN2092	34	Hydroperoxyde de tert-butyle
UN2093	34	Hydroperoxyde de tert-butyle
UN2094	34	Hydroperoxyde de tert-butyle
UN2095	32	Peroxyacétate de tert-butyle
UN2096	32	Peroxyacétate de tert-butyle
UN2097	32	Peroxybenzoate de tert-butyle
UN2098	32	Peroxybenzoate de tert-butyle
UN2099	33	Monoperoxymaléate de tert-butyle
UN2100	32	Monoperoxymaléate de tert-butyle
UN2101	32	Monoperoxymaléate de tert-butyle
UN2102	32	Peroxyde de di-tert-butyle
UN2102	32	Peroxyde de tert-butyle
UN2103	33	Carbonate d'isopropyle et de peroxy-tert-butyle
UN2104	32	Peroxyisononanoate de tert-butyle
UN2104	32	Triméthyl-3,5,5 peroxyhexanoate de tert-butyle
UN2105	32	Monoperoxyphtalate de tert-butyle
UN2106	33	Diperoxyphtalate de tert-butyle
UN2107	33	Diperoxyphtalate de tert-butyle
UN2108	33	Diperoxyphtalate de tert-butyle
UN2110	35	Peroxypivalate de tert-butyle
UN2111	32	Bis (tert-butylperoxy)-2,2 butane
UN2111	32	Di-(tert-butylperoxy)-2,2 butane
UN2112	32	Bis (tert-butylperoxy-2 isopropyl)-1,3 benzène
UN2112	32	Bis (tert-butylperoxy-2 isopropyl)-1,4 benzène
UN2112	32	Bis (tert-butylperoxy-2-isopropyl)-1,4 benzène et Bis (tert-butylperoxy-2-isopropyl)-1,3 benzène en mélange
UN2112	32	Di-(tert-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,3 benzène
UN2112	32	Di-(tert-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,4 benzène

UN2112	32	Di-(tert-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,4 benzène et Di-(tert-butyl-2 peroxyisopropyl)-1,3 benzène en mélange
UN2113	32	Peroxyde de bis (chloro-4 benzoyle)
UN2113	32	Peroxyde de di-(chloro-4 benzoyle)
UN2113	32	Peroxyde de p-chlorobenzoyle
UN2114	32	Peroxyde de bis (chloro-4 benzoyle)
UN2114	32	Peroxyde de di-(chloro-4 benzoyle)
UN2114	32	Peroxyde de p-chlorobenzoyle
UN2115	32	Peroxyde de bis (chloro-4 benzoyle)
UN2115	32	Peroxyde de di-(chloro-4 benzoyle)
UN2115	32	Peroxyde de p-chlorobenzoyle
UN2116	34	Hydroperoxyde de cumène
UN2116	34	Hydroperoxyde de cumyle
UN2117	33	Peroxyde(s) de cyclohexanone
UN2118	34	Peroxyde(s) de cyclohexanone
UN2119	34	Peroxyde(s) de cyclohexanone
UN2120	35	Peroxyde de décanoyle
UN2120	35	Peroxyde de didécanoyle
UN2121	32	Peroxyde de dicumyle
UN2122	35	Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle
UN2123	35	Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle
UN2124	33	Peroxyde de dilauroyle
UN2124	33	Peroxyde de lauroyle
UN2125	34	Hydroperoxyde de p-menthane
UN2125	34	Hydroperoxyde de p-menthyle
UN2126	34	Peroxyde d'isobutylméthylcétone
UN2126	34	Peroxyde de méthylisobutylcétone
UN2127	33	Peroxyde(s) de méthyléthylcétone
UN2128	35	Peroxyde d'isononanoyle
UN2128	35	Peroxyde de bis (triméthyl-3,5,5 hexanoyle)
UN2128	35	Peroxyde de di-(triméthyl-3,5,5 hexanoyle)
UN2129	32	Peroxyde de caprylyle en solution
UN2129	35	Peroxyde de di-n-octanoyle
UN2129	35	Peroxyde de di-n-octanoyle
UN2129	32	Peroxyde de di-n-octanoyle en solution
UN2129	35	Peroxyde de n-octanoyle
UN2130	35	Peroxyde de di-n-nonanoyle
UN2130	35	Peroxyde de pélargonyle
NA2131	34	Acide peracétique en solution
UN2131	34	Acide peracétique en solution
UN2131	34	Acide peroxyacétique
UN2132	35	Peroxyde de dipropionyle
UN2132	35	Peroxyde de propionyle
UN2133	35	Peroxydicarbonate d'isopropyle
UN2133	35	Peroxydicarbonate de diisopropyle
UN2134	35	Peroxydicarbonate d'isopropyle

UN2134	35	Peroxydicarbonate de diisopropyle
UN2135	33	Peroxyde de disuccinyle
UN2135	33	Peroxyde de succinyle
UN2136	32	Hydroperoxyde de tétrahydronaphtyle
UN2136	32	Hydroperoxyde de tétraline
UN2137	32	Peroxyde de bis (dichloro-2,4 benzoyle)
UN2137	32	Peroxyde de di-(dichloro-2,4 benzoyle)
UN2137	32	Peroxyde de dichloro-2,4 benzoyle
UN2138	32	Peroxyde de bis (dichloro-2,4 benzoyle)
UN2138	32	Peroxyde de di-(dichloro-2,4 benzoyle)
UN2138	32	Peroxyde de dichloro-2,4 benzoyle
UN2139	32	Peroxyde de bis (dichloro-2,4 benzoyle)
UN2139	32	Peroxyde de di-(dichloro-2,4 benzoyle)
UN2139	32	Peroxyde de dichloro-2,4 benzoyle
UN2140	32	Bis (tert-butylperoxy)-4,4 valérate de n-butyle
UN2140	32	Valérate de di-(tert-butylperoxy)-4,4 n-butyle
UN2141	32	Bis (tert-butylperoxy)-4,4 valérate de n-butyle
UN2141	32	Valérate de di-(tert-butylperoxy)-4,4 n-butyle
UN2142	35	Peroxyisobutyrate de tert-butyle
UN2143	35	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tert-butyle
UN2144	35	Peroxydiéthylacétate de tert-butyle
UN2145	32	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane
UN2145	32	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane
UN2146	32	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane
UN2146	32	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane
UN2147	32	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane
UN2147	32	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 triméthyl-3,3,5 cyclohexane
UN2148	32	Peroxyde de bis (hydroxy-1 cyclohexyle)
UN2148	32	Peroxyde de di-(hydroxy-1 cyclohexyle)
UN2149	35	Peroxydicarbonate de dibenzyle
UN2150	35	Peroxydicarbonate de bis (sec-butyle)
UN2150	35	Peroxydicarbonate de di-(sec-butyle)
UN2151	35	Peroxydicarbonate de bis (sec-butyle)
UN2151	35	Peroxydicarbonate de di-(sec-butyle)
UN2152	35	Peroxydicarbonate de dicyclohexyle
UN2153	35	Peroxydicarbonate de dicyclohexyle
UN2154	35	Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4 cyclohexyle)
UN2154	35	Peroxydicarbonate de di-(tert-butyl-4 cyclohexyle)
UN2155	32	Diméthyl-2,5 bis (tert-butylperoxy)-2,5 hexane
UN2156	32	Diméthyl-2,5 bis (tert-butylperoxy)-2,5 hexane

UN2157	35	Diméthyl-2,5 bis (éthyl-2 hexanoylperoxy)-2,5 hexane
UN2158	33	Diméthyl-2,5 bis (tert-butylperoxy)-2,5 hexyne-3
UN2159	32	Diméthyl-2,5 bis (tert-butylperoxy)-2,5 hexyne-3
UN2160	32	Hydroperoxyde de tert-octyle
UN2160	32	Hydroperoxyde de tétraméthyl-1,1,3,3 butyle
UN2161	35	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tert-octyle
UN2161	35	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tétraméthyl-1,1,3,3 butyle
UN2162	34	Hydroperoxyde de pinane
UN2162	34	Hydroperoxyde de pinanyle
UN2163	35	Peroxydes de diacétone-alcool
UN2164	35	Peroxydicarbonate de cétyle
UN2165	33	Hexaméthyl-3,3,6,6,9,9 tétroxacyclononane-1,2,4,5
UN2166	32	Hexaméthyl-3,3,6,6,9,9 tétroxacyclononane-1,2,4,5
UN2167	32	Hexaméthyl-3,3,6,6,9,9 tétroxacyclononane-1,2,4,5
UN2168	32	Bis (di-tert-butylperoxy-4,4 cyclohexyl)-2,2 propane
UN2168	32	Di-(di-tert-butylperoxy cyclohexyl-4,4)-2,2 propane
UN2169	35	Peroxydicarbonate de di-n-butyle
UN2169	35	Peroxydicarbonate de n-butyle
UN2170	35	Peroxydicarbonate de di-n-butyle
UN2170	35	Peroxydicarbonate de n-butyle
UN2171	32	Hydroperoxyde d'isopropylcumyle
UN2171	32	Hydroperoxyde de diisopropylbenzène
UN2172	33	Diméthyl-2,5 bis (benzoylperoxy)-2,5 hexane
UN2173	33	Diméthyl-2,5 bis (benzoylperoxy)-2,5 hexane
UN2174	33	Dihydroperoxyde de diméthylhexane
UN2174	33	Diméthyl-2,5 (dihydroperoxy)-2,5 hexane
UN2175	35	Peroxydicarbonate d'éthyle
UN2176	35	Peroxydicarbonate de di-n-propyle
UN2177	35	Peroxynéodécanoate de tert-butyle
UN2178	33	Bis (hydroperoxy)-2,2 propane
UN2178	33	Di-(hydroperoxy)-2,2 propane
UN2179	33	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2179	33	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2180	33	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2180	33	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2182	35	Peroxyde de diisobutyryle
UN2183	32	Peroxycrotonate de tert-butyle
UN2184	33	Bis (tert-butylperoxy)-3,3 butyrate d'éthyle
UN2184	33	Butyrate de di-(tert-butylperoxy)-3,3 éthyle

UN2185	32	Bis (tert-butylperoxy)-3,3 butyrate d'éthyle
UN2185	32	Butyrate de di-(tert-butylperoxy)-3,3 éthyle
UN2186	07	Chlorure d'hydrogène liquide réfrigéré
UN2187	09	Dioxyde de carbone liquéfié
UN2187	09	Dioxyde de carbone liquide réfrigéré
UN2188	05	Arsine
UN2189	05	Dichlorosilane
UN2190	12	Difluorure d'oxygène
UN2191	07	Fluorure de sulfuryle
UN2192	05	Germane
UN2193	06	Hexafluoréthane
UN2194	07	Hexafluorure de sélénium
UN2195	07	Hexafluorure de tellure
UN2196	07	Hexafluorure de tungstène
UN2197	07	Iodure d'hydrogène anhydre
UN2198	07	Pentafluorure de phosphore
UN2199	13	Phosphine
UN2200	04P	Allène
UN2200	04P	Propadiène stabilisé
UN2201	10	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré
UN2202	05	Séléniure d'hydrogène anhydre
UN2203	13E	Silane
UN2204	05	Sulfure de carbonyle
UN2205	38	Adiponitrile
UN2206	40	Isocyanates en solution, n.s.a.
UN2206	40	Isocyanates, n.s.a.
UN2207	40	Isocyanates en solution, n.s.a.
UN2207	40	Isocyanates, n.s.a.
UN2208	30	Hypochlorite de calcium en mélange sec
UN2209	19	Formaldéhyde, solutions de
UN2210	25	Manèbe ou préparations de manèbe
UN2211	20	Polymères expansibles en granules, *dégageant des vapeurs inflammables*
UN2211	20	Polystyrène expansible en granules, *dégageant des vapeurs inflammables*
UN2212	49	Amiante bleu ou Amiante brun
UN2213	20	Paraformaldéhyde
UN2214	41	Anhydride phtalique
NA2215	41	Acide maléique
UN2215	41	Acide maléique
UN2215	41	Anhydride maléique
UN2216	20	Déchets de poisson stabilisés
UN2216	20	Farine de poisson stabilisée
UN2217	23	Tourteaux
UN2218	19P	Acide acrylique stabilisé
UN2219	17	Éther allylglycidique
UN2222	15	Anisole
UN2224	37	Benzonitrile
UN2225	41	Chlorure de benzène-sulfonyle
UN2226	41	Chlorure de benzylidyne
UN2227	19P	Méthacrylate de n-butyle
UN2228	38	Butylphénols liquides
UN2229	38	Butylphénols solides
UN2232	38	Aldéhyde chloracétique
UN2233	37	Chloranisidines
UN2234	19	Fluorures de chlorobenzylidyne
UN2234	19	Trifluorures de chlorobenzylidyne
UN2235	38	Chlorures de chlorobenzyle

UN2236	41	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle
UN2237	38	Chloronitranilines
UN2238	18	Chlorotoluènes
UN2239	38	Chlorotoluidines liquides ou solides
UN2240	39	Acide sulfochromique
UN2241	14	Cycloheptane
UN2242	14	Cycloheptène
UN2243	18	Acétate de cyclohexyle
UN2244	17	Cyclopentanol
UN2245	15	Cyclopentanone
UN2246	14	Cyclopentène
UN2247	15	n-Décane
UN2248	38	Di-n-butylamine
UN2249	38	Éther dichlorodiméthylique symétrique
UN2250	41	Isocyanates de dichlorophényle
UN2251	14	Bicyclo[2.2.1]heptadiène-2,5
UN2251	14	Dicycloheptadiène
UN2251	14	Norbornadiène-2,5
UN2252	14	Diméthoxy-1,2 éthane
UN2253	38	N,N-Diméthylaniline
UN2254	20	Allumettes-tisons
NA2255	32	Nécessaires pour résines polyester
UN2255	33	Peroxydes organiques, échantillons de, n.s.a.
UN2256	14	Cyclohexène
UN2257	26	Potassium
UN2257	26	Potassium métallique
UN2258	19	Propylène-1,2 diamine
UN2259	38	Triéthylènetétramine
UN2260	19	Tripropylamine
UN2261	38	Xylénols
UN2262	41	Chlorure de diméthylcarbamoyle
UN2263	14	Diméthylcyclohexanes
UN2264	19	Diméthylcyclohexylamine
UN2265	19	N,N-Diméthylformamide
UN2266	19	Diméthyl-n-propylamine
UN2267	41	Chlorothiophosphate de diméthyle
UN2267	41	Chlorure de diméthyl thiophosphoryle
UN2269	38	Iminobispropylamine-3,3'
UN2270	18	Éthylamine en solution aqueuse
UN2271	15	Éthylamylcétone
UN2272	38	N-Éthylaniline
UN2273	38	Éthyl-2 aniline
UN2274	38	N-Éthyl-N-benzylaniline
UN2275	17	Éthyl-2 butanol
UN2276	38	Éthyl-2 hexylamine
UN2277	19P	Méthacrylate d'éthyle
UN2278	14	n-Heptène
UN2279	36	Hexachlorobutadiène
UN2280	38	Hexaméthylènediamine solide
UN2281	41	Diisocyanate d'hexaméthylène
UN2282	17	Hexanols
UN2283	19EP	Méthacrylate d'isobutyle
UN2284	17	Isobutyronitrile
UN2285	41	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
UN2286	15	Pentaméthylheptane
UN2287	14	Isoheptène
UN2288	14	Isohexène
UN2289	38	Isophoronediamine
UN2290	41	Diisocyanate d'isophorone
NA2291	36	Chlorure de plomb
NA2291	36	Fluoborate de plomb
NA2291	36	Sulfure de plomb
UN2291	36	Composés solubles du plomb, n.s.a.
UN2293	15	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2

UN2294	38	N-Méthylaniline
UN2295	40	Chloracétate de méthyle
UN2296	14	Méthylcyclohexane
UN2297	15	Méthylcyclohexanone
UN2298	14	Méthylcyclopentane
UN2299	40	Dichloracétate de méthyle
UN2300	38	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
UN2301	14	Méthyl-2 furanne ou méthyl furanne
UN2302	15	Méthyl-5 hexanone-2
UN2303	15	Isopropénylbenzène
UN2304	20	Naphtalène fondu
UN2305	38E	Acide nitrobenzènesulfonique
UN2306	37	Fluorures de nitrobenzylidyne
UN2306	37	Trifluorures de nitrobenzylidyne
UN2307	37	Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidyne
UN2308	42	Hydrogénosulfate de nitrosyle
UN2309	14P	Octadiène
UN2310	15	Pentanedione-2,4
UN2311	38	Phénétidines
UN2312	38	Phénol fondu
UN2313	18	Picolines
UN2315	51	Biphényles polychlorés
UN2315	51	BPC
UN2315	51	Diphényles polychlorés
UN2316	42	Cuprocyanure de sodium solide
UN2317	42	Cuprocyanure de sodium en solution
UN2318	23	Hydrogénosulfure de sodium solide
UN2319	15	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.
UN2320	38	Tétraéthylènepentamine
UN2321	38	Trichlorobenzènes liquides
UN2322	37	Trichlorobutène
UN2323	41	Phosphite de triéthyle
UN2324	15	Triisobutylène
UN2325	17	Triméthyl-1,3,5 benzène
UN2326	38	Triméthylcyclohexylamine
UN2327	38	Triméthylhexaméthylène-diamines
UN2328	41	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène
UN2329	27	Phosphite de triméthyle
UN2330	15	Undécane
UN2331	39	Chlorure de zinc anhydre
UN2332	19	Acétaldoxime
UN2333	19	Acétate d'allyle
UN2334	18	Allylamine
UN2335	16	Éther allyléthylique
UN2336	18	Formiate d'allyle
UN2337	16	Mercaptan phénylique
UN2338	16	Fluorure de benzylidyne
UN2338	16	Trifluorure de benzylidyne
UN2339	17	Bromo-2 butane
UN2340	16	Éther bromo-2 éthyléthylique
UN2341	18	Bromo-1 méthyl-3 butane
UN2342	19	Bromométhylpropanes
UN2343	18	Bromo-2 pentane
UN2344	18	Bromo-2 propane
UN2345	18	Bromo-3 propyne
UN2346	14	Butanedione
UN2346	14	Diacétyle
UN2347	16	Mercaptan butylique
UN2348	19P	Acrylate de butyle stabilisé
UN2350	14	Éther butylméthylique
UN2351	17	Nitrites de butyle
UN2352	14P	Éther butylvinylique stabilisé
UN2353	40	Chlorure de butyryle
UN2354	17	Éther chlorométhyl éthylique

UN2356	18	Chloro-2 propane
UN2357	19	Cyclohexylamine
UN2358	15	Cyclooctatétraène
UN2359	19	Diallylamine
UN2360	15P	Éther diallylique
UN2361	19	Diisobutylamine
UN2362	18	Dichloro-1,1 éthane
UN2363	16	Mercaptan éthylique
UN2364	15	n-Propylbenzène
UN2366	15	Carbonate d'éthyle
UN2367	18	alpha-Méthylvaléraldéhyde
UN2368	14	alpha-Pinène ou Pinène
UN2369	37	Éther monobutylique de l'éthylèneglycol
UN2370	14	Hexène-1
UN2371	14	Isopentènes
UN2372	18	Bis (diméthylamino)-1,2 éthane
UN2372	18	Di-(diméthylamino)-1,2 éthane
UN2373	14	Diéthoxyméthane
UN2374	14	Diéthoxy-3,3 propène
UN2375	26	Sulfure d'éthyle
UN2375	26	Sulfure de diéthyle
UN2376	14	Dihydro-2 3 pyranne ou Dihydropyranne
UN2377	14	Diméthoxy-1,1 éthane
UN2378	18	Diméthylaminoacétonitrile
UN2379	18	Diméthyl-1,3 butylamine
UN2380	14	Diméthyldiéthoxysilane
UN2381	18	Disulfure de diméthyle
UN2382	16	Diméthylhydrazine symétrique ou Diméthyl-1,2 hydrazine
UN2383	18	Dipropylamine
UN2384	14	Éther dipropylique
UN2384	14	Éther propylique
UN2385	18	Isobutyrate d'éthyle
UN2386	18	Éthyl-1 pipéridine
UN2387	17	Fluorobenzène
UN2388	16	Fluorotoluènes
UN2389	14	Furanne
UN2390	16	Iodo-2 butane
UN2391	16	Iodométhylpropanes
UN2392	17	Iodopropanes
UN2393	18	Formiate d'isobutyle
UN2394	18	Propionate d'isobutyle
UN2395	40	Chlorure d'isobutyrile
UN2396	19P	Méthylacroléine
UN2397	14	Méthyl-3 butanone-2
UN2398	14	Éther méthyl tert-butylique
UN2399	18	Méthyl-1 pipéridine
UN2400	18	Isovalérate de méthyle
UN2401	19	Pipéridine
NA2402	16	Mercaptan d'isopropyle
NA2402	16	Mercaptan de propyle
UN2402	16	Propanethiols
UN2403	18P	Acétate d'isopropényle
UN2404	17	Propionitrile
UN2405	19	Butyrate d'isopropyle
UN2406	18	Isobutyrate d'isopropyle
UN2407	40	Chloroformiate d'isopropyle
UN2409	18	Propionate d'isopropyle
UN2410	18	Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
UN2411	17	Butyronitrile
UN2412	16	Tétrahydrothiophène
UN2413	40	Orthotitanate de propyle
UN2414	16	Thiophène
UN2416	40	Borate de triméthyle
UN2417	07	Fluorure de carbonyle
UN2418	07	Tétrafluorure de soufre
UN2419	04	Bromotrifluoréthylène
UN2420	07	Hexafluoracétone
UN2421	12	Trioxyde d'azote
NA2422	06	Perfluorobutène-2
UN2422	06	Octafluorobutène-2

UN2424	06	Octafluoropropane
UN2426	30	Nitrate d'ammonium liquide *(solution chaude concentrée)*
UN2427	29	Chlorate de potassium en solution aqueuse
UN2428	29	Chlorate de sodium en solution aqueuse
UN2429	29	Chlorate de calcium en solution aqueuse
UN2430	38	Alkylphénols solides, n.s.a.
UN2431	38	Anisidines, liquides ou solides
UN2432	38	N,N-Diethylaniline
UN2433	37	Chloronitrotoluènes
UN2434	41	Dibenzyldichlorosilane
UN2435	41	Ethylphényldichlorosilane
UN2436	18	Acide thioacétique
UN2437	40	Méthylphényldichlorosilane
UN2438	40	Chlorure de triméthylacétyle
UN2439	39	Fluorure acide de sodium
UN2439	39	Hydrogénofluorure de sodium
UN2440	39	Chlorure d'étain IV pentahydraté
UN2440	39	Chlorure stannique pentahydraté
UN2441	25	Trichlorure de titane en mélange pyrophorique
UN2441	25	Trichlorure de titane pyrophorique
UN2442	41	Chlorure de trichloracétyle
NA2443	42	Oxychlorure de vanadium et tétrachlorure de titane en mélange
UN2443	42	Oxytrichlorure de vanadium
UN2444	42	Tétrachlorure de vanadium
UN2445	25	Alkyllithiums
UN2446	38	Nitrocrésols
UN2447	24	Phosphore blanc fondu
NA2448	20	Soufre fondu
UN2448	20	Soufre fondu
NA2449	39	Oxalate d'ammonium
UN2449	38	Oxalates solubles dans l'eau
UN2451	12	Trifluorure d'azote
UN2452	04P	Éthylacétylène stabilisé
UN2453	04	Fluorure d'éthyle
UN2454	04	Fluorure de méthyle
UN2455	05	Nitrite de méthyle
UN2456	18P	Chloro-2 propène
UN2457	14	Diméthyl-2,3 butane
UN2458	14	Hexadiène
UN2459	14	Méthyl-2 butène-1
UN2460	14	Méthyl-2 butène-2
UN2461	14	Méthylpentadiène
UN2462	14	Méthylpentane
UN2463	26	Hydrure d'aluminium
UN2464	30	Nitrate de béryllium
NA2465	30	Triazinetrione de potassium dichloro-s sec
UN2465	30	Acide dichloroisocyanurique sec
UN2465	30	Sels de l'acide dichloroisocyanurique
UN2465	30	Triazinetrione de sodium dichloro-s sec
UN2466	30	Superoxyde de potassium
UN2467	29	Percarbonates de sodium
NA2468	30	Triazinetrione de trichloro-s sec
NA2468	30	Triazinetrione (mono) trichlorotétra-(monopotassium dichloro)-penta-s sec
UN2468	30	Acide trichloroisocyanurique sec

UN2469	29	Bromate de zinc
UN2470	37	Phénylacétonitrile liquide
UN2471	39	Tétroxyde d'osmium
UN2472	36	Pindone, liquide ou solide
UN2473	39	Arsanilate de sodium
UN2474	42	Thiophosgène
UN2475	42	Trichlorure de vanadium
UN2477	17	Isothiocyanate de méthyle
UN2478	40	Isocyanates en solution, n.s.a.
UN2478	40	Isocyanates, n.s.a.
UN2480	40	Isocyanate de méthyle
UN2481	40	Isocyanate d'éthyle
UN2482	40	Isocyanate de n-propyle
UN2483	40	Isocyanate d'isopropyle
UN2484	40	Isocyanate de tert-butyle
UN2485	40	Isocyanate de n-butyle
UN2486	40	Isocyanate d'isobutyle
UN2487	40	Isocyanate de phényle
UN2488	40	Isocyanate de cyclohexyle
UN2489	41	Diisocyanate de diphénylméthane-4,4'
UN2490	38	Éther dichloroisopropylique
UN2491	38	Éthanolamine
UN2491	38	Éthanolamine, solutions d'
UN2491	38	Monoéthanolamine
UN2491	38	Monoéthanolamine en solution
UN2493	18	Hexaméthylèneimine
UN2495	28	Pentafluorure d'iode
UN2496	41	Anhydride propionique
UN2497	38	Phénolate de sodium solide
UN2498	19	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde
UN2501	37	Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine en solution
UN2502	40	Chlorure de valéryle
UN2503	42	Tétrachlorure de zirconium
UN2504	36	Tétrabrométhane
UN2504	36	Tétrabromure d'acétylène
UN2505	39	Fluorure d'ammonium
UN2506	39	Bisulfate d'ammonium
UN2506	39	Hydrogénosulfate d'ammonium
UN2507	39	Acide chloroplatinique solide
UN2508	41	Pentachlorure de molybdène
UN2509	39	Hydrogénosulfate de potassium
UN2511	38	Acide alpha-chloropropionique
UN2512	37	Aminophénols
UN2513	41	Bromure de bromacétyle
UN2514	17	Bromobenzène
UN2515	39	Bromoforme
UN2516	36	Tétrabromure de carbone
UN2517	04	Chlorodifluoréthanes
UN2517	04	Difluorochloréthanes
UN2518	38	Cyclododécatriène-1,5,9
UN2520	19P	Cyclooctadiènes
UN2521	41P	Dicétène stabilisé
UN2522	38P	Méthacrylate de diméthylaminoéthyle
UN2524	19	Orthoformiate d'éthyle
UN2525	41	Oxalate d'éthyle
UN2526	19	Furfurylamine
UN2527	19P	Acrylate d'isobutyle
UN2528	19	Isobutyrate d'isobutyle
UN2529	17	Acide isobutyrique
UN2530	40	Anhydride isobutyrique
UN2531	38P	Acide méthacrylique stabilisé
UN2533	41	Trichloracétate de méthyle
UN2534	05	Méthylchlorosilane
UN2535	19	Méthylmorpholine

UN2536	14	Méthyltétrahydrofuranne
UN2538	20	Nitronaphtalène
UN2541	15	Terpinolène
UN2542	38	Tributylamine
UN2545	25	Hafnium en poudre sec
UN2546	25	Titane en poudre sec
UN2547	30	Superoxyde de sodium
UN2548	12	Pentafluorure de chlore
UN2550	34	Peroxyde(s) de méthyléthylcétone
UN2551	32	Peroxydiéthylacétate de tert-butyle avec du peroxybenzoate de tert-butyle
UN2552	36	Hexafluoracétone hydraté
UN2553	14	Naphta
UN2554	16P	Chlorure de méthylallyle
UN2555	20	Nitrocellulose avec de l'eau
UN2556	20	Nitrocellulose avec de l'alcool
UN2557	20	Nitrocellulose avec matières plastifiantes
UN2558	18	Épibromhydrine
UN2560	17	Méthyl-2 pentanol-2
UN2561	14	Méthyl-3 butène-1
UN2562	35	Peroxyisobutyrate de tert-butyle
UN2563	34	Peroxyde(s) de méthyléthylcétone
UN2564	38	Acide trichloracétique en solution
UN2565	38	Dicyclohexylamine
UN2567	39	Pentachlorophénate de sodium
UN2570	39	Composés du cadmium, n.s.a.
UN2571	41	Acide éthylsulfurique
UN2572	38	Phénylhydrazine
UN2573	30	Chlorate de thallium
UN2574	36	Phosphate de tricrésyle
UN2576	42	Oxybromure de phosphore fondu
UN2577	41	Chlorure de phénylacétyle
UN2578	23	Trioxyde de phosphore
UN2579	38	Pipérazine
UN2580	39	Bromure d'aluminium en solution
UN2581	39	Chlorure d'aluminium en solution
UN2582	39	Chlorure de fer III en solution
UN2582	39	Chlorure ferrique en solution
UN2583	38	Acide alkylsulfonique solide *contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2583	38	Acide arylsulfonique solide *contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2583	38	Acide toluènesulfonique solide *contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
NA2584	38	Acide dodécylbenzène-sulfonique
UN2584	38	Acide alkylsulfonique liquide *contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2584	38	Acide arylsulfonique liquide *contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2584	38	Acide toluènesulfonique, liquide *contenant plus de 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2585	38	Acide alkylsulfonique solide *contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre*

UN2585	38	Acide arylsulfonique solide *contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2585	38	Acide toluènesulfonique solide *contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2586	38	Acide alkylsulfonique liquide *contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2586	38	Acide arylsulfonique liquide *contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2586	38	Acide toluènesulfonique liquide *contenant au plus 5 pour cent d'acide sulfurique libre*
UN2587	38	Benzoquinone
UN2588	36	Pesticides solides toxiques, n.s.a.
UN2589	41	Chloracétate de vinyle
UN2590	49	Amiante blanc (chrysotile, actinolite, anthophyllite, tremolite)
UN2591	08	Xénon, liquide réfrigéré
UN2592	32	Peroxydicarbonate d'octodécyle
UN2593	35	Peroxyde de bis (méthyl-2 benzoate)
UN2593	35	Peroxyde de di-(méthyl-2 benzoyle)
UN2594	35	Peroxynéodécanoate de tert-butyle
UN2595	35	Peroxydicarbonate de dimyristyle
UN2596	32	Peroxyde de phénylphtalide et de tert-butyle
UN2597	35	Peroxyde de bis (triméthyl-3,5,5 dioxolanne-1,2 yle-3)
UN2597	35	Peroxyde de di-(triméthyl-3,5,5 dioxolanne-1,2 yle-3)
UN2598	32	Bis (tert-butylperoxy)-3,3 butyrate d'éthyle
UN2598	32	Butyrate de di-(tert-butylperoxy)-3,3 éthyle
UN2599	06	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope
UN2600	05	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange
UN2601	04	Cyclobutane
UN2602	06	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope
UN2603	17	Cycloheptatriène
UN2604	26	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore
UN2605	40	Isocyanate de méthoxyméthyle
UN2606	40	Orthosilicate de méthyle
UN2607	19P	Acroléine dimère stabilisée
UN2608	17E	Nitropropanes
UN2609	41	Borate de triallyle
UN2610	19	Triallylamine
UN2611	17	Chlorhydrine propylénique
UN2612	14	Éther méthylpropylique
UN2614	17	Alcool méthallylique
UN2615	14	Éther éthylpropylique
UN2616	40	Borate de triisopropyle
UN2617	17	Méthylcyclohexanols
UN2618	17P	Vinyltoluène stabilisé
UN2619	38	Benzyldiméthylamine
UN2620	19	Butyrates d'amyle
UN2621	15P	Acétylméthylcarbinol
UN2622	19P	Glycidaldéhyde
UN2623	20	Allume-feu solide, *avec un liquide inflammable*
UN2624	26	Siliciure de magnésium

UN2626	30	Acide chlorique en solution aqueuse
UN2627	30	Nitrites inorganiques, n.s.a.
UN2628	36	Fluoracétate de potassium
UN2629	36	Fluoracétate de sodium
NA2630	36	Sélénite de sodium
UN2630	36	Séléniates
UN2630	36	Sélénites
UN2642	41	Acide fluoracétique
UN2643	41	Bromacétate de méthyle
UN2644	36	Iodure de méthyle
UN2645	38	Bromure de phénacyle
UN2646	36	Hexachlorocyclo-pentadiène
UN2647	38	Malonitrile
UN2648	39	Dibromo-1,2 butanone-3
UN2649	38	Dichloro-1,3 acétone
UN2650	38	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
UN2651	38	Diamino-4,4' diphénylméthane
UN2653	41	Iodure de benzyle
UN2655	36	Fluorosilicate de potassium
UN2656	38	Quinoléine
UN2657	38	Disulfure de sélénium
UN2658	37	Sélénium en poudre
UN2659	36	Chloracétate de sodium
UN2660	38	Nitrotoluidines (mono)
UN2661	39	Hexachloracétone
UN2662	38	Hydroquinone
UN2664	39	Dibromométhane
UN2666	41	Cyanacétate d'éthyle
UN2667	37	Butyltoluènes
UN2668	19	Chloracétonitrile
UN2669	37	Chlorocrésols
UN2670	42	Chlorure cyanurique
UN2671	38	Aminopyridines
UN2672	39	Ammoniac en solution aqueuse, *contenant plus de 10 pour cent mais au maximum 35 pour cent d'ammoniac*
UN2672	39	Hydroxyde d'ammonium *contenant plus de 10 pour cent mais au maximum 35 pour cent d'ammoniac*
UN2673	36	Amino-2 chloro-4 phénol
UN2674	39	Fluorosilicate de sodium
UN2676	05	Stibine
UN2677	39	Hydroxyde de rubidium en solution
UN2678	39	Hydroxyde de rubidium
UN2679	39	Hydroxyde de lithium en solution
UN2680	39	Hydroxyde de lithium monohydraté
UN2681	39	Hydroxyde de caesium en solution
UN2682	42	Hydroxyde de caesium
NA2683	19	Hydrosulfure d'ammonium en solution
UN2683	19	Sulfure d'ammonium en solution
UN2684	19	Diéthylaminopropylamine
UN2685	38	N,N-Diéthyléthylènediamine
UN2686	18	Diéthylaminoéthanol
UN2687	38	Nitrite de dicyclohexylammonium
UN2688	36	Bromo-1 chloro-3 propane
UN2689	38	alpha-monochlorhydrine du glycérol
UN2690	37	N-n-Butylimidazole
UN2691	42	Pentabromure de phosphore
UN2692	42	Tribromure de bore
NA2693	39	Bisulfite d'ammonium en solution

NA2693	39	Bisulfite d'ammonium solide
NA2693	39	Bisulfite de calcium en solution
NA2693	39	Bisulfite de sodium en solution
NA2693	39	Bisulfite de sodium solide
NA2693	39	Hydrogénosulfite de calcium en solution
NA2693	39	Hydrogénosulfite de sodium en solution
NA2693	39	Hydrogénosulfite de sodium solide
NA2693	39	Métabisulfite de potassium
NA2693	39	Métabisulfite de sodium
UN2693	39	Bisulfites inorganiques, solutions aqueuses de, n.s.a.
UN2693	39	Hydrogénosulfites inorganiques, solutions aqueuses d', n.s.a.
UN2698	41	Anhydrides tétrahydrophtaliques
UN2699	39	Acide trifluoracétique
UN2705	19	Pentol-1
UN2707	15	Diméthyldioxannes
UN2708	15	Butoxyl
UN2709	15	Butylbenzènes
UN2710	15	Dipropylcétone
UN2711	17	Dibromobenzène
UN2713	38	Acridine
UN2714	20	Résinate de zinc
UN2715	20	Résinate d'aluminium
UN2716	38	Butynediol-1,4
UN2717	20	Camphre *synthétique*
UN2718	25	Aluminium tripropyle
UN2719	30	Bromate de baryum
UN2720	30	Nitrate de chrome
UN2721	30	Chlorate de cuivre
UN2722	30	Nitrate de lithium
UN2723	30	Chlorate de magnésium
UN2724	30	Nitrate de manganèse
UN2725	29	Nitrate de nickel
UN2726	29	Nitrite de nickel
UN2727	30	Nitrate de thallium
UN2728	29	Nitrate de zirconium
UN2729	37	Hexachlorobenzène
UN2730	37	Nitranisole
UN2732	37	Nitrobromobenzène liquide ou solide
UN2733	18	Alkylamines, n.s.a.
UN2733	18	Polyalkylamines, n.s.a.
UN2734	18	Alkylamines, n.s.a.
UN2734	18	Polyalkylamines, n.s.a
UN2735	38	Alkylamines, n.s.a.
UN2735	38	Polyalkylamines, n.s.a.
UN2738	38	N-Butylaniline
UN2739	41	Anhydride butyrique
UN2740	40	Chloroformiate de n-propyle
UN2741	30	Hypochlorite de baryum
NA2742	41	Chloroformiate d'isobutyle
NA2742	41	Chloroformiate de sec-butyle
UN2742	40	Chloroformiates, n.s.a.
UN2743	41	Chloroformiate de n-butyle
UN2744	40	Chloroformiate de cyclobutyle
UN2745	42	Chloroformiate de chlorométhyle
UN2746	41	Chloroformiate de phényle
UN2747	41	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle
UN2748	41	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle
UN2749	16	Tétraméthylsilane
UN2750	38	Dichloro-1,3 propanol-2
UN2751	40	Chlorure de diéthylthiophosphoryle

UN2752	15	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane
UN2753	38	N-Éthylbenzyltoluidines
UN2754	38	N-Éthyltoluidines
UN2755	33	Acide chloro-3 peroxybenzoïque
UN2756	33	Peroxydes organiques en mélange
NA2757	36	Carbaryl
NA2757	36	Carbofuran
NA2757	36	Carbofuran en mélange liquide
NA2757	36	Mexacarbate
UN2757	36	Carbamates, pesticides solides, toxiques, n.s.a.
UN2758	16	Carbamates, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
NA2759	36	Arsénite de Bordeaux liquide
NA2759	36	Arsénite de Bordeaux solide
UN2759	36	Pesticides arsénicaux solides, toxiques, n.s.a.
UN2760	16	Pesticides arsénicaux liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
NA2761	36	Aldrine
NA2761	36	Aldrine en mélange sec
NA2761	36	Aldrine, solide coulé
NA2761	36	DDT
NA2761	36	Dichloro-1,1 bis (p-chlorophényl-2,2) éthane
NA2761	36	Dichloro-1,1 di-(p-chlorophényl-2,2) éthane
NA2761	36	Dichlorodiphényltrichloréthane
NA2761	36	Dieldrine
NA2761	36	Endosulfan
NA2761	36	Endosulfan en mélange liquide
NA2761	36	Endrine
NA2761	36	Endrine en mélange liquide
NA2761	36	Lindane
NA2761	36	TDE ou Dichloro-1,1 di-(p-chlorophényl-2,2) éthane
NA2761	36	Toxaphène
UN2761	36	Pesticides organochlorés solides, toxiques, n.s.a.
NA2762	18	Aldrine en mélange liquide
NA2762	18	Chlordane liquide
UN2762	18	Pesticides organochlorés liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2763	36	Triazines, pesticides solides, toxiques, n.s.a.
UN2764	16	Triazines, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
NA2765	37	2,4-D
NA2765	37	2,4,5-T
NA2765	37	2,4,5-TP
NA2765	37	Acide dichloro-2,4 phénoxyacétique
NA2765	37	Acide trichloro-2,4,5 phénoxyacétique
NA2765	37	Acide trichloro-2,4,5 phénoxypropionique
NA2765	37	Amine, ester ou sel de l'acide trichloro-2,4,5-phénoxyacétique
NA2765	37	Ester 2,4-D
NA2765	37	Ester d'acide dichloro-2,4 phénoxyacétique
NA2765	37	Ester d'acide trichloro-2,4,5 phénoxypropionique
UN2765	37	Pesticides à radical phénoxy, solides, toxiques, n.s.a.
UN2766	16	Pesticides à radical phénoxy, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.

UN2767	36	Phénylurées, pesticides solides, toxiques, n.s.a.
UN2768	16	Phénylurées, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2769	36	Pesticides benzoïques solides, toxiques, n.s.a.
UN2770	16	Pesticides benzoïques liquides inflammables, toxiques, n.s.a.
NA2771	37	Thirame
UN2771	36	Dithiocarbamates, pesticides solides, toxiques, n.s.a.
UN2772	16	Dithiocarbamates, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2773	36	Pesticides phtalimidiques solides, toxiques, n.s.a.
UN2774	16	Pesticides phtalimidiques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2775	36	Pesticides cuivriques solides, toxiques, n.s.a.
UN2776	16	Pesticides à base de cuivre, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2776	16	Pesticides cuivriques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2777	36	Pesticides à base de mercure, solides, toxiques, n.s.a.
UN2777	36	Pesticides mercuriels solides, toxiques, n.s.a.
UN2778	16	Pesticides mercuriels liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2779	38	Nitrophénols substitués, pesticides solides, toxiques, n.s.a.
UN2780	18	Nitrophénols substitués, pesticides liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2781	36	Pesticides bipyridyliques solides, toxiques, n.s.a.
UN2782	16	Pesticides bipyridyliques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
NA2783	37	Azinphos-méthyle solide
NA2783	37	Chlorpyrifos
NA2783	37	Composé de phosphate organique en mélange liquide
NA2783	37	Composé de phosphate organique en mélange solide ou sec
NA2783	37	Composé de phosphate organique liquide
NA2783	37	Composé de phosphate organique solide
NA2783	37	Composé de phosphore organique en mélange liquide
NA2783	37	Composé de phosphore organique en mélange solide ou sec
NA2783	37	Composé de phosphore organique liquide
NA2783	37	Composé de phosphore organique solide
NA2783	37	Coumaphos
NA2783	37	Coumaphos en mélange liquide
NA2783	37	Diazinon
NA2783	37	Dichlorvos
NA2783	37	Dichlorvos en mélange sec
NA2783	37	Disulfoton
NA2783	37	Disulfoton en mélange liquide
NA2783	37	Disulfoton en mélange sec

NA2783	37	Éthion
NA2783	37	Éthion en mélange sec
NA2783	37	Malathion
NA2783	37	Mévinphos
NA2783	37	Mévinphos en mélange liquide
NA2783	37	Mévinphos en mélange sec
NA2783	37	Parathion
NA2783	37	Parathion(s) liquide(s)
NA2783	37	Parathion-méthyle solide
NA2783	37	Phencapton
NA2783	37	Phosphate organique en mélange liquide
NA2783	37	Phosphate organique en mélange solide ou sec
NA2783	37	Phosphate organique liquide
NA2783	37	Phosphate organique solide
NA2783	37	Pyrophosphate de tétraéthyle en mélange liquide
NA2783	37	Pyrophosphate de tétraéthyle en mélange solide
NA2783	37	Pyrophosphate de tétraéthyle solide
NA2783	37	Tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange sec
NA2783	37	Trichlorfon
UN2783	37	Pesticides organophosphorés solides, toxiques, n.s.a.
UN2784	16	Pesticides organophosphorés liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2785	19	Méthylthio-3 propanal
UN2785	19	Thia-4-pentanal
UN2786	38	Pesticides organostanniques solides, toxiques, n.s.a.
UN2787	16	Pesticides organostanniques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN2788	38	Composés organostanniques liquides, n.s.a.
UN2789	19	Acide acétique en solution *contenant plus de 80 pour cent (masse) d'acide*
UN2789	19	Acide acétique glacial
UN2790	38	Acide acétique en solution
UN2790	38	Acide acétique en solution *contenant plus de 10 pour cent (masse) mais au plus 80 pour cent d'acide*
UN2791	20	Dispositif de poussée pour le décollage assisté des avions
UN2792	20	Inflammateurs de dispositif auxiliaire pour décollage assisté des aéronefs
UN2793	52	Rognures, Copeaux, Tournures ou Ébarbures de métaux ferreux
UN2794	39	Accumulateurs électriques remplis d'électrolyte liquide acide
UN2795	39	Accumulateurs électriques remplis d'électrolyte liquide alcalin
UN2796	39	Electrolyte acide pour accumulateurs
UN2797	39	Electrolyte alcalin pour accumulateurs
UN2798	41	Dichlorophénylphosphine
UN2798	41	Dichlorure de benzène phosphoreux
UN2799	41	Dichloro(phényl)-thiophosphore

UN2799	41	Thiodichlorophényl-phosphine
UN2799	41	Thiodichlorure de benzène phosphoreux
UN2800	39	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide
UN2801	39	Colorants liquides, n.s.a.
UN2801	39	Matières intermédiaires liquides pour colorants, n.s.a.
UN2802	39	Chlorure de cuivre
UN2803	50	Gallium
UN2805	26	Hydrure de lithium solide, pièces coulées
UN2806	26	Nitrure de lithium
UN2807	49	Masses magnétisées
UN2809	50	Mercure
NA2810	38	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine
NA2810	38	Iodure arsénio-mercurique en solution
NA2810	38	Médicaments liquides toxiques, n.s.a.
UN2810	38	Liquide toxique, n.s.a.
NA2811	39	Fluorure de plomb
NA2811	39	Médicaments solides toxiques, n.s.a.
NA2811	39	Oxyde de sélénium
UN2811	39	Solides toxiques, n.s.a.
UN2812	39	Aluminate de sodium solide
NA2813	26	Acétylure de lithium et éthylènediamine, complexe
UN2813	26	Matières solides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
UN2813	26	Solide hydroréactif, n.s.a.
UN2814	43	Matières infectieuses pour l'homme
UN2815	38	N-Aminoéthylpipérazine
UN2817	39	Bifluorure d'ammonium en solution
UN2817	39	Fluorure acide d'ammonium en solution
UN2818	39	Polysulfure d'ammonium en solution
UN2819	38	Phosphate acide d'amyle
UN2820	38	Acide butyrique
UN2821	38	Phénol en solution
UN2822	38	Chloro-2 pyridine
UN2823	38	Acide crotonique
UN2825	38	N,N-Diisopropyléthanolamine
UN2826	40	Chlorothioformiate d'éthyle
UN2829	38	Acide caproïque
UN2829	38	Acide hexanoïque
UN2830	27	Silico-ferro-lithium
UN2831	36	Trichloro-1,1,1 éthane
UN2834	39	Acide orthophosphoreux
UN2835	26	Hydrure de sodium-aluminium
UN2837	39	Bisulfate de sodium en solution
UN2837	39	Hydrogénosulfate de sodium en solution
UN2838	18P	Butyrate de vinyle stabilisé
UN2839	38	Aldol
UN2840	19	Butyraldoxime
UN2841	19	Di-n-amylamine
UN2842	17E	Nitroéthane
UN2844	26	Silico-mangano-calcium
NA2845	25	Dichlorure éthylphosphoneux anhydre
NA2845	25	Dichlorure méthylphosphoneux, liquide pyrophorique

UN2845	23	Liquide pyrophorique organique, n.s.a.
UN2846	23	Solide pyrophorique organique, n.s.a.
UN2849	38	Chloro-3 propanol-1
UN2850	15	Tétrapropylène
UN2851	42	Trifluorure de bore dihydraté
UN2852	02	Sulfure de dipicryle humidifié
UN2853	36	Fluorosilicate de magnésium
UN2854	39	Fluorosilicate d'ammonium
UN2854	39	Silicofluorure d'ammonium
UN2855	39	Fluorosilicate de zinc
UN2855	39	Silicofluorure de zinc
UN2856	36	Fluorosilicates, n.s.a.
UN2857	06	Machines frigorifiques *contenant des gaz liquéfiés, ininflammables, non toxiques et non corrosifs*
UN2858	52	Zirconium sec
UN2859	39	Métavanadate d'ammonium
UN2860	39	Trioxyde de vanadium, *sous forme non fondue*
UN2861	36	Polyvanadate d'ammonium
UN2862	36	Pentoxyde de vanadium, *sous forme non fondue*
UN2863	39	Vanadate double d'ammonium et de sodium
UN2864	36	Métavanadate de potassium
UN2865	39	Sulfate neutre d'hydroxylamine
UN2869	42	Trichlorure de titane en mélange
UN2870	25	Borohydrure d'aluminium
UN2870	25	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins
UN2871	52	Antimoine en poudre
UN2872	38	Dibromochloropropanes
UN2873	38	Dibutylaminoéthanol
UN2874	38	Alcool furfurylique
UN2875	36	Hexachlorophène
UN2876	38	Résorcinol
UN2877	37	Thiourée
UN2878	52	Titane, éponge de, sous forme de granules ou de poudre
UN2879	42	Oxychlorure de sélénium
UN2880	30	Hypochlorite de calcium en mélange hydraté
UN2880	30	Hypochlorite de calcium hydraté
UN2881	52E	Catalyseur au nickel sec
UN2881	52E	Catalyseur métallique sec
UN2883	32	Bis (tert-butylperoxy)-2,2 propane
UN2883	32	Di-(tert-butylperoxy)-2,2 propane
UN2884	32	Bis (tert-butylperoxy)-2,2 propane
UN2884	32	Di-(tert-butylperoxy)-2,2 propane
UN2885	32	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2885	32	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2886	35	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tert-butyle *à 30 % au plus avec le Bis (tert-butylperoxy)-2,2 butane*
UN2887	32	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tert-butyle *à 12 % au plus avec le Bis (tert-butylperoxy)-2,2 butane*
UN2888	35	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tert-butyle

UN2889	35	Peroxydicarbonate de diisotridécyle
UN2890	32	Peroxybenzoate de tert-butyle
UN2891	35	Peroxynéodécanoate de tert-amyle
UN2892	35	Peroxydicarbonate de dimyristyle
UN2893	33	Peroxyde de dilauroyle
UN2893	33	Peroxyde de lauroyle
UN2894	35	Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4 cyclohexyle)
UN2894	35	Peroxydicarbonate de di-(tert-butyl-4 cyclohexyle)
UN2895	35	Peroxydicarbonate de cétyle
UN2896	34	Peroxyde(s) de cyclohexanone
UN2897	32	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2897	32	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN2898	35	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tert-amyle
UN2898	35	Peroxy-2 éthylhexanoate de tert-amyle
UN2899	33	Peroxydes organiques, quantités d'essai, n.s.a.
UN2900	43	Matières infectieuses pour les animaux *uniquement*
UN2901	12	Chlorure de brome
NA2902	36	Alléthrine
UN2902	36	Pesticides liquides toxiques, n.s.a.
UN2903	17	Pesticides liquides toxiques, inflammables, n.s.a.
UN2904	39	Chlorophénates liquides
UN2905	39	Chlorophénates solides
UN2906	15	Triisocyanato-isocyanurate d'isophorone diisocyanate en solution
UN2907	20	Dinitrate d'isosorbide en mélange
UN2910	45	Matières radioactives, colis exceptés, - appareils ou objets manufacturés - quantité limitée de matières - objets manufacturés en uranium naturel ou en uranium appauvri ou en thorium naturel - emballage vide
UN2912	45	Eau contenant du tritium
UN2912	45	Matières radioactives de faible activité spécifique (FAS), n.s.a.
UN2913	44	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS)
UN2918	44	Matières radioactives fissiles, n.s.a.
NA2920	18	Dichloro-1,4 butène-2
UN2920	18	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
UN2921	38	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
NA2922	38	Hydrogénosulfure de sodium en solution
NA2922	38	Sulfhydrate de sodium en solution
UN2922	39	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.
UN2923	39	Solide corrosif, toxique, n.s.a.
NA2924	18	Dichlorobutène
UN2924	18	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
UN2925	38	Solide inflammable organique, corrosif, n.s.a.
UN2925	38	Solides inflammables, corrosifs, n.s.a.

UN2926	38	Solide inflammable organique, toxique, n.s.a.
UN2926	38	Solides inflammables, toxiques, n.s.a.
NA2927	41	Dichlorure d'éthyle phosphonothioique, anhydre
NA2927	41	Phosphorodichloridate d'éthyle
UN2927	39	Liquide toxique, corrosif, n.s.a.
UN2928	39	Solide toxique, corrosif, n.s.a.
UN2929	17	Liquide toxique, inflammable, n.s.a.
UN2930	20	Solide toxique, inflammable, n.s.a.
UN2931	36	Sulfate de vanadyle
UN2933	19	Chloro-2 propionate de méthyle
UN2934	19	Chloro-2 propionate d'isopropyle
UN2935	19	Chloro-2 propionate d'éthyle
UN2936	38	Acide thiolactique
UN2937	38	Alcool alpha-méthylbenzylique
UN2938	38	Benzoate de méthyle
UN2940	23	Phospha-9 bicyclonanes
UN2940	23	Phosphines de cyclooctadiène
UN2941	38	Fluoranilines
UN2942	38	Trifluorométhyl-2 aniline
UN2943	38	Tétrahydrofurfurylamine
UN2945	18	N-Méthylbutylamine
UN2946	38	Amino-2 diéthylamino-5 pentane
UN2947	17	Chloracétate d'isopropyle
UN2948	38	Trifluorométhyl-3 aniline
UN2949	23	Hydrogénosulfure de sodium solide *avec au moins 25 pour cent d'eau de crystallisation*
UN2949	23	Sulfhydrate de sodium, solide *avec au moins 25 pour cent d'eau de crystallisation*
UN2950	26	Granules de magnésium enrobés
UN2951	21	Oxyde de bis (benzènesulfohydrazide)-4,4'
UN2952	22	Azo bis (isobutyronitrile)
UN2953	22	Azo-2,2' bis (diméthyl-2,4 valéronitrile)
UN2954	21	Azo-1,1' bis (hexahydrobenzonitrile)
UN2955	22	Azo-2,2' bis (diméthyl-2,4 méthoxy-4 valéronitrile)
UN2956	21	Musc de xylène
UN2956	21	Musc xylène
UN2956	21	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène
UN2957	35	Peroxypivalate de tert-amyle
UN2958	35	Acide diperoxy azélaïque ou Acide peroxyazélaïque
UN2959	33	Diméthyl-2,5 bis (benzoylperoxy)-2,5 hexane
UN2960	35	Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle
UN2961	35	Peroxy-2 phénoxyacétate de triméthyl-2,4,4 pentyle
UN2962	35	Peroxyde de disuccinyle
UN2962	35	Peroxyde de succinyle
UN2963	35	Peroxynéodécanoate de cumyle
UN2964	35	Peroxypivalate de cumyle
UN2965	26	Éthérate diméthylique de trifluorure de bore
UN2966	38	Thioglycol

UN2967	39	Acide sulfamique
UN2968	25	Manèbe *stabilisé contre l'échauffement spontané*
UN2968	25	Préparations de manèbe *stabilisées contre l'échauffement spontané*
UN2969	37	Farine de ricin
UN2969	37	Graines de ricin en flocon
UN2969	37	Tourteau de ricin
UN2970	21	Benzène sulfohydrazide
UN2971	21	Benzène disulfohydrazide-1,3
UN2972	21	N,N'-Dinitrosopenta-méthylène tétramine
UN2973	21	N,N'-Dinitroso N,N'-diméthyltéréphtalamide
UN2974	44	Matières radioactives sous forme spéciale, n.s.a.
UN2975	47	Thorium métallique pyrophorique
UN2976	46	Nitrate de thorium solide
UN2977	48	Hexafluorure d'uranium *fissile*
UN2978	48	Hexafluorure d'uranium, *fissile excepté ou non fissile*
UN2979	47	Uranium métallique pyrophorique
UN2980	46	Nitrate d'uranyle en solution hexahydratée
UN2981	46	Nitrate d'uranyle solide
UN2982	44	Matières radioactives, n.s.a.
UN2983	16P	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange
UN2984	30	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse
UN2985	40	Chlorosilanes, n.s.a.
UN2986	40	Chlorosilanes, n.s.a.
UN2987	41	Chlorosilanes, n.s.a.
UN2988	26	Chlorosilanes, n.s.a., *qui au contact de l'eau émettent des gaz inflammables*
UN2989	37	Phosphite de plomb dibasique
UN2990	49	Engins de sauvetage, autogonflables
UN2991	17	Carbamates, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN2992	36	Carbamates, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.
UN2993	17	Pesticides arsénicaux liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN2994	36	Pesticides arsénicaux liquides, toxiques, n.s.a.
UN2995	19	Pesticides organochlorés liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN2996	36	Pesticides organochlorés liquides, toxiques, n.s.a.
UN2997	17	Triazines, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN2998	36	Triazines, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.
UN2999	17	Pesticides à radical phénoxy liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3000	37	Pesticides à radical phénoxy liquides, toxiques, n.s.a.
UN3001	17	Phénylurées, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3002	36	Phénylurées, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.
UN3003	17	Pesticides benzoïques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.

UN3004	36	Pesticides benzoïques liquides, toxiques, n.s.a.
UN3005	17	Dithiocarbamates, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3006	36	Dithiocarbamate pesticides, liquides, toxiques, n.s.a.
UN3007	17	Pesticides phtalimidiques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3008	36	Pesticides phtalimidiques liquides, toxiques, n.s.a.
UN3009	17	Pesticides cuivriques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3010	36	Pesticides à base de cuivre, liquides, toxiques, n.s.a.
UN3010	36	Pesticides cuivriques liquides, toxiques, n.s.a.
UN3011	17	Pesticides mercuriels liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3012	36	Pesticides mercuriels liquides, toxiques, n.s.a.
UN3013	19	Nitrophénols substitués, pesticides liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3014	38	Nitrophénols substitués, pesticides liquides, toxiques, n.s.a.
UN3015	17	Pesticides bipyridyliques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3016	36	Pesticides bipyridyliques liquides, toxiques, n.s.a.
UN3017	17	Pesticides organophosphorés liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
NA3018	37	Azinphos-méthyle en mélange liquide
NA3018	37	Parathion-méthyle liquide
NA3018	37	Pyrophosphate de tétraéthyle liquide
NA3018	37	Tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange, liquide
UN3018	37	Pesticides organophosphorés liquides, toxiques, n.s.a.
UN3019	17	Pesticides organostanniques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3020	38	Pesticides organostanniques liquides, toxiques, n.s.a.
UN3021	16	Pesticides liquides inflammables, toxiques, n.s.a.
UN3022	14P	Oxyde de butylène-1,2 stabilisé
UN3023	17	tert-Octylmercaptan
UN3024	16	Pesticides coumariniques liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
UN3025	17	Pesticides coumariniques liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
UN3026	36	Pesticides coumariniques liquides, toxiques, n.s.a.
UN3027	36	Pesticides coumariniques solides, toxiques, n.s.a.
UN3028	39	Accumulateurs électriques secs contenant de l'hydroxyde de potassium solide
UN3030	22	Azo-2,2' bis (méthyl-2 butyronitrile)
UN3031	21	Matières autoréactives, échantillons de, n.s.a.

UN3032	21	Matières autoréactives, quantités limitées pour essai, n.s.a.
UN3033	21	Chlorure double de zinc et de chloro-3 diéthylamino-4 benzènediazonium
UN3034	21	Chlorure double de zinc et de dipropylamino-4 benzènediazonium
UN3035	22	Chlorure double de zinc et de (hydroxy-2 éthoxy)-3 pyrrolidinyl-4 benzènediazonium
UN3036	22	Chlorure double de zinc et de diéthoxy-2,5 morpholino-4 benzènediazonium
UN3037	22	Chlorure double de zinc et de benzyléthylamino-4 éthoxy-3 benzènediazonium
UN3038	22	Chlorure double de zinc et de benzylméthylamino-4 éthoxy-3 benzènediazonium
UN3039	22	Chlorure double de zinc et de diméthylamino-4 (diméthylamino-2 éthoxy)-6 toluènediazonium-2
UN3040	21	Diazo-2 naphtol-1 sulfonate-4 de sodium
UN3041	21	Diazo-2 naphtol-1 sulfonate-5 de sodium
UN3042	21	Chlorure de diazo-2 naphtol-1 sulfonyle-4
UN3043	21	Chlorure de diazo-2 naphtol-1 sulfonyle-5
UN3044	32	Peroxybenzoate de tert-amyle
UN3045	34	Acide peroxyacétique
UN3046	35	Peroxyde(s) de méthylcyclohexanone
UN3047	35	Peroxypivalate de tert-butyle
UN3048	27	Pesticides au phosphure d'aluminium
UN3049	26	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.
UN3049	26	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.
UN3050	26	Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.
UN3050	26	Hydrures de métaux-aryles, n.s.a.
UN3051	25	Alkylaluminiums
UN3052	25	Halogénures d'alkylaluminium
UN3053	25	Alkylmagnésiums
UN3054	17	Mercaptan cyclohexylique
UN3055	38	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
UN3056	19	n-Heptaldéhyde
UN3057	07	Chlorure de trifluoracétyle
UN3058	33	Peroxydicarbonate de bis (phénoxy-2 éthyle)
UN3058	33	Peroxydicarbonate de di-(phénoxy-2 éthyle)
UN3059	32	Peroxydicarbonate de bis (phénoxy-2 éthyle)
UN3059	32	Peroxydicarbonate de di-(phénoxy-2 éthyle)
UN3060	32	Diméthyl-2,5 bis (isononanoylperoxy)-2,5 hexane
UN3060	32	Diméthyl-2,5 bis (triméthyl-3,5,5 hexanoylperoxy)-2,5 hexane
UN3061	32	Diméthyl-3,5 dihydroxy-3,5 dioxolanne-1,2
UN3061	32	Peroxyde d'acétylacétone
UN3062	32	tert-Butylperoxycarbonate de stéaryle
UN3063	35	Acide diperoxy dodécanedioïque (dipéro dodicanoïque) ou Acide diperoxydodécanedioïque

UN3064	02	Nitroglycérine en solution alcoolique
UN3065	14	Boissons alcoolisées
UN3066	38	Matières apparentées aux peintures
UN3066	38	Peintures
UN3067	34	Hydroperoxyde de tert-amyle
UN3068	34	Peroxyde(s) de méthyléthylcétone
UN3069	32	Bis (tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN3069	32	Di-(tert-butylperoxy)-1,1 cyclohexane
UN3070	07	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène, mélanges de
UN3071	16	Mercaptans liquides, n.s.a.
UN3071	16	Mercaptans, mélanges de, liquides, n.s.a.
UN3072	49	Engins de sauvetage non autogonflables
UN3073	18P	Vinylpyridines stabilisées
UN3076	26	Hydrures d'alkylaluminium
NA3077	49	Déchets dangereux solides, n.s.a.
UN3077	49	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, solides, n.s.a.
UN3078	26	Cérium, *copeaux ou poudre abrasive*
UN3079	16P	Méthacrylonitrile stabilisé
UN3080	40	Isocyanates en solution, n.s.a.
UN3080	40	Isocyanates, n.s.a.
NA3082	49	Déchets dangereux liquides, n.s.a.
UN3082	49	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
UN3083	12	Fluorure de perchloryle
UN3084	30	Solide corrosif comburant, n.s.a.
UN3085	30	Matières comburantes solides, corrosives, n.s.a.
UN3085	30	Solide comburant corrosif, n.s.a.
UN3086	30	Solide toxique comburant, n.s.a.
UN3087	30	Matières comburantes solides, toxiques, n.s.a.
UN3087	30	Solide comburant toxique, n.s.a.
UN3088	23	Matières auto-échauffantes solides, n.s.a.
UN3088	23	Solide auto-échauffant organique, n.s.a.
UN3089	52	Poudres métalliques inflammables, n.s.a
UN3090	26	Piles au lithium
UN3091	26	Piles au lithium contenues dans un dispositif spécial
UN3092	16	Méthoxy-1 propanol-2
UN3093	30	Liquide corrosif comburant, n.s.a.
UN3094	26	Liquide corrosif hydroréactif, n.s.a.
UN3094	26	Liquides corrosifs qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
UN3095	23	Solide corrosif auto-échauffant, n.s.a.
UN3096	26	Solide corrosif hydroréactif, n.s.a.
UN3096	26	Solides corrosifs qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
UN3097	29	Solide inflammable comburant, n.s.a.

UN3098	30	Liquide comburant corrosif, n.s.a.
UN3098	30	Matières comburantes liquides, corrosives, n.s.a.
UN3099	30	Liquide comburant toxique, n.s.a.
UN3099	30	Matières comburantes liquides, toxiques, n.s.a.
UN3100	30	Matières comburantes solides, auto-échauffantes, n.s.a.
UN3100	30	Solide comburant auto-échauffant, n.s.a.
UN3101	33	Peroxyde organique du type B, liquide
UN3102	33	Peroxyde organique du type B, solide
UN3103	32	Peroxyde organique du type C, liquide
UN3104	32	Peroxyde organique du type C, solide
UN3105	32	Peroxyde organique du type D, liquide
UN3106	32	Peroxyde organique du type D, solide
UN3107	32	Peroxyde organique du type E, liquide
UN3108	32	Peroxyde organique du type E, solide
UN3109	32	Peroxyde organique du type F, liquide
UN3110	32	Peroxyde organique du type F, solide
UN3111	35	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température
UN3112	35	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température
UN3113	35	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température
UN3114	35	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température
UN3115	35	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température
UN3116	35	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température
UN3117	35	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température
UN3118	35	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température
UN3119	35	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température
UN3120	35	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température
UN3121	28	Matières comburantes solides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
UN3121	28	Solide comburant hydroréactif, n.s.a.
UN3122	30	Liquide toxique comburant, n.s.a.
UN3123	26	Liquide toxique hydroréactif, n.s.a.
UN3123	26	Liquides toxiques qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
UN3124	23	Solide toxique auto-échauffant, n.s.a.
UN3125	26	Solide toxique hydroréactif, n.s.a.
UN3125	26	Solides toxiques qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.

UN3126	23	Matières auto-échauffantes solides, corrosives, n.s.a.
UN3126	23	Solide auto-échauffant organique, corrosif, n.s.a.
UN3127	23	Matières auto-échauffantes, solides, comburantes, n.s.a.
UN3127	23	Solide auto-échauffant comburant, n.s.a.
UN3128	23	Matières auto-échauffantes, solides, toxiques, n.s.a.
UN3128	23	Solide auto-échauffant organique, toxique, n.s.a.
UN3129	26	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
UN3129	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, corrosives, n.s.a.
UN3130	26	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.
UN3130	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, toxiques, n.s.a.
UN3131	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, corrosives, n.s.a.
UN3131	26	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
UN3132	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, inflammables, n.s.a.
UN3132	26	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.
UN3133	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, comburantes, n.s.a.
UN3133	26	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.
UN3134	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, toxiques, n.s.a.
UN3134	26	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.
UN3135	26	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, auto-échauffantes, n.s.a.
UN3135	26	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.
UN3136	06	Trifluorométhane, liquide réfrigéré
UN3137	30	Matières comburantes solides, inflammables, n.s.a.
UN3137	30	Solide comburant, inflammable, n.s.a.
UN3138	04	Éthylène à 71,5% au moins en mélange *avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré*
UN3139	30	Liquide comburant, n.s.a.
UN3139	30	Matières comburantes, liquides, n.s.a.
UN3140	36	Alcaloïdes liquides, n.s.a., *toxiques*
UN3140	36	Sels d'alcaloïdes liquides, n.s.a., *toxiques*
UN3141	42	Antimoine, composés inorganiques liquides d', n.s.a.
UN3142	36	Désinfectants, liquides, n.s.a., *toxiques*
UN3142	36	Désinfectants, toxiques, liquides, n.s.a.
UN3143	36	Colorants solides, n.s.a., *toxiques*

UN3143	36	Matières intermédiaires solides pour colorants, n.s.a., *toxiques*
UN3144	36	Nicotine, composés liquides de, n.s.a.
UN3144	36	Nicotine, préparations liquides de, n.s.a.
UN3145	38	Alkylphénols, n.s.a., liquides
UN3146	38	Composés organostanniques solides, n.s.a.
UN3147	39	Colorants solides, n.s.a., *corrosifs*
UN3147	39	Matières intermédiaires solides pour colorants, n.s.a., *corrosifs*
UN3148	26	Liquide hydroréactif, n.s.a.
UN3148	26	Matières liquides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
UN3149	30	Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange
UN3150	04	Petits dispositifs actionnés au moyen d'hydrocarbures gazeux *avec valve*
UN3150	04	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits dispositifs *avec valve*
UN3151	51	Diphényles polyhalogénés liquides
UN3151	51	Terphényles polyhalogénés liquides
UN3152	51	Diphényles polyhalogénés solides
UN3152	51	Terphényles polyhalogénés solides
UN3153	04	Éther perfluorométhylvinylique
UN3154	04	Éther perfluoréthylvinylique
UN3155	39	Pentachlorophénol
UN3156	10	Gaz comprimé comburant, n.s.a.
UN3157	10	Gaz liquéfié comburant, n.s.a.
UN3158	06	Gaz liquide réfrigéré, n.s.a.
UN3159	06	Tétrafluoréthane
UN3159	06	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane
UN3160	05	Gaz liquéfié toxique, inflammable, n.s.a.
UN3161	04	Gaz liquéfiés inflammables, n.s.a.
UN3162	07	Gaz liquéfié toxique, n.s.a.
UN3163	06	Gaz liquéfié, n.s.a.
UN3164	06	Objets sous pression pneumatique ou hydraulique *(contenant un gaz ininflammable)*
UN3165	18	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
UN3166	14	Moteurs à combustion interne, *y compris montés sur des machines ou des véhicules*
UN3167	04	Gaz, échantillons de, non comprimés, inflammables, n.s.a., *non fortement réfrigérés*
UN3168	05	Gaz, échantillons de, non comprimés, toxiques, inflammables, n.s.a., *non fortement réfrigérés*
UN3169	07	Gaz, échantillons de, non comprimés, toxiques, n.s.a., *non fortement réfrigérés*
UN3170	26	Crasses d'aluminium

UN3171	39	Chaises roulantes à moteur électrique avec accumulateurs
UN3172	38	Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.
UN3174	23	Disulfure de titane
UN3175	20	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a.
UN3176	20	Solide inflammable organique fondu, n.s.a.
UN3178	20	Solide inflammable inorganique, n.s.a.
UN3179	38	Solide inflammable inorganique, toxique, n.s.a.
UN3180	38	Solide inflammable inorganique, corrosif, n.s.a.
UN3181	20	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.
UN3182	52	Hydrures métalliques inflammables, n.s.a.
UN3183	23	Liquide auto-échauffant organique, n.s.a.
UN3184	23	Liquide auto-échauffant organique, toxique, n.s.a.
UN3185	23	Liquide auto-échauffant organique, corrosif, n.s.a.
UN3186	23	Liquide auto-échauffant inorganique, n.s.a.
UN3187	23	Liquide auto-échauffant inorganique, toxique, n.s.a.
UN3188	23	Liquide auto-échauffant inorganique, corrosif, n.s.a.
UN3189	23	Poudres métalliques auto-échauffantes, n.s.a.
UN3190	23	Solide auto-échauffant inorganique, n.s.a.
UN3191	23	Solide auto-échauffant inorganique, toxique, n.s.a.
UN3192	23	Solide auto-échauffant inorganique, corrosif, n.s.a.
UN3194	23	Liquide pyrophorique inorganique, n.s.a.
UN3200	23	Solide pyrophorique inorganique, n.s.a.
UN3203	23	Composés organométalliques pyrophoriques, n.s.a.
UN3205	40	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.
UN3206	40	Alcoolates de métaux alcalins, n.s.a.
UN3207	26	Composés organométalliques hydroréactifs, inflammables, n.s.a.
UN3207	26	Dispersions organométalliques hydroréactives, inflammables, n.s.a.
UN3207	26	Solutions organométalliques hydroréactives, inflammables, n.s.a.
UN3208	26	Matières métalliques hydroréactives, n.s.a.
UN3209	26	Matières métalliques hydroréactives, auto-échauffantes, n.s.a.
UN3210	30	Chlorates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.
UN3211	30	Perchlorates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.
UN3212	30	Hypochlorites inorganiques, n.s.a.
UN3213	30	Bromates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.

UN3214	30	Permanganates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.
UN3215	29	Persulfates inorganiques, n.s.a.
UN3216	29	Persulfates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.
UN3217	29	Percarbonates inorganiques, n.s.a.
UN3218	30	Nitrates inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.
UN3219	30	Nitrites inorganiques en solution aqueuse, n.s.a.
UN3220	06	Pentafluoréthane
UN3221	21	Liquide autoréactif du type B
UN3222	21	Solide autoréactif du type B
UN3223	21	Liquide autoréactif du type C
UN3224	21	Solide autoréactif du type C
UN3225	21	Liquide autoréactif du type D
UN3226	21	Solide autoréactif du type D
UN3227	21	Liquide autoréactif du type E
UN3228	21	Solide autoréactif du type E
UN3229	21	Liquide autoréactif du type F
UN3230	21	Solide autoréactif du type F
UN3231	22	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température
UN3232	22	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température
UN3233	22	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température
UN3234	22	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température
UN3235	22	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température
UN3236	22	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température
UN3237	22	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température
UN3238	22	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température
UN3239	22	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température
UN3240	22	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température
UN3241	38	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3
UN3242	21	Azodicarbonamide
UN3243	36	Solides contenant un liquide toxique, n.s.a.
UN3244	39	Solides contenant un liquide corrosif, n.s.a.
UN3245	49	Micro-organismes génétiquement modifiés
UN3246	41	Chlorure de sulfonylméthane
UN3247	30	Peroxoborate de sodium anhydre
UN3248	16	Médicaments liquides inflammables, toxiques, n.s.a.
UN3249	36	Médicaments solides toxiques, n.s.a.
UN3250	38	Acide chloracétique fondu

NA9001	18	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
NA9011	20	Camphène
NA9018	36	Dichlorodifluoréthylène
NA9026	38	Dinitrocyclohexylphénol
NA9035	07	Gaz de combat, trousses d'identification contenant des gaz toxiques
NA9037	36	Hexachloréthane
NA9056	41E	Azoture de potassium
NA9069	49	Tétraméthyl méthylènediamine
NA9073	02	Trinitraniline humidifié
NA9077	38	Acide adipique
NA9078	49	Sulfate d'aluminium solide
NA9079	49	Acétate d'ammonium
NA9080	49	Benzoate d'ammonium
NA9081	49	Bicarbonate d'ammonium
NA9083	39	Carbamate d'ammonium
NA9084	39	Carbonate d'ammonium
NA9085	49	Chlorure d'ammonium
NA9086	31	Chromate d'ammonium
NA9087	49	Citrate d'ammonium dibasique
NA9088	39	Fluoborate d'ammonium
NA9089	49	Sulfamate d'ammonium
NA9090	49	Sulfite d'ammonium
NA9091	49	Tartrate d'ammonium
NA9092	49	Thiocyanate d'ammonium
NA9093	49	Thiosulfate d'ammonium
NA9094	38	Acide benzoïque
NA9095	49	Phtalate de n-butyle
NA9096	49	Chromate de calcium
NA9097	49	Dodécylbenzènesulfonate de calcium
NA9100	49	Sulfate chromique
NA9101	49	Acétate chromique
NA9102	49	Chlorure chromeux
NA9103	49	Bromure cobalteux
NA9104	49	Formiate cobalteux
NA9105	49	Sulfamate cobalteux
NA9106	49	Acétate cuivrique
NA9109	49	Sulfate cuivrique
NA9110	49	Sulfate cuivrique ammoniacal
NA9111	49	Tartrate cuivrique
NA9117	49	Acide éthylènediamino-tétraacétique
NA9117	49	EDTA
NA9118	49	Citrate de fer ammoniacal
NA9119	49	Oxalate de fer ammoniacal
NA9120	49	Fluorure ferrique
NA9121	49	Sulfate ferrique
NA9122	49	Sulfate ferreux ammoniacal
NA9125	49	Sulfate ferreux
NA9126	49	Acide fumarique
NA9127	49	Dodécylbenzènesulfonate d'isopropanolamine
NA9134	49	Chromate de lithium
NA9137	49	Acide naphténique
NA9138	49	Sulfate de nickel ammoniacal
NA9139	36	Chlorure de nickel
NA9140	39	Hydroxyde de nickel
NA9141	39	Sulfate de nickel
NA9142	49	Chromate de potassium
NA9145	49	Chromate de sodium
NA9146	49	Dodécylbenzènesulfonate de sodium (chaîne ramifiée)
NA9147	49	Phosphate de sodium dibasique
NA9148	49	Phosphate de sodium tribasique
NA9149	49	Chromate de strontium
NA9151	49	Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine
NA9153	49	Acétate de zinc

NA9154	49	Chlorure de zinc ammoniacal
NA9155	49	Borate de zinc
NA9156	49	Bromure de zinc
NA9157	49	Carbonate de zinc
NA9158	36	Fluorure de zinc
NA9159	49	Formiate de zinc
NA9160	49	Phénolsulfonate de zinc
NA9161	49	Sulfate de zinc
NA9162	49	Fluorure de zirconium et de potassium
NA9163	39	Sulfate de zirconium
NA9180	44	Acétate d'uranyle
NA9183	33	Peroxyde organique en solution stable, n.s.a.
NA9183	33	Peroxyde organique liquide, n.s.a.
NA9185	44	Nitrate de plutonium en solution
NA9187	33	Peroxyde organique solide stable, n.s.a.
NA9188	49	Matières dangereuses liquides, n.s.a.
NA9188	49	Matières dangereuses solides, n.s.a.
NA9189	49	Déchets dangereux liquides, n.s.a.
NA9189	49	Déchets dangereux solides, n.s.a.
NA9190	31	Permanganate d'ammonium
NA9191	31	Dioxyde de chlore hydraté, gelé
NA9193	30	Matières comburantes liquides corrosives, n.s.a.
NA9194	30	Matières comburantes solides corrosives, n.s.a.
NA9195	25	Métaux-alkyles en solution, n.s.a.
NA9199	30	Matières comburantes liquides toxiques, n.s.a
NA9200	30	Matières comburantes solides toxiques, n.s.a.
NA9201	49	Trioxyde d'antimoine
NA9202	05	Monoxyde de carbone liquide réfrigéré
NA9206	41	Dichlorure méthylphosphonique
NA9264	41	Chlorure de chloropivaloyle
NA9269	40	Triméthoxysilane
NA9301	38	Déchet type 1
NA9302	38	Déchet type 2
NA9303	16	Déchet type 3
NA9304	38	Déchet type 4
NA9305	16	Déchet type 5
NA9306	39	Déchet type 6
NA9307	39	Déchet type 7
NA9308	38	Déchet type 8
NA9309	38	Déchet type 9
NA9310	38	Déchet type 10
NA9311	38	Déchet type 11
NA9312	38	Déchet type 12
NA9313	38	Déchet type 13
NA9314	38	Déchet type 14
NA9315	38	Déchet type 15
NA9316	39	Déchet type 16
NA9317	39	Déchet type 17
NA9318	39	Déchet type 18
NA9319	39	Déchet type 19
NA9320	39	Déchet type 20
NA9321	39	Déchet type 21
NA9322	39	Déchet type 22
NA9323	39	Déchet type 23
NA9324	37	Déchet type 24
NA9325	14	Déchet type 25
NA9326	37	Déchet type 26
NA9327	16	Déchet type 27
NA9328	16	Déchet type 28
NA9329	38	Déchet type 29

NA9330	38	Déchet type 30
NA9331	18	Déchet type 31
NA9332	18	Déchet type 32
NA9333	18	Déchet type 33
NA9334	18	Déchet type 34
NA9335	38	Déchet type 35
NA9336	38	Déchet type 36
NA9337	38	Déchet type 37
NA9338	38	Déchet type 38
NA9339	38	Déchet type 39
NA9340	38	Déchet type 40
NA9341	19	Déchet type 41
NA9342	18	Déchet type 42
NA9343	40	Déchet type 43
NA9344	19	Déchet type 44
NA9345	19	Déchet type 45
NA9346	38	Déchet type 46
NA9347	19	Déchet type 47
NA9348	38	Déchet type 48
NA9349	38	Déchet type 49
NA9350	38	Déchet type 50
NA9351	38	Déchet type 51
NA9352	38	Déchet type 52
NA9353	38	Déchet type 53
NA9354	38	Déchet type 54
NA9355	38	Déchet type 55
NA9356	38	Déchet type 56
NA9357	38	Déchet type 57
NA9358	38	Déchet type 58
NA9359	36	Déchet type 59
NA9360	19	Déchet type 60
NA9361	36	Déchet type 61
NA9362	36	Déchet type 62
NA9363	36	Déchet type 63
NA9364	36	Déchet type 64
NA9365	36	Déchet type 65
NA9366	36	Déchet type 66
NA9367	37	Déchet type 67
NA9368	39	Déchet type 68
NA9369	36	Déchet type 69
NA9370	36	Déchet type 70
NA9371	20	Déchet type 71
NA9372	36	Déchet type 72
NA9373	36	Déchet type 73
NA9374	14	Déchet type 74
NA9375	38	Déchet type 75
NA9376	38	Déchet type 76
NA9377	16	Déchet type 77
NA9378	38	Déchet type 78
NA9379	38	Déchet type 79
NA9380	36	Déchet type 80
NA9381	39	Déchet type 81
NA9382	39	Déchet type 82
NA9383	39	Déchet type 83
NA9384	36	Déchet type 84
NA9385	39	Déchet type 85
NA9386	39	Déchet type 86
NA9387	39	Déchet type 87
NA9388	36	Déchet type 88
NA9389	39	Déchet type 89
NA9390	39	Déchet type 90
NA9391	38	Déchet type 91
NA9392	39	Déchet type 92
NA9393	38	Déchet type 93
NA9394	36	Déchet type 94
NA9395	38	Déchet type 95
NA9396	36	Déchet type 96
NA9397	38	Déchet type 97
NA9399	42	Déchet type 99
NA9400	42	Déchet type 100

Risques

Incendie ou explosion

- La chaleur, la friction, une contamination ou un choc peuvent provoquer une explosion.
- Peut réagir violemment ou explosivement en présence d'air, d'eau ou de mousse.
- Peut s'enflammer spontanément à l'air. • Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact avec la substance peut entraîner des blessures graves, la maladie ou la mort. • Une forte concentration de gaz peut provoquer une asphyxie sans avertissement.
- L'exposition des yeux à la substance ou à ses vapeurs peut provoquer la cécité en quelques minutes.
- Au contact de l'eau ou lors d'un feu, peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Peut être radioactif.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- L'efficacité des vetements de protection pour feux d'immeubles sera limitée.

Évacuation

- Lorsqu'un contenant de fort volume (citerne ferroviaire ou routière) est impliqué dans un déversement ou un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

GUIDE 01	CHARGEMENT ou COLIS NON IDENTIFIÉ

Mesures d'urgence

Incendie

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Lorsqu'une grande quantité de ce produit est impliquée dans un incendie où de l'eau doit être utilisée, on devrait déclarer une évacuation dans un périmètre de 250 m de rayon au moins.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Éloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Consulter CANUTEC sur la manutention ou les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance.
- **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Se savonner soigneusement sous la douche.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

- **À n'utiliser que dans les cas où l'on soupçonne les matières d'être dangereuses et lorsqu'aucun moyen d'identification (appellation réglementaire, NIP, étiquette, placard) n'est disponible.**

Risques

Incendie ou explosion

- Soumis à la chaleur, aux chocs ou à la friction,
  - Un explosif de la division 1.1 ou 1.5 brûle et peut détoner EN MASSE en tout temps;
  - Un explosif de la division 1.2 peut brûler et détoner avec projections;
  - Un explosif de la division 1.3 peut brûler violemment; et
  - Un explosif de la division 1.6 qui n'inclue que des substances extrêmement insensibles, n'a qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. Le danger se limite à l'explosion d'un simple article.

Sauf pour les explosifs classifiés comme tels, il est préférable de présumer que tout produit référé à cette page guide se comporte comme un explosif de la division 1.1A, à moins d'avis contraire d'un spécialiste.

Santé

- Certaines de ces subtances sont corrosives et toxiques.
- Un feu produira de la fumée irritante, corrosive et/ou toxique.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- **Rayon minimum pour une première évacuation:**

Quantité	Classes 1.1, 1.2, 1.5 ou 1.6†	Classe 1.3
250 kg	70 m	70 m
500 kg	100 m	70 m
1000 kg	150 m	70 m
5000 kg	400 m	150 m
20000 kg	700 m	200 m
50000 kg	900 m	300 m
100000 kg	1100 m	400 m

† **N.B.** : Les distances d'évacuation des explosifs de division 1.6N sont attribuées en fonction de l'article qui, dans un envoi, montre la puissance explosive la plus importante.

- Utiliser les bâtiments ainsi que le relief du terrain comme écran de protection. • Se tenir loin des fenêtres.

- **Groupes de compatibilité**

A,B	Matière susceptible d'exploser ou de détonner en masse en présence de feu.
C,J	Matière qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser.
D,E,F	Matière qui peut exploser en masse avec risque de souffle ou de projection mais peut résister un moment à l'incendie avant d'exploser.

(suite à la page suivante)

Mesures d'urgence

Incendie

CHARGEMENT en feu : • Ne pas combattre. Risque d'EXPLOSION!
- Arrêter toute circulation, décréter un évacuation dans un périmètre d'au moins 1600 m de rayon et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Feux de PNEUS ou de VÉHICULES :
- Noyer le feu. • À défaut d'eau, utiliser du CO_2, une poudre chimique sèche ou de la terre.
- Si possible et sans risque, utiliser des lances et des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre le chargement.
- Se tenir à une distance maximale.
- Porter une attention particulière à un feu de pneus. Il pourrait se rallumer.
- Lorsque sans danger, éloigner le tracteur de la remorque.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- **Ne pas utiliser d'émetteurs radio dans un rayon inférieur à 100 m de détonateurs électriques.**
- Empêcher un produit marqué "Humidifié" de sécher en l'imbibant **doucement** avec un excès d'eau.
- Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.

Premiers soins

- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.

* **Groupes de compatibilité** (suite)

G,H	Matières qui brûlent violemment sans risque d'explosion en masse et qui dégagent une fumée épaisse parfois toxiques.
K	Matières contenant des produits toxiques.
L	Matières présentant un risque particulier et pouvant réagir à l'air (pyrophoriques) ou à l'eau.
N	Articles contenant seulement des matières détonantes extrêmement insensibles. Elles n'ont qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. Le danger se limite à l'explosion d'un simple article.
S	Matières emballées qui, en cas de déclenchement accidentel, produisent des effets qui sont normalement restreints au voisinage du colis.

Risques

Incendie ou explosion

- Sous l'action de la chaleur, d'un choc, ou de la friction, les explosifs de la division 1.4, incluant la division 1.4S (dans le même chargement), peuvent brûler violemment entraînant des détonations et des projections. Les risques sont limités à la proximité du **chargement**.
- Les risques liés à l'explosion des produits de la classe 1.4S devraient se limiter à la proximité des **colis**.

Santé

- Un feu produira de la fumée irritante, corrosive et/ou toxique.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Si le feu ou la chaleur menace un chargement d'explosifs de la division 1.4, l'évacuation d'un périmètre de 100 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

- **Groupes de compatibilité**

A, B	Matières susceptibles d'exploser ou de détoner en masse en présence de feu.
C,J	Matières qui s'enflamment facilement et brûlent violemment sans nécessairement exploser.
D,E,F	Matières qui peuvent exploser en masse avec risques de souffle ou de projection mais peuvent résister un moment à l'incendie avant d'exploser.
G,H	Matières qui brûlent violemment sans risque d'explosion en masse et qui dégagent une fumée épaisse parfois toxique.
K	Matières contenant des produits toxiques.
L	Matières présentant un risque particulier et pouvant réagir à l'air (pyrophoriques) ou à l'eau.
N	Articles contenant seulement des matières détonantes extrêmement insensibles. Elles n'ont qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. Le danger se limite à l'explosion d'un simple article.
S	Matières emballées qui, en cas de déclenchement accidentel, produisent des effets qui sont normalement restreints au voisinage du colis.

Mesures d'urgence

Incendie

Chargement en feu :

- Combattre un feu d'explosifs de la division 1.4 en se tenant le plus loin possible et en utilisant des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Lors d'un feu d'explosifs de la division 1.4S, combattre avec les précautions habituelles en s'assurant de demeurer à une distance suffisante pour protéger les intervenants.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Feu d'équipement ou de véhicule :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du sable ou inonder d'eau.
- Si possible et sans risque, éloigner le tracteur de la remorque.
- Porter une attention particulière à un feu de pneus. Il pourrait se rallumer.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste**.

Premiers soins

- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE : • S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Santé

- Une forte concentration de gaz peut provoquer une asphyxie sans avertissement.
- À de fortes concentrations, certaines substances sont irritantes ou toxiques.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements de protection

- Pour ces gaz, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ ENFLAMMÉ, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.

Petit feu :

- Employer une poudre chimique sèche, du CO_2 ou de l'eau pulvérisée.

Incendie :

- Employer de l'eau, pulvérisée ou en brouillard. • Ne pas employer de jet d'eau. • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler. • Éteindre les feux secondaires.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- ELIMINER du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Empêcher la dispersion des vapeurs dans les systèmes d'aération ou les égouts. • Aérer les lieux.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité pour éviter l'obstruction par la glace.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Gaz inflammable ou combustible. • Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certains peuvent réagir violemment avec l'eau.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- **Toxique!** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides sont polluants.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se diffusent en longeant le sol. • Ils s'accumulent dans les dépressions ou dans les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces gaz, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ ENFLAMMÉ, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.

Petit feu : • Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **Ne pas** employer de jet d'eau. • Éteindre les feux secondaires.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé. • Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace. • Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Les effets peuvent être retardés. • Garder la victime sous observation. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

GAZ LEGEREMENT TOXIQUES CORROSIFS et COMBUSTIBLES

Comprimés liquéfiés ou cryogènes réfrigérés à très basse température

Risques

Incendie ou explosion

- Peut brûler mais ne s'allume pas facilement.
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- Une forte concentration de gaz peut provoquer une asphyxie sans avertissement. • Certains sont irritants.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.

Sécurité publique

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se diffusent en longeant le sol. • Ils s'accumulent dans les dépressions ou dans les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles auront une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer. • Aérer les lieux.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut brûler mais ne s'allume pas facilement.
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Certains peuvent réagir violemment avec l'eau.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- **Toxique!** L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides sont polluants.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se diffusent en longeant le sol. • Ils s'accumulent dans les dépressions ou dans les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces gaz, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 m sous le vent.

Feu :

- Lorsqu'un contenant de fort volume (citerne ferroviaire ou routière) est impliqué dans un déversement ou un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu : • Utiliser une poudre chimique sèche ou du CO_2.

Incendie :

- Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse antivapeurs. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. • Si sans risque, arrêter la fuite. • Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Iis peuvent se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Les effets peuvent être retardés. • Garder la victime sous observation.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

GAZ ASPHYXIANTS non réactifs

Comprimés, liquéfiés ou cryogènes (réfrigérés à très basse température)

Risques

Incendie ou explosion

- Gaz ininflammable.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- Une forte concentration de gaz peut provoquer une asphyxie sans avertissement. • **Initialement**, les vapeurs d'un gaz liquéfié sont plus lourdes que l'air.
- L'exposition au gaz ou au gaz liquéfié peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.
- Se décompose en gaz irritants sous l'effet du feu.

Sécurité publique

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se diffusent en longeant le sol. • Ils s'accumulent dans les dépressions ou dans les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles auront une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer. • Aérer les lieux.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

DIOXIDE DE CARBONE (CO2)
Comprimé liquéfié ou solide

Risques

Incendie ou explosion

- Gaz ininflammable solidifié.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- Une forte concentration de gaz peut provoquer une asphyxie sans avertissement.
- L'exposition au gaz liquéfié ou solidifié peut entraîner de graves engelures.

Note : Les colis endommagés contenant de la glace sèche comme réfrigérant sont susceptibles de produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne toucher pas ce liquide! Il pourrait être contaminé par le contenu du colis.

Sécurité publique

- Interdire la zone dangereuse. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux. • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles auront une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Feu de citernes :

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Aérer les lieux.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ramasser le CO_2 solide à la pelle. Ne pas sceller le récipient.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.

Attention : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure, dégeler en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Risques

Incendie ou explosion

- Ne brûle pas mais accélère la combustion.
- Certains réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Une forte concentration de gaz peut provoquer une asphyxie sans avertissement.
- A fortes concentrations, certains ont des propriétés narcotiques.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.
- Un feu produira des gaz irritants ou toxiques.

Sécurité publique

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se diffusent en longeant le sol. • Ils s'accumulent dans les dépressions ou dans les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces gaz, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Éloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer. • Aérer les lieux.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

GUIDE 11

OXYGENE

Comprimé liquéfié ou cryogène | Réfrigéré à très basse température

Risques

Incendie ou explosion

- L'oxygène n'est pas combustible mais accélère la combustion.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Sous forme liquide, peut exploser en présence de plusieurs combustibles (bitumes, huile, pneus chauds, etc.).
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- L'inhalation prolongée des vapeurs du produit pur peut provoquer une irritation ou un œdème pulmonaire.
- L'exposition au gaz ou au gaz liquéfié peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, tissus, huile, etc.).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser s'évaporer le liquide répandu.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas d'engelure provoquée par un gaz liquéfié, dégeler en utilisant de l'eau tiède. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

GAZ TOXIQUES, CORROSIFS ET OXYDANTS

Comprimés liquéfiés ou cryogènes réfrigérés à très basse température

Risques

Incendie ou explosion

- Ne brûle pas mais accélère la combustion.
- Oxydant puissant : réagit violemment ou explosivement avec plusieurs substances.
- Certains réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Certains réagissent violemment à l'air ou à l'eau.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Les distributeurs d'aérosols peuvent s'autopropulser violemment.

Santé

- **Toxique!** Ne pas inhaler. Pourrait être fatal.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.
- Initialement, les vapeurs d'un gaz liquéfié sont plus lourdes que l'air et se déplaceront en longeant le sol.
- Les rejets liquides sont polluants.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se diffusent en longeant le sol. • Ils s'accumulent dans les dépressions ou dans les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces gaz, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

GAZ TOXIQUES, CORROSIFS ET OXYDANTS

Comprimés, liquéfiés ou cryogènes (Réfrigérés à très basse température)

Mesures d'urgence

Incendie

- Utiliser de l'eau seulement; pas de poudre chimique sèche, de CO_2 ou de Halon®.
- Circonscrire l'incendie et laisser brûler. • Si l'on doit combattre le feu, utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace. • Lorsqu'impossible, s'éloigner et laisser brûler. • Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, tissus, huile, etc.). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Aérer les lieux.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste**.

Attention! : L'action des liquides cryogènes rend la plupart des matériaux fragiles. Ils peuvent se briser facilement.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Les effets peuvent être retardés. • Garder la victime sous observation.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE : S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Peut s'allumer spontanément à l'air. • Peut se rallumer après extinction.
- Initialement, les vapeurs de gaz liquéfiés sont plus lourdes que l'air.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Le DIBORANE réagit explosivement au contact de l'air humide ou de l'eau, libérant de l'hydrogène extrêmement inflammable.

Santé

- **Fortement toxique!** L'inhalation peut être fatale.
- L'exposition au produit, gazeux ou liquide, peut entraîner des blessures, des brûlures ou des engelures graves.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces gaz, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides cryogènes.

Évacuation

Déversement majeur :

- L'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée immédiatement.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ ENFLAMMÉ, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.

Petit feu :

- Employer une poudre chimique sèche ou du CO_2.

Incendie :

- Inonder à grande eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Éteindre les feux secondaires.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Feu de citernes :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter une obstruction par la glace.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance, soit par inhalation ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE :** S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment un mélange explosif avec l'air. • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion dans les lieux fermés (égouts, entrepôts) et à l'extérieur.

Santé

- L'inhalation ou tout contact avec cette substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements protecteurs

- Le port d'un APRA et de vêtements de protection pour feux d'immeubles ne peut procurer qu'une protection limitée.
- Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Attention! : Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'emploi d'eau pulvérisée lors d'un incendie peut être inefficace.

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou encore utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Lorsque impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeurs peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- Rabattre les vapeurs à l'aide un brouillard d'eau. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur. • Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion dans les lieux fermés (égouts, entrepôts) et à l'extérieur.

Santé

- L'inhalation ou tout contact avec cette substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements protecteurs

- Le port d'un APRA et de vêtements de protection pour feux d'immeubles ne peut procurer qu'une protection limitée.
- Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Ne pas employer de jet d'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou encore utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Eliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Rabattre les vapeurs à l'aide un brouillard d'eau. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Récupérer dans un contenant. • Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- **CANUTEC** peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

LIQUIDES EXTREMEMENT INFLAMMABLES TOXIQUES miscibles ou immiscibles

Risques

Incendie ou explosion

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE** : S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment un mélange explosif avec l'air. • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur. • Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion dans les lieux fermés (égouts, entrepôts) et à l'extérieur.

Santé

- **Toxique!** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'inhalation ou tout contact avec cette substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les recommandations du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont inefficaces.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Attention! : Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'emploi d'eau pulvérisée lors d'un incendie peut être inefficace.

Petit feu : • Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Ne pas employer de jet d'eau. • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou encore utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Récupérer dans un contenant.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- Rabattre les vapeurs à l'aide un brouillard d'eau. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur. • Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion dans les lieux fermés (égouts, entrepôts) et à l'extérieur.

Santé

- **Toxique!** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'inhalation ou tout contact avec cette substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les recommandations du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont inefficaces .

Évacuation

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu : • Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Ne pas employer de jet d'eau. • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou encore utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- Rabattre les vapeurs à l'aide un brouillard d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE :** S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment un mélange explosif avec l'air. • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Certains se décomposent **(E)** ou polymérisent **(P)** explosivement sous l'action de la chaleur.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion dans les lieux fermés (égouts, entrepôts) et à l'extérieur.

Santé

- **Toxique !** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'exposition à la substance ou à ses vapeurs peut occasionner des brûlures graves aux yeux ou à la peau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les recommandations du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont inefficaces.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Attention! : Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'emploi d'eau pulvérisée lors d'un incendie peut être inefficace.

Petit feu : • Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Ne pas employer de jet d'eau. • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou encore utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible (**sauf pour l'hydrazine**). • Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- Rabattre les vapeurs à l'aide un brouillard d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion dans les lieux fermés (égouts, entrepôts) et à l'extérieur.

Santé

- **Toxique!** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'exposition à la substance ou à ses vapeurs peut occasionner des brûlures graves aux yeux ou à la peau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les recommandations du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont inefficaces.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Ne pas employer de jet d'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou encore utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible (**sauf pour l'hydrazine**).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- Rabattre les vapeurs à l'aide un brouillard d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut s'allumer sous l'effet de la friction, de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec une force explosive.
- Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Peut brûler violemment.
- Peut se rallumer après extinction.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les liquides rejetés sont polluants.
- La substance peut être transportée fondue.

Santé

- Peut être toxique par inhalation ou par absorption cutanée.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le produit en fusion peut entraîner des brûlures graves.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne peuvent fournir qu'une protection limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Lorsqu'un grand contenant (ex. : citerne ferroviaire ou routière) est impliqué dans un déversement ou un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.

Incendie : • Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.

- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Demander conseil avant d'utiliser de l'eau. Le produit renversé pourrait réagir.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

MATIERES AUTOREACTIVES: De type B a F, liquides ou solides

Risques

Incendie ou explosion

- Une autodécomposition ou un auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Certains se décomposent explosivement à la chaleur.
- Peut se décomposer de manière explosive en particulier lorsque confiné.
- Peut brûler violemment ou subir une décomposition auto-accélérée et dégager beaucoup de gaz.
- Poussières et vapeurs peuvent être explosives.
- Peut se rallumer après extinction.

Santé

- Peut produire des gaz irritants, corrosifs ou toxiques.
- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :

- Inonder à grande eau.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

Attention : le contenant pourrait exploser

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Récupérer dans un contenant.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Une autodécomposition ou un auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Sensible aux élévations de température! Au dessus de sa température de contrôle, se décompose violemment et s'enflamme.
- Maintenir la température de contrôle spécifique en tout temps.
- Certains se décomposent explosivement à la chaleur.
- Une autodécomposition aura lieu si la température de contrôle n'est pas maintenue.
- Peut se décomposer de manière explosive en particulier lorsque confiné.
- Peut brûler violemment ou subir une décomposition auto-accélérée et dégager beaucoup de gaz.

Santé

- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, corrosifs ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- **NE** laisser **PAS** la substance se réchauffer.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- **Ne pas** déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur

Incendie :
- Inonder à grande eau.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

ATTENTION : LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Récupérer dans un contenant.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- L'air ou la chaleur peuvent amorcer une combustion spontanée.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- Peut se rallumer après extinction.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.

Santé

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les lieux clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Sécurité publique

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les recommandations du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont inefficaces.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendies : • Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.
- Ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de citerne/remorque/wagon :
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Recouvrir de terre ou de toute autre matière non combustible **détrempée**.
- Garder le produit mouillé en ajoutant de l'eau pulvérisée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Extrêmement inflammable!
- S'allume spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- Le feu produit une fumée irritante et toxique.
- Peut se rallumer après extinction si non gardé immergé ou couvert de sable ou de terre mouillée.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- La substance peut être transportée fondue.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Le contact avec le produit en fusion peut entraîner des brûlures graves.
- En présence d'air, produit des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Securite publique

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides chauds.

Évacuation

Déversement majeur :

- L'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée immédiatement.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser de l'eau pulvérisée, du sable (ou de la terre) mouillé.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie : • Inonder le feu avec une grande quantité d'eau. • Rabattre le nuage de vapeurs par pulvérisation d'eau.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas employer de jet d'eau. • Ne pas disperser la substance.

Incendie impliquant citerne/remorque/wagon :
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire le panache de fumée.
- **Garder le produit mouillé en ajoutant de l'eau pulvérisée.**
- Recouvrir de terre ou de toute autre matière non combustible **détrempée**.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Garder sous l'eau ou appliquer un bandage humecté sur la partie affectée de la peau jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains se décomposent explosivement à la chaleur.
- Peut s'allumer en présence d'air. • Peut s'allumer en présence d'eau.
- Certains réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- En présence d'air, sec ou humide, peut produire des gaz inflammables, corrosifs et/ou toxiques.
- Peut se rallumer après extinction.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Certains sont transportés dans un milieu protecteur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Le contact avec le produit peut entraîner des brûlures graves à la peau et aux yeux.
- Une absorption cutanée peut être suffisante pour provoquer l'apparition de symptômes.
- Les rejets liquides sont polluants.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DU CO_2 OU UNE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.**

Petit feu : • Utiliser une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte. • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie : • Utiliser du sable **sec**, une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium anhydre ou de la chaux éteinte. Sinon s'éloigner et laisser brûler.

Attention : Un feu de dithionite (hydrosulphite) doit être noyé à l'eau afin d'enrayer la réaction qui lui fournit de l'oxygène. Étouffer le feu avec du sable sec pourrait être inefficace.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau venir en contact avec le produit ou s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. • Si sans risque, arrêter la fuite. • Ne toucher pas les colis, les contenants endommagés, ou un produit renversé sans porter des vêtements protecteurs adéquats.

Petit déversement : • Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible **SEC**. • Contrôler la dispersion et protégar de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique.

- Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Garder sec! Ne pas mouiller la substance, qu'elle soit répandue ou dans son contenant.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • Nettoyer immédiatement la peau. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Produit des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer en présence d'eau ou d'air humide.
- Certains réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certains sont transportés dans des liquides très inflammables.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Peut, au contact de l'eau, produire des gaz toxiques et/ou une solution corrosive.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides sont polluants.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- L'efficacité des vêtements de protection pour feux d'immeubles sera limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Petit feu : • Employer une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium, de la chaux éteinte ou du sable.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie : • Utiliser du sable **sec**, une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte. Sinon, s'éloigner et laisser brûler.

Feu de magnésium :
- Utiliser du sable **sec**, du graphite en poudre ou du Met-L-X®.

Feu de lithium :
- Utiliser du sable **sec**, du graphite en poudre ou du Lith-X®.

Incendie de citerne/remorque/wagon :
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Garder sec ! Ne pas mouiller la substance, qu'elle soit répandue ou dans son contenant.

Petit déversement : • Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible **SEC**. • Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique.

Déversement majeur :
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

GUIDE 27

MATIERES REAGISSANT A L'EAU
(Degageant des gaz inflammables/toxiques)

Risques

Incendie ou explosion

- Dégage des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer en présence d'eau ou d'air humide.
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certains réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certains sont transportés dans des liquides très inflammables.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- **Fortement toxique!** L'inhalation peut être fatale.
- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides sont polluants.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Eloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferrovière) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Petit feu :

- Employer une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium, de la chaux éteinte ou du sable.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :

- Utiliser du sable sec, une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte. Sinon, s'éloigner et laisser brûler.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- ELIMINER du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Garder sec! Ne pas mouiller la substance, qu'elle soit répandue ou dans son contenant.

Petit déversement :

- Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible SEC. • Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique.

Déversement majeur :

- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • Nettoyer immédiatement la peau. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

GUIDE 28

MATIÈRES OXYDANTES REAGISSANT A L'EAU
(Degageant des gaz corrosifs et/ou toxiques)

Risques

Incendie ou explosion

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Réagit violemment et/ou explosivement avec l'eau.
- En présence d'eau, produit des substances corrosives et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Le feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Pour ces substances, porter un APRA et une combinaison étanche aux vapeurs selon les spécifications du fabricant (consulter CANUTEC).
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont pas efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :

- Utiliser du sable sec, une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium anhydre ou de la chaux éteinte. Sinon s'éloigner et laisser brûler.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Garder sec! Ne pas mouiller la substance, qu'elle soit répandue ou dans son contenant.

Petit déversement :

- Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible SEC. • Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique.

Déversement majeur :

- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • Nettoyer immédiatement la peau. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Accélère la combustion.
- Certains se décomposent explosivement à la chaleur.
- Certains réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Le port d'un APRA et de vêtements protecteurs pour feux d'immeubles procureront une protection limitée contre ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferrovière) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Ne pas utiliser de poudre chimique sèche, du CO_2, du Halon® ou de la mousse. • Utiliser de l'eau seulement.
- Lors d'un incendie majeur à l'intérieur d'un véhicule ou d'une soute, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Lorsqu'impossible, s'éloigner et laisser brûler.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Incendie :

- Inonder le feu. Gardez vos distances!
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants. Une violente réaction pourrait s'ensuivre.
- Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, tissus, huile, etc.).
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égoûts, lessous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement sec : • Utiliser des outils antiétincelles propes pour récupérer le matériel dans des récipients de plastique non scellés.

- Éloigner les du site.

Petit déversement liquide : • Imbiber le produit dans une matière non combustible telle que la vermiculite, le sable ou la terre. • Garder dans un récipient pour élimination.

- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

MATIERES OXYDANTES
Sensibles à la chaleur et à la contamination

Risques

Incendie ou explosion

- Accélère la combustion.
- La chaleur ou une contamination peut provoquer une explosion.
- Certains réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et un vêtement de protection chimique.
- L'efficacité des vêtements de protection pour feux d'immeubles sera limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Ne pas utiliser de poudre chimique sèche, du CO_2, du Halon® ou de la mousse. • Utiliser de l'eau seulement.
- Lors d'un incendie majeur à l'intérieur d'un véhicule ou d'une soute, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Lorsqu'impossible, s'éloigner et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :
- Inonder le feu. Gardez vos distances!
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants. Une violente réaction pourrait s'ensuivre. • Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, tissus, huile, etc.).
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement sec : • Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des récipients de plastique non scellés.
- Eloigner les du site.

Petit déversement liquide : • Imbiber le produit dans une matière non combustible telle que la vermiculite, le sable ou la terre. • Garder dans un récipient pour élimination.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

MATIERES OXYDANTES
Sensibles a la chaleur, a la friction et a la contamination

Risques

Incendie ou explosion

- Accélère la combustion.
- La chaleur, la friction, une contamination ou un choc peuvent provoquer une explosion.
- Certains réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et un vêtement de protection chimique.
- L'efficacité des vêtements de protection pour feux d'immeubles sera limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Ne pas utiliser de poudre chimique sèche, du CO_2, du Halon® ou de la mousse. • **Utiliser de l'eau seulement**.
- Lors d'un incendie majeur à l'intérieur d'un véhicule ou d'une soute, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Lorsqu'impossible, s'éloigner et laisser brûler.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé. • Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Incendie :

- Inonder le feu. Gardez vos distances!
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants. Une violente réaction pourrait s'ensuivre. • Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, tissus, huile, etc.).
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement :

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur :

- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste**.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

PEROXYDÉS ORGANIQUES
Sensibles à la chaleur et à la contamination

Risques

Incendie ou explosion

- La chaleur ou une contamination peut provoquer une explosion.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Peut brûler rapidement comme un feu de Bengale.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et un vêtement de protection chimique.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur:

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Ne pas employer de jet d'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé. • Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Incendie :

- Inonder le feu.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Garder le produit mouillé en ajoutant de l'eau pulvérisée. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

PEROXYDES ORGANIQUES
Sensibles à la chaleur, à la contamination et à la friction

Risques

Incendie ou explosion

- La chaleur, la friction, une contamination ou un choc peuvent provoquer une explosion.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Peut brûler rapidement comme un feu de Bengale.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et un vêtement de protection chimique.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Ne pas employer de jet d'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Incendie : • Inonder le feu.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Ne pas employer de jet d'eau.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Garder le produit mouillé en ajoutant de l'eau pulvérisée. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber en utilisant du sable, de la terre ou tout autre produit non combustible.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste**.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

PEROXYDES ORGANIQUES

Sensibles à la chaleur et à la contamination ¡Puissants irritants pour les yeux

Risques

Incendie ou explosion

- La chaleur ou une contamination peut provoquer une explosion.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Peut brûler rapidement comme un feu de Bengale.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Protégez vos yeux en tout temps! • Les vapeurs peuvent causer la cécité en quelques minutes.
- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort. • Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et un vêtement de protection chimique.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse. • Ne pas employer de jet d'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Incendie : • Inonder le feu.

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Garder le produit mouillé en ajoutant de l'eau pulvérisée. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

PÉROXYDES ORGANIQUES sous controle de temperature
Sensibles a la chaleur et a la contamination

Risques

Incendie ou explosion

- Explose sous l'effet de la chaleur, de la friction, d'une contamination ou d'un choc.
- Sensible aux élévations de température! Au dessus de sa température de contrôle, se décompose violemment et s'enflamme. Maintenir la température de contrôle spécifique en tout temps.
- Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Peut brûler rapidement comme un feu de Bengale.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut occasionner des blessures graves ou la mort.
- L'action des vapeurs sur les yeux peut entraîner des lésions graves.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- **NE laisser PAS la substance se réchauffer.**
- Maintenir à tout prix la température de contrôle spécifique au produit impliqué. • Refroidir à l'aide d'azote liquide, de glace sèche ou de glace.
- S'il est impossible d'obtenir un de ces produits, évacuer immédiatement.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et un vêtement de protection chimique.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 1000 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse. • Ne pas employer de jet d'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer le véhicule ou son chargement s'ils ont été exposés à la chaleur.

Incendie : • Inonder le feu.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Lorsqu'impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler. • TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

ATTENTION : LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Garder le produit humide en ajoutant de l'eau pulvérisée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • Nettoyer immédiatement la peau.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- La substance ne brûle pas mais se décompose à la chaleur pour produire des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les liquides rejetés sont polluants.

Santé

- **Extrêmement toxique!** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact cutané.
- L'effet lié à l'exposition ou à l'inhalation peut être retardé.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Employer une poudre chimique sèche, du CO_2 ou de l'eau pulvérisée.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendies :

- Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.
- Ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Prévenir la dispersion de la poudre en la recouvrant d'une toile ou de plastique. • Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible. • Récupérer dans un contenant.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Combustible! Ne s'enflamme pas facilement.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Les liquides rejetés sont polluants.
- La substance peut être transportée fondue.

Santé

- **Extrêmement toxique!** L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec le produit en fusion peut entraîner des brûlures graves.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu : • Employer une poudre chimique sèche, du CO_2 ou de l'eau pulvérisée.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendies : • Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse. • Ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de citerne/remorque/wagon :
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber en utilisant du sable, de la terre ou tout autre produit non combustible.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique ou de carton dur. Ne pas sceller.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Combustible! Ne s'enflamme pas facilement.
- Les vapeurs du liquide chauffé peuvent former un mélange explosif créant un risque d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- En contact avec les métaux, donne de l'hydrogène, un gaz extrêment inflammable.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les liquides rejetés sont polluants.
- La substance peut être transportée fondue.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut occasionner des blessures graves ou la mort.
- Le contact avec le produit en fusion peut entraîner des brûlures graves.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Employer une poudre chimique sèche, du CO_2 ou de l'eau pulvérisée.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l' eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Récupérer dans un contenant.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- La substance ne brûle pas mais se décompose à la chaleur pour produire des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Peut être oxydant et enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- En contact avec les métaux, donne de l'hydrogène, un gaz extrêment inflammable.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :
- Utiliser une poudre chimique sèche, du CO_2, ou de l'eau, pulvérisée ou en brouillard.

Incendie de citerne/remorque/wagon :
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Déversement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible SEC.
- Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

MATIÈRES EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES, TOXIQUES et/ou CORROSIVES
Réagissant à l'eau, et dégageant des substances toxiques et/ou corrosives

Risques

Incendie ou explosion

- EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE : S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs mêlées à l'air créent un risque d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.) • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Réagit à l'eau (parfois violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, corrosifs ou toxiques. • En contact avec les métaux, donne de l'hydrogène, un gaz extrêment inflammable.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser lorsque chauffé ou contaminé par l'eau.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Réagit à l'eau ou l'air humide pour produire des émanations de gaz corrosifs, inflammables ou toxiques. • En présence d'eau, peut générer beaucoup de chaleur et augmenter la concentration de vapeurs dans l'air. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA et une combinaison résistant aux acides. • Pour une protection accrue, une combinaison entièrement étanche devrait être utilisée. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer du CO_2, une poudre chimique sèche, du sable sec ou une mousse antialcool.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de citerne/remorque/wagon : • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants. • Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.

- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement :

- Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible **SEC**. • Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique. • Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Matériaux combustibles. Certains brûlent difficilement.
- Réagit à l'eau (parfois violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, corrosifs ou toxiques.
- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- Les vapeurs du liquide chauffé peuvent former un mélange explosif créant un risque d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.)
- Le feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contenant peut exploser lorsque chauffé ou contaminé par l'eau.

Santé

- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Réagit à l'eau ou l'air humide pour produire des émanations de gaz corrosifs, inflammables ou toxiques. • En présence d'eau, peut générer beaucoup de chaleur et augmenter la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**
- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Vêtement de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 150 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Note : La plupart des mousses réagissent avec la substance pour produire des gaz corrosifs ou toxiques.

Petit feu : • Employer du CO_2, une poudre chimique sèche, du sable sec ou une mousse antialcool. • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie : • Eau, pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de citerne/remorque/wagon : • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants. • Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.

- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Déversement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme). • Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeurs peut être utilisée pour réduire les émanations. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. • Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement : • Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible **SEC**. • Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique. • Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre antipoison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- La substance ne brûle pas mais se décompose à la chaleur pour produire des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- La chaleur de réaction peut enflammer des combustibles.
- En contact avec les métaux, donne de l'hydrogène, un gaz extrêment inflammable.
- Le contenant peut exploser lorsque chauffé ou contaminé par l'eau.
- Les liquides rejetés sont polluants.
- La substance peut être transportée fondue.

Santé

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les lieux clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Réagit à l'eau (parfois violemment) avec émanation de gaz corrosifs et/ou toxiques. • En présence d'eau, peut générer beaucoup de chaleur et augmenter la concentration de vapeurs dans l'air.
- L'inhalation, l'ingestion ou l'exposition (peau, yeux) à ce produit, ses poussières ou ses vapeurs, peut causer des blessures graves, des brûlures ou la mort.
- Les eaux de contrôle ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer les cours d'eau.
- Le contact avec le produit en fusion peut entraîner des brûlures graves.

Securité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont pas efficaces pour ces produits.

Évacuation

Déversement majeur :

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- **Lorsque la substance n'est pas en feu : ne pas l'arroser.**

Petit feu : • Employer du CO_2 (sauf pour l'oxyde de baryum), une poudre chimique sèche, du sable sec ou inonder d'eau • Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie : • Inonder le feu avec une grande quantité d'eau.

- Rabattre le nuage de vapeurs par pulvérisation d'eau.
- Si l'approvisionnement en eau est limité, rabattre les vapeurs seulement.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Déversement ou fuite

- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeurs peut être utilisée pour réduire les émanations. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement : • Couvrir avec du sable, de la terre ou de tout produit non combustible **SEC**. • Contrôler la dispersion et protéger de la pluie en recouvrant d'une bâche de plastique. • Avec des outils antiétincelles propres, remettre le produit dans des contenants en plastique non scellés.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • **Ne pas utiliser la méthode du bouche à bouche** si la victime a ingéré ou inhalé la substance. • **Utiliser** plutôt la méthode Holger-Nielsen (pression sur le dos; traction des bras) ou un appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés. • En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • En cas de contact léger avec la peau, éviter d'étendre sur des surfaces cutanées non contaminées. • L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés. • L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains sont transportés dans un liquide inflammable.

Santé

- Le contact cutané ou l'inhalation de cette substance pourrait provoquer une maladie ou la mort.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Note : Les colis endommagés contenant de la glace sèche comme réfrigérant sont susceptibles de produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne toucher pas ce liquide! Il pourrait être contaminé par le contenu du colis.

Sécurité publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 10 m dans toutes les directions autour du site du déversement.
- Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Déterminer l'identité du produit impliqué.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'auront qu'une efficacité limitée.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte.

Incendie :

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.

Épanchement ou fuite

- **Ne pas** toucher ou marcher sur le produit renversé.
- **Ne toucher pas** aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Absorber avec du sable, de la terre ou tout produit non combustible.
- Récupérer dans un contenant.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance répandue avec un linge imbibé d'un excès de désinfectant (javelisant ou autre).
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste**.

Premiers soins

- Transporter et isoler la victime dans un endroit sûr.

ATTENTION : • La victime pourrait être une source de contamination.

- **Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler**.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Se savonner soigneusement sous la douche.
- Afin d'obtenir de l'aide supplémentaire, communiquer avec un centre anti-poison ou CANUTEC.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut brûler mais ne s'allume pas facilement.
- Des gaz et des poussières radioactives et toxiques sont produits dans les incendies.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

Santé

- Le niveau de radiation variera de faible à fort en fonction du type et de la quantité de matériel radioactif ainsi que du type d'emballage.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être décelées par les instruments de détection habituellement disponibles.
- L'inhalation de gaz ou de particules en suspension, l'ingestion ou le contact cutané avec une matière radioactive entraînera une contamination.
- Certaines substances pourraient être corrosives ou toxiques par absorption cutanée.
- L'effet lié à l'exposition ou à l'inhalation peut être retardé.
- Une exposition prolongée pourrait entraîner des blessures graves ou la mort.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 50-100 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Isoler toute personne ou tout équipement susceptible d'être contaminé et retarder le nettoyage jusqu'à ce qu'un spécialiste en radiations soit consulté. • Pour obtenir de l'aide, communiquer avec CANUTEC.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.
- Maximiser la distance et l'utilisation d'écrans entre la matière et les intervenants. • Réduire le temps d'accès au minimum. • Alterner les intervenants, si possible.

Évacuation

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :

- Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.
- Ne pas disperser la substance.
- **Ne pas** déplacer un contenant ou un colis endommagé.
- Refroidir les contenants et les colis en les aspergeant d'eau même longtemps après que le feu soit éteint.
- Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Épanchement ou fuite

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Prévenir la dispersion de la poudre en la recouvrant d'une toile ou de plastique.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

Premiers soins

- Transporter la victime dans un endroit isolé et sûr.
- L'envelopper complètement avant de la transporter.

ATTENTION : • La victime pourrait être une source de contamination.

- **Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler.**
- Isoler tout matériel utilisé pour traiter la victime (couvertures, gants, etc.) afin de s'en départir selon les directives d'une agence responsable en matière de radiation.
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut brûler mais ne s'allume pas facilement.
- Des gaz et des poussières radioactives et toxiques sont produits dans les incendies.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

Santé

- Le niveau de danger variera de faible à fort en fonction du type et de la quantité de matériel radioactif.
- L'exposition à l'eau tritiée ou à ses vapeurs entraîne une contamination radioactive.
- L'effet lié à l'exposition ou à l'inhalation peut être retardé.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être décelées par les instruments de détection habituellement disponibles.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Isoler toute personne ou tout équipement susceptible d'être contaminé et retarder le nettoyage jusqu'à ce qu'un spécialiste en radiations soit consulté.
- Pour obtenir de l'aide, communiquer avec CANUTEC.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.
- Maximiser la distance et l'utilisation d'écrans entre la matière et les intervenants.
- Réduire le temps d'accès au minimum.

Évacuation

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.

Incendies :
- Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.
- **Ne pas** disperser la substance.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer un contenant ou un colis endommagé.
- Refroidir les contenants et les colis en les aspergeant d'eau même longtemps après que le feu soit éteint.

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Ne diriger pas d'eau au point de fuite ou sur le produit renversé pour ne pas le disperser.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Prévenir la dispersion de la poudre en la recouvrant d'une toile ou de plastique.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

- Transporter la victime dans un endroit isolé et sûr. • L'envelopper complètement avant de la transporter.

ATTENTION : • La victime pourrait être une source de contamination.
- Isoler tout matériel utilisé pour traiter la victime (couvertures, gants, etc.) afin de s'en départir selon les directives d'une agence responsable en matière de radiation.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler.**
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.)
- Accélère la combustion.
- Des gaz et des poussières radioactives et toxiques sont produits dans les incendies.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu et d'explosion.

Santé

- Le contact avec le produit peut entraîner des brûlures graves à la peau et aux yeux.
- L'ingestion, le contact avec la substance ou l'inhalation de ses poussières peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Le niveau de danger variera de faible à fort en fonction du type et de la quantité de matériel radioactif.
- L'effet lié à l'exposition ou à l'inhalation peut être retardé.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être décelées par les instruments de détection habituellement disponibles.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Isoler toute personne ou tout équipement susceptible d'être contaminé et retarder le nettoyage jusqu'à ce qu'un spécialiste en radiations soit consulté.
- Pour obtenir de l'aide, communiquer avec CANUTEC.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont pas efficaces pour ces produits.
- Maximiser la distance et l'utilisation d'écrans entre la matière et les intervenants.
- Réduire le temps d'accès au minimum.

Évacuation

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :

- Ne pas utiliser de poudre chimique sèche, du CO_2, du Halon® ou de la mousse.
- **Utiliser de l'eau seulement**.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- **Ne pas** déplacer un contenant ou un colis endommagé.

Incendie :

- Inonder le feu. Gardez vos distances!
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Épanchement ou fuite

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Eloigner du produit renversé tous matériaux combustibles (bois, papier, tissus, huile, etc.).
- Prévenir la dispersion de la poudre en la recouvrant d'une toile ou de plastique.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste**.

Premiers soins

- Transporter la victime dans un endroit isolé et sûr. • L'envelopper complètement avant de la transporter.

ATTENTION : • La victime pourrait être une source de contamination.

- Isoler tout matériel utilisé pour traiter la victime (couvertures, gants, etc.) afin de s'en départir selon les directives d'une agence responsable en matière de radiation.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler**.
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut s'enflammer spontanément à l'air.
- Extrêmement inflammable!
- Peut brûler rapidement comme un feu de Bengale.
- Peut se rallumer après extinction.
- Des gaz et des poussières radioactives et toxiques sont produits dans les incendies.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

Santé

- Radioactivité faible! Niveau de risque modéré pour les intervenants.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être décelées par les instruments de détection habituellement disponibles.
- L'inhalation de particules en suspension, l'ingestion ou un contact avec la matière radioactive entraînera une contamination.
- L'uranium métallique est très toxique.
- L'effet lié à l'exposition ou à l'inhalation peut être retardé.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Isoler toute personne ou tout équipement susceptible d'être contaminé et retarder le nettoyage jusqu'à ce qu'un spécialiste en radiations soit consulté.
- Pour obtenir de l'aide, communiquer avec CANUTEC.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.
- Réduire le temps d'accès au minimum.
- Alterner les intervenants, si possible.
- Maximiser la distance et l'utilisation d'écrans entre la matière et les intervenants.

Évacuation

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.

Petit feu :

- Utiliser une poudre chimique sèche, du sable sec ou du fluorure de calcium ou de magnésium.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer un contenant ou un colis endommagé.

Incendie :

- Refroidir les contenants et les colis en les aspergeant d'eau même longtemps après que le feu soit éteint.
- Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Prévenir la dispersion de la poudre en la recouvrant d'une toile ou de plastique.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

Premiers soins

- Transporter la victime dans un endroit isolé et sûr. • L'envelopper complètement avant de la transporter.

ATTENTION : • La victime pourrait être une source de contamination.

- Isoler tout matériel utilisé pour traiter la victime (couvertures, gants, etc.) afin de s'en départir selon les directives d'une agence responsable en matière de radiation.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- N'est pas combustible!
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Réagit violemment au contact de l'eau et produit du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

Santé

- Radioactivité faible! Niveau de risque modéré pour les intervenants.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être décelées par les instruments de détection habituellement disponibles.
- La substance réagit violemment à la vapeur d'eau ou à l'eau pour former un nuage blanc de fluorure d'hydrogène, un gaz extrêmement corrosif et toxique.
- Une exposition prolongée pourrait entraîner des blessures graves ou la mort.
- L'effet lié à l'exposition ou à l'inhalation peut être retardé.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- **AVISER IMMÉDIATEMENT CANUTEC [613-996-6666, à frais virés]**

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Isoler toute personne ou tout équipement susceptible d'être contaminé et retarder le nettoyage jusqu'à ce qu'un spécialiste en radiations soit consulté.
- Pour obtenir de l'aide, communiquer avec CANUTEC.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques. • Les vêtements protecteurs pour feux d'immeubles ne sont **pas** efficaces pour ces produits.
- Réduire le temps d'accès au minimum. • Alterner les intervenants, si possible. • Maximiser la distance et l'utilisation d'écrans entre la matière et les intervenants.

Évacuation

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.

Petit feu :

- Employer une poudre chimique sèche ou du CO_2.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.
- Ne pas déplacer un contenant ou un colis endommagé.

Incendie :

- Refroidir les contenants et les colis en les aspergeant d'eau même longtemps après que le feu soit éteint.
- Ne pas laisser l'eau s'infiltrer dans les contenants.
- Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Dans un endroit clos, couvrir le produit d'une couche de CO_2 gazeux .
- Arrêter la fuite en la congelant avec du CO_2 solide ou sous pression.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **Ne pas nettoyer ou éliminer sans l'avis d'un spécialiste.**

- Transporter la victime dans un endroit isolé et sûr. • L'envelopper complètement avant de la transporter.

ATTENTION : • La victime pourrait être une source de contamination.

- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- **Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler.**
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Isoler tout matériel utilisé pour traiter la victime (couvertures, gants, etc.) afin de s'en départir selon les directives d'une agence responsable en matière de radiation.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

Risques

Incendie ou explosion

- Peut brûler mais ne s'allume pas facilement.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Les liquides rejetés sont polluants.

Santé

- Le contact ou l'inhalation de ce produit peut être nocif.
- L'inhalation de la poussière d'amiante peut affecter les poumons.
- Un feu produira de la fumée irritante, corrosive et/ou toxique.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- Isoler 10 m dans toutes les directions autour du site du déversement.
- Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements protecteurs

- Le port d'un APRA et de vêtements de protection pour feux d'immeubles ne peut procurer qu'une protection limitée.

Évacuation

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un déversement ou un feu, l'évacuation d'un périmètre de 100 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.

Incendies :
- Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Feu de citernes :
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

Épanchement ou fuite

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de poussières. • Éviter d'inhaler la poussière d'amiante.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Ne brûle pas mais peut produire des émanations corrosives et/ou toxiques à la chaleur.
- Les liquides rejetés sont polluants.

Santé

- Le contact avec cette substance ou à ses vapeurs représente un risque potentiel pour la santé.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Sécurité publique

- Isoler 10 m dans toutes les directions autour du site du déversement.
- Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- L'efficacité des vêtements de protection pour feux d'immeubles sera limitée.

Évacuation

Déversement majeur:

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 500 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

Incendie

- Employer les moyens appropriés pour combattre le feu environnant.
- Le produit n'est pas combustible ou alors s'allume difficilement.
- Ne pas appliquer d'eau sur le métal chaud.
- Les eaux de ruissellement sont une source de pollution.

Épanchement ou fuite

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne toucher pas aux colis, contenants endommagés, ou produits renversés sans porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir avec du sable, de la terre ou d'un produit non combustible **SEC**.
- Contrôler la dispersion et protéger de la pluie : couvrir d'une bâche plastique. Pour le mercure, des trousses spéciales sont disponibles.
- N'employer pas d'équipement ou d'outils en acier ou en aluminium.
- Après nettoyage, un site contaminé par le mercure devrait être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduaire.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

Premiers soins

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Matériaux combustibles. Certains brûlent difficilement.
- Le feu produit une fumée irritante et toxique.

Santé

- Le contact ou l'inhalation de ce produit peut être nocif.
- Un feu produira des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- Isoler 15-25 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.

Vêtements de protection

- Porter un APRA ainsi que des vêtements étanches aux produits chimiques.
- L'efficacité des vêtements de protection pour feux d'immeubles sera limitée.

Évacuation

Déversement majeur:

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferrovière) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

[redacted]

Petit feu :
- Utiliser une poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée ou une mousse.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie :
- Utiliser de l'eau, pulvérisée ou en brouillard, ou une mousse.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Feu de citerne :
- Combattre d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. • Endiguer l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir loin des extrémités d'une citerne.

[redacted]

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement :
- Absorber avec du sable, de la terre ou un produit non combustible et placer dans un récipient.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

[redacted]

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever immédiatement les vêtements et les souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.

Risques

Incendie ou explosion

- Certains se décomposent (**E**) ou polymérisent (**P**) explosivement sous l'action de la chaleur.
- La chaleur, la friction, une contamination ou un choc peuvent provoquer une explosion.
- Peut réagir violemment ou explosivement en présence d'eau.
- Peut s'allumer sous l'effet de la friction, de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures brûlent avec une chaleur intense et peuvent réagir explosivement à l'eau.
- La poussière ou les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs avec l'air.
- Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur.
- Peut se rallumer après extinction.

Santé

- Les oxydes produits dans un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact avec la peau ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut entraîner des blessures graves ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle ou de dilution sont polluantes.

Securite publique

- Isoler 25-50 m dans toutes les directions autour du site du déversement. • Éloigner les curieux. • Demeurer en amont du vent.
- Le port d'un APRA et de vêtements protecteurs pour feux d'immeubles procureront une protection limitée contre ces produits.

Évacuation

Déversement majeur:

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 m sous le vent.

Feu :

- Pour toute citerne (routière ou ferroviaire) impliquée dans un feu, l'évacuation d'un périmètre de 800 m de rayon devrait être envisagée **immédiatement**.

Mesures d'urgence

NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DU CO_2.

- Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, soute à bagages, etc.).
- Employer du sable **SEC**, du graphite, du chlorure de sodium anhydre, une poudre commerciale G-1® ou Met-L-X®. Il est préférable d'isoler et d'étouffer les feux de métaux plutôt que d'utiliser de l'eau.
- Lorsque sécuritaire, éloigner du feu tout colis ou contenant non endommagé.

Incendie de citerne/remorque/wagon :

- Lorsqu'il est impossible d'éteindre l'incendie, protéger les environs et laisser le s'éteindre de lui-même.

- Éliminer du site toute source d'allumage (ex. : cigarette, fusée routière, étincelle, flamme).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- CANUTEC peut vous renseigner sur les méthodes d'élimination.

- Transporter la victime à l'air frais. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever tous vêtements et souliers contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Obtenir immédiatement des soins médicaux. • Afin de garantir leur sécurité, prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que des risques qui y sont associés.
- L'exposition à la substance par inhalation, ingestion ou contact cutané peut avoir des effets retardés.

GLOSSAIRE

Aérosol	liquide ou gaz contenu dans un récipient pressurisé et habituellement déchargé par une soupape.
Ambiant(e)	environnant(e)
APRA	Appareil de Protection Respiratoire Autonome qui comprend un écran facial et une bouteille à air reliés par un tube, ainsi que d'autres dispositifs de raccordement.
Brûlure	soit une brûlure chimique ou une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives et la deuxième par des liquides cryogènes ou par des substances chaudes fondues.
Carbonate de sodium anhydre	en poudre habituellement utilisé pour neutraliser les déversements d'acide ou comme agent d'extinction.
Chaux	oxyde de calcium habituellement utilisé pour neutraliser les déversements d'acide ou comme agent d'extinction.
CO_2	dioxyde de carbone gazeux
Contenant	récipient renfermant des marchandises dangereuses, y compris les aérosols, les bouteilles, les fûts et les citernes, etc.
Densité de vapeur	poids d'un volume de vapeur ou de gaz purs (sans la présence d'air) comparativement au poids d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à monter. Une densité supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et peut flotter au ras du sol.
Décontamination	processus physique et/ou chimique utilisé pour réduire ou empêcher la propagation de la contamination des personnes et de l'équipement utilisé sur les lieux d'un incident. (NFPA 472) Étant donné que les méthodes de décontamination dépendent des caractéristiques des marchandises dangereuses en cause, il faut contacter le fabricant des produits chimiques ou CANUTEC pour obtenir de l'aide ou consulter les "Guidelines for Decontamination of Fire Fighters and their Equipment Following Hazardous Materials Incidents". Ce manuel (en version anglaise seulement) est disponible auprès de l'Association canadienne des chefs de pompiers, 2425 Don Reid Drive, Unit 1, Ottawa, (Ontario) Canada, K1H 1A4; tél. : 1-800-668-2955.
Document d'expédition	le connaissement, le manifeste, le bulletin de composition du train, l'ordre d'expédition, la feuille de route, etc. sur lesquels figurent habituellement l'appellation réglementaire exacte, le NIP et la classe du produit et auxquels peuvent être joints d'autres documents utiles, tels que la fiche de sécurité ou le manifeste relatif aux déchets.

E	identifie une matière qui peut avoir des réactions explosives à des températures élevées. Ces matières peuvent se décomposer violemment sous la chaleur.
Explosion en masse	explosion massive et presque instantanée de pratiquement tout le chargement.
Groupe de compatibilité	groupe identifiant les types de matières ou objets explosifs de la classe 1 considérés comme "compatibles" lorsqu'ils peuvent être transportés ensembles sans augmenter de façon notable ni la probabilité d'un accident ni, pour une quantité donnée de matière explosive, l'ampleur des effets d'un tel accident.
Jet diffusé (brouillard)	méthode qui consiste à projeter de l'eau. L'eau est diffusée finement afin d'absorber une grande quantité de chaleur. L'eau peut être diffusée en cône dont l'angle peut varier entre 10° à 90°. Ce type de jet peut servir à éteindre ou à maîtriser un incendie ou à offrir un écran de protection pour le personnel, l'équipement ou les bâtiments, etc. (Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il faut diriger un jet plein ou un jet diffusé dans le nuage de vapeur.) Le jet diffusé est particulièrement efficace dans les cas de liquides inflammables ou de solides volatiles ayant un point d'éclair supérieur à 37.8°C (100°F). Le jet diffusé est cependant aussi efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. L'efficacité dépend de la méthode d'application. On a déjà éteint des incendies d'essence à l'aide de cette méthode, lorsque l'ajutage ainsi que d'autres boyaux étaient utilisés pour balayer les flammes du produit en feu. Des incendies mettant en cause des liquides inflammables, ayant un point d'éclair très élevé (ou tout autre liquide visqueux), ont également été éteints grâce à cette méthode. La méthode consistait à créer une écume sur la surface qui a agit comme une couverture pour étoufffer le feu.
Jet plein	méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau pour bénéficier d'une grande force de pénétration. Pour être efficace, près de 90 pour cent de l'eau passe par un cercle imaginaire de 15 pouces de diamètre au point de rupture. Les jets pleins projetés au moyen de boyaux sont souvent utilisés pour maintenir la température des citernes et autre équipement aux prises dans un incendie de liquides inflammables, ou pour éloigner les déversements en feu de points dangereux. Cependant, les jets pleins qui ne sont pas dirigés efficacement peuvent répandre d'avantage un déversement en feu ou même propager l'incendie,

	surtout s'ils sont dirigés dans des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.
DL 50	se dit de la quantité d'une matière nécessaire pour causer la mort de 50 pour cent des animaux testés en laboratoire dans une limite de temps déterminée. En vertu du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*, un liquide dont la DL 50 est moins de 500mg/kg est toxique.
Liquide combustible	liquide dont le point d'éclair est égal ou supérieur à 61°C (141,8°F). Pour les besoins du présent manuel, on tient compte de l'écart de température compris entre 61°C à 100°C.
Liquide cryogène	gaz liquéfié à très basse température (à moins de -150°C).
Liquide inflammable	liquide dont le point d'éclair peut atteindre 61°C. Pour les besoins du présent manuel, tout liquide dont le point d'éclair est inférieur à 23°C est considéré un liquide extrêmement inflammable.
Liquide extrêmement inflammable	voir "Liquide inflammable".
m	mètre(s), soit environ une verge
Matière oxydante	produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.
Milieu protecteur	matière qui empêche une substance donnée de réagir à l'air et/ou à l'humidité; par exemple, un solvant inflammable, une huile ou un gaz inerte
Miscible	pour les besoins du présent manuel, se dit d'une matière qui se mélange facilement avec l'eau.
Mousse antialcool	mousse résistante à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques "polaires", tels que les cétones et les esters qui peuvent désagréger d'autres types de mousse.
Mousse antivapeurs	mousse conçue pour produire des couvertures stables qui aident à contrôler l'émission de vapeurs de matières dangereuses. Elles peuvent être utilisées pour lutter contres les acides, les alcalis et les produits organiques.
Mousse Hazmat	mousse pour matières dangereuses. Voir "Mousse antivapeurs".
Mousse résistante à l'alcool	voir "Mousse antialcool".
n.s.a.	non spécifié autrement
NFPA	National Fire Protection Association (États Unis)

NIP	Numéro d'identification du produit
Non miscible	pour les besoins du présent manuel, se dit d'une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.
Oedème	accumulation d'un excès de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires dû, par exemple, à l'inhalation de gaz corrosifs.
P	se dit d'une matière susceptible de se polymériser violemment à des températures élevées ou lorsqu'elle est contaminée par d'autres produits. Cette polymérisation génère de la chaleur et une hausse de pression dans les contenants. Les contenants peuvent exploser en raison de l'augmentation de la température et de la pression.
pH	mesure indiquant le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH de moins de 7 est acide, en sachant qu'un pH de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, sachant qu'un pH de 14 indique une solution extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis sont des produits corrosifs.
Point d'éclair	température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur en une concentration telle que, lorsque cette vapeur se mélange avec de l'air à proximité de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Donc, plus le point d'éclair est bas plus le produit est inflammable.
Polluant marin	substance, objet ou matière susceptible, lorsque relâché dans l'environnement, de causer des dommages graves à l'environnement, tel que prescrit dans le Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
Poudre chimique sèche	préparation conçue pour combattre des incendies mettant en cause des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de sodium ou du bicarbonate de potassium.
Pression de vapeur	pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore rapidement. Par exemple, l'eau à 10°C a une pression de vapeur de 9,21 mm Hg et à 25°C une pression de vapeur de 23.77 mm Hg. (1 atmosphère = 760 mm Hg = 101,325 kPa).
Produits de décomposition	produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.

Pyrophorique	se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).
Radioactivité	propriété de certaines matières d'émettre de la radiation invisible et potentiellement dangereuse.
Soins médicaux	examen et/ou traitement d'une victime par un médecin ou toute personne qualifiée, telle qu'une équipe paramédicale.
Source d'allumage	telle que la chaleur, une étincelle, une flamme, une fusée routière, l'électricité statique et la friction. On devrait toujours éliminer les sources d'allumage.
Tenue d'intervention d'urgence en cas de feu	voir "Tenue de pompier pour feux d'immeubles".
Tenue de feu	voir "Tenue de pompier pour feux d'immeubles".
Tenue de pompier pour feux d'immeubles	vêtement de protection que les pompiers portent habituellement lorsqu'ils luttent contre les feux de bâtiments. La tenue comprend le casque, le manteau et le pantalon, les bottes, les gants et le capuchon pour couvrir les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et l'écran facial. Ce vêtement offre une protection limitée contre la chaleur et ne protège pas suffisamment contre les vapeurs nocives ou les liquides dangereux existant lors des incidents mettant en cause des marchandises dangereuses. (NFPA 472)
TMD	Direction générale du transport des marchandises dangereuses, Transports Canada.
Vêtement de protection contre les produits chimiques	vêtement d'un ou de plusieurs morceaux fabriqué dans un matériel à l'épreuve des produits chimiques, conçu pour protéger le torse, la tête, les bras, les jambes, les mains et les pieds et dont le capuchon, les gants et les bottes forment partie intégrante du vêtement ou sont détachables. Ce vêtement recouvre la personne entièrement et peut se porter seul ou en combinaison avec un appareil respiratoire, un capuchon, des gants et des bottes.
Vêtements de protection contre la chaleur intense	équipement de protection conçu pour protéger contre l'exposition, à court terme, à des chaleurs intenses. Ce type de vêtements de protection offre une protection limitée lors des interventions impliquant des produits chimiques. (NFPA 472) (Voir aussi "Vêtements de protection".)
Vêtements de protection contre la vapeur	équipement de protection conçu pour protéger contre les vapeurs chimiques et les gaz. (Ce vêtement offre une protection de niveau A.) (NFPA 472) (Voir aussi "Vêtements de protection".)

Vêtements de protection contre les projections de produits chimiques	équipement de protection qui résiste à la pénétration des projections de produits chimiques liquides, mais qui n'est pas conçu pour les vapeurs chimiques ou les gaz. (Ce vêtement offre une protection de niveau B.)
Vêtements de protection	équipement de protection destiné à empêcher la chaleur et/ou les marchandises dangereuses d'entrer en contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de protection sont répartis en quatre catégories, soient : 1) les vêtements de protection en cas de feux d'immeubles; 2) les vêtements de protection contre les projections liquides; 3) les vêtements de protection contre les vapeurs; et 4) les vêtements de protection résistant à des températures élevées (voir aussi "Vêtement de protectiont termique").
Vêtements de protection personnelle	équipement que l'on revêt pour se protéger contre les dangers physiques des produits chimiques et de la chaleur existant sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. Cet équipement comprend la tenue d'intervention d'urgence et l'appareil respiratoire. Un vêtement de protection personnelle adéquat doit protéger le système respiratoire, la peau, les yeux, le visage, les mains, les pieds, la tête, le corps ainsi que l'ouïe. (NFPA 472) (Voir aussi "Vêtements de protection".)
Vêtements de protection thermique	type de vêtements qui protège aussi bien contre les températures froides (liquides cryogènes) que contre les températures chaudes.
Viscosité	résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique d'un produit est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse le produit chimique s'écoulera d'un trou dans un conteneur ou citerne.
Zone chaude	zone immédiate de l'incident de marchandises dangereuses laquelle doit s'étendre suffisamment loin de l'incident pour protéger le personnel en dehors de la zone contre les effets néfastes de l'échappement des marchandises dangereuses. (NFPA 472)
Zones de contrôle	zones désignées sur les lieux d'un incident selon leurs niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, cependant pour les besoins du présent manuel, ces zones seront identifiées comme les zones chaudes, tièdes et froides. (NFPA 472)

Zone froide	zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et autres installations de support nécessaires pour maîtriser l'incident. Cette zone est aussi appelée "zone propre" ou "zone de support". (NFPA 472)
Zone tiède	zone où le personnel ainsi que l'équipement sont décontaminés et où se trouve le soutien à la zone névralgique. Cette zone comprend des points de contrôle pour les couloirs d'accès, ce qui permet de réduire la propagation de la contamination. Cette zone est aussi appelée "zone de décontamination", "zone à accès limité". (NFPA 472)

Wagon couvert
chargement mixte
GUIDE 01

Wagon-trémie
vrac sec
GUIDE 20

Wagon-citerne non pressurisé
liquides
GUIDE 18

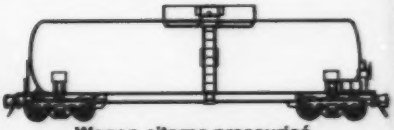

Wagon-citerne pressurisé
Gaz comprimés liquéfiés
GUIDES 05 et 12

Wagon-citerne

ATTENTION : Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou la fiche de sécurité ou de communiquer avec les centres de contrôle intéressés pour identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence.

Les renseignements inscrits au pochoir sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessus, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit :

a. le nom de la marchandise indiquée;
b. les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle; ou
c. Les centres d'acheminement peuvent être rejoints par l'entremise de CANUTEC en tout temps.

- **Les Guides recommandés sur cette page ne devraient être utilisés que dans les cas où le produit ne peut être identifié autrement.**

Pour information générale, communiquer avec **CANUTEC (613) 992-4624**

Tableau des formes de remorques*

chargement mixte
GUIDE 01

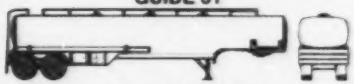

mélange de liquides
GUIDE 18

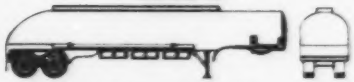

substances fondues
GUIDES 24 et 38

mélanges liquides/sec
GUIDE 18

vrac sec
GUIDE 20

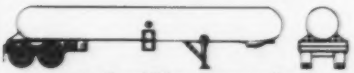

gaz liquéfiés comprimés
GUIDES 05 et 12

gaz comprimés
GUIDES 05 et 12

liquides
GUIDE 18

liquides
GUIDE 18

liquides
GUIDE 18

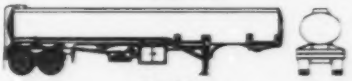

liquides
GUIDE 18

matières corrosives
GUIDE 40

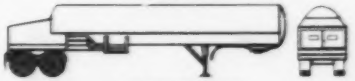

gaz cryogènes
GUIDE 05

ATTENTION : Seules les formes de remorques les plus couramment utilisées sont reproduites ci-dessus. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques qui ne sont pas illustrées mais qui sont utilisées pour le transport routier des produits chimiques. Les pages-guides recommandées s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

* **Les Guides recommandés sur cette page ne devraient être utilisés que dans les cas où le produit ne peut être identifié autrement.**

Pour information générale, communiquer avec **CANUTEC (613) 992-4624**

Ce document ne sert pas de guide de conformité avec le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

Identification :

- Votre nom/organisation
- N° de retour d'appel/lieu

Événement :

- Produits en cause
- Quantité
- Type de véhicule/contenant
- Nombre de morts/blessés
- Heure/lieu exact
- Environnement
- Secours – sur les lieux/doivent être appelés

Autres renseignements utiles :

- Expéditeur/lieu d'origine
- Transporteur
- Destinataire/destination
- N° du wagon/camion/remorque
- N° du connaissement/feuille de route

CANUTEC

(613) 996-6666